



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 A 18 H 30**

**Convocation envoyée le : 18 septembre 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de conseillers présents : 22**

**Nombre de conseillers absents : 3**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 18 heures 30** en Mairie de Nyons, s'est tenu le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de Nyons.

**Etaient présents :**

M. Pierre COMBES - M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

**Absente n'ayant pas donné pouvoir :**

Mme Anne TAILLEUX

**Excusés n'ayant pas donné pouvoir :**

M. Yves RINCK - M. Erwan ALLÉE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian CARRERE	a donné pouvoir à	M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERTHE	<<	M. Thierry DAYRE
Mme Jocelyne AUDIBERT	<<	Mme Aurore AMOURDEDIEU
M. Virgile VAN ZELE	<<	M. Pierre COMBES

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. Didier ROUSSELLE est désigné secrétaire de séance.**



## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025	
2025 - 09 - 84	<b>MARCHES PUBLICS</b> Aménagement du Stade d'Athlétisme des Tuilières Approbation des titulaires des lots 1 à 11
2025 - 09 - 85	<b>MARCHES PUBLICS</b> Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau communal d'eau potable quartier Saint Martin Approbation du titulaire
2025 - 09 - 86	<b>MARCHES PUBLICS</b> Marché de travaux pour la mise en sécurité incendie du Groupe Scolaire de Meyne Approbation des avenants N° 1 des lots 2 et 4 et de l'avenant N° 2 au lot 3
2025 - 09 - 87	<b>MARCHES PUBLICS</b> Marché de travaux de déshumidification de l'Eglise Saint Vincent Approbation des titulaires des lots 1 et 2
2025 - 09 - 88	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE</b> . RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024 . RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF . RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERSET ASSIMILES
2025 - 09 - 89	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> Demande de subventions pour le remplacement des menuiseries en simple vitrage du Musée archéologique
2025 - 09 - 90	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> Tarifs « NYONS EN SCENE » – Saison 2025-2026
2025 - 09 - 91	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> Cession de la nacelle NISSAN immatriculée 2433-XD-26
2025 - 09 - 92	<b>AFFAIRES D'URBANISME</b> Modification du P.L.U. de NYONS Motivation de l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AUI
2025 - 09 - 93	<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME</b> Approbation de la révision statutaire N° 1 portant sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
2025 - 09 - 94	<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME</b> Approbation de la révision statutaire N° 2 pour la restitution de la compétence « autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid »
2025 - 09 - 95	<b>PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES</b> Approbation de la modification des Statuts
2025 - 09 - 96	<b>AFFAIRES DU PERSONNEL</b> Tableau des effectifs des emplois permanents

**Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)**

- ⊕ N° 72 du 4 juillet 2025 relative à un contrat de prestation artistique avec l'association « PASO A PASO » (ROMANS SUR ISERE – 26100) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du groupe « ZOE » le samedi 12 juillet 2025 à 21 h 30, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 900 € TTC.
- ⊕ N° 73 du 4 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « JFG ORGANISATION » (ARLES – 13200) dans le cadre de « FESTIV'ETE » et des « OLIVADES », pour une animation musicale/défilé et un concert du groupe « LE CONDOR » le samedi 19 juillet 2025 à 18 h 00 et 21 h 30, au Parc arboré. Dépense : 2 900 € TTC.
- ⊕ N° 74 du 4 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec la compagnie « DEMI MONDAINE » (DOLUS D'OLERON - 17550) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du « VODUN ORCHESTRA » avec « DEMI MONDAINE » et la fanfare « EYO'NLE » le samedi 26 juillet 2025 à 21 h 30, au Parc arboré. Dépense : 3 000 € TTC.
- ⊕ N° 75 du 10 juillet 2025 relative à un marché à bons de commande avec l'entreprise « ORAPI HYGIENE SAS » (SAINT VULBAS - 01150) pour la fourniture des produits d'entretien courants. Durée : 1 an, renouvelable 2 fois maximum. Dépense : 12 689,52 € HT, selon le devis quantitatif estimatif (15 000 € HT montant minimum et 20 000 € HT maximum).
- ⊕ N° 76 du 10 juillet 2025 relative à un contrat de bail avec Mme Ambre COURTIAL, Maître-Nageur Sauveteur, pour la location d'un appartement meublé à titre précaire, situé 27 Draye de Meyne (2<sup>e</sup> étage – chambre n° 1 et les parties communes). Durée : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025.
- ⊕ N° 77 du 10 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « MUSIQUE EN GRANDES ECOLES » (PARIS - 75005) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert de l'ensemble « C.O.G.E. » de Paris (Chœur et Orchestre des Grandes Ecoles) le jeudi 24 juillet 2025 à 21 h 30, à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 800 € TTC.
- ⊕ N° 78 du 10 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « TRAQUENARD PRODUCTION » (FONTANIL-CORNILLON - 38120) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du groupe « FAUT QUE ÇA GUINCHE » le jeudi 31 juillet 2025 à 21 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 2 500 € TTC.
- ⊕ N° 79 du 10 juillet 2025 relative à un contrat de partenariat avec l'association « PARFUM DE JAZZ » (BUIS LES BARONNIES – 26170) dans le cadre de « FESTIV'ETE » et du festival « PARFUM DE JAZZ », pour un concert du quintet « WHAT'ELLES » le mardi 12 août 2025 à 21 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 500 € TTC.
- ⊕ N° 80 du 11 juillet 2025 relative à une convention avec M. Nils CHAPUIS, Maître-Nageur Sauveteur (N° de diplôme 20 044 BP 40023 – N° carte professionnelle : 08521ED0191) pour une mise à disposition d'une partie des bassins du Parc aquatique. Durée : du 24/05/2025 au 15/09/2025, tous les jours de 7 H 00 jusqu'à 15 minutes avant l'ouverture et 15 minutes après la fermeture jusqu'au coucher du soleil.  
Tarifs : du 24 au 31/05/2025 : ..... 13,00 €  
du 1<sup>er</sup> au 30/06/2025 : ..... 50,00 €  
du 1<sup>er</sup> au 31/07/2025 : ..... 50,00 €  
du 1<sup>er</sup> au 31/08/2025 : ..... 50,00 €  
du 1<sup>er</sup> au 14/09/2025 : ..... 23,00 € (ouverture en fonction de la météo)
- ⊕ N° 81 du 11 juillet 2025 relative à une convention avec Mme Amanda BIANZIMA, Maître-Nageur Sauveteur (N° de diplôme BP4NOR220403 – N° carte professionnelle : 07322ED0435) pour une mise à disposition d'une partie des bassins du Parc aquatique. Durée : du 1<sup>er</sup>/06/2025 au 31/08/2025, tous les jours de 7 H 00 jusqu'à 15 minutes avant l'ouverture et 15 minutes après la fermeture jusqu'au coucher du soleil.  
Tarifs : du 1<sup>er</sup> au 30/06/2025 : ..... 50,00 €  
du 1<sup>er</sup> au 31/07/2025 : ..... 50,00 €  
du 1<sup>er</sup> au 31/08/2025 : ..... 50,00 €

- ⊕ N° 82 du 15 juillet 2025 relative à un contrat d'engagement avec l'association « SOFA PRODUCTION » (JACOU - 34840) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour une prestation musicale du groupe « SO FRESH DISCO » le samedi 9 août 2025 à 21 h 30, Place du Dr. Bourdongle. Dépense : 2 180 € TTC.
- ⊕ N° 83 du 15 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « MAFE PRODUCTION » (MONTFERRAND LE CHATEAU - 25320) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du groupe « SOL Y CUBA » le samedi 2 août 2025 à 21 h 30, Place du Dr. Bourdongle. Dépense : 2 350 € TTC.
- ⊕ N° 84 du 15 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec « LA CLIQUE PRODUCTION » (MARSEILLE - 13001) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du groupe « JOULIK » le mardi 5 août 2025 à 21 h 30, Place Jules Laurent. Dépense : 2 321 € TTC.
- ⊕ N° 85 du 15 juillet 2025 relative à un contrat de vente avec l'agence artistique « ALAIN BLANCHARD » (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE – 12 200) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un spectacle de l'ensemble folklorique ukrainien « BARVYNOK » le jeudi 7 août 2025 à 21 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 500 € TTC. La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes. Concert gratuit.
- ⊕ N° 86 du 15 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « ONE KICK MUSIC » (L'ISLE SUR LA SORGUE - 84800) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du groupe « THE MOJO GUARDIANS » le jeudi 21 août 2025 à 21 h 30, au Parc arboré. Dépense : 1 951,75 € TTC.
- ⊕ N° 87 du 15 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « ONE KICK MUSIC » (L'ISLE SUR LA SORGUE - 84800) dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert du groupe « ACOU'SUR » le mardi 19 août 2025 à 21 h 30, Place du Dr. Bourdongle. Dépense : 1 242,60 € TTC.
- ⊕ N° 88 du 22 juillet 2025 relative un marché de fournitures courantes et de services avec la société « 6TEMATIK » (ROMANS – 26100) pour la mise à jour, la maintenance et l'hébergement du site Internet de la Ville.  
Dépense : Mise à jour du site : .....18 095 € HT  
Maintenance : .....620 € HT par trimestre  
Hébergement : .....115 € HT par mois
- ⊕ N° 89 du 22 juillet 2025 relative à l'embauche de régisseurs techniques pour un surcroit d'activité pendant « FESTIV'ETE ». Durée : du 05/07/2025 au 23/08/2025, de 14 h 00 à minuit.  
21 dates de concert, réparties comme suit :
  - Nicolas GUYON : 05/07/2025 – 10/07/2025 – 12/07/2025 – 17/07/2025 – 19/07/2025 – 22/07/2025 – 26/07/2025 – 31/07/2025 – 02/08/2025 – 07/08/2025 – 09/08/2025 – 12/08/2025 – 15/08/2025,
  - Nans TURBY : 26/08/2025
  - Simon EICHENBERGER : 19/08/2025 – 21/08/2025 – 23/08/2025.

Dépense :

  - Nicolas GUYON : .....3 900 € TTC pour 13 dates (1 757,86 € de salaire net et 2 142,14 € de charges sociales via le GUSO)
  - Nans TURBY : .....300 € TTC pour 1 date (137,65 € de salaire net et 162,35 € de charges sociales via le GUSO)
  - Simon EICHENBERGER : .....900 € TTC pour 3 dates (412,95 € de salaire net et 487,05 € de charges sociales via le GUSO).
- ⊕ N° 90 du 22 juillet 2025 relative à une convention avec l'association « GRAINES DE SOLEIL » (BUIS LES BARONNIES – 26170) en vue d'un partenariat pour l'organisation du festival « LES PETITS PESTACLES 2025 ». Durée : du 16/07/2025 au 13/08/2025, les mercredis à 18 h 00, sous le préau de l'Espace Roumanille. Dépense : 1 350 € TTC (1 200 € de cachet et 150 € pour les repas des artistes).
- ⊕ N° 91 du 25 juillet 2025 relative à un contrat avec le groupe « ZIKAH » (VILLEDIEU – 84110), dans le cadre de « FESTIV'ETE », pour un concert, le mardi 29 juillet 2025 à 21 h 30, place Jules Laurent.  
Dépense : 990 € TTC répartis comme suit :
  - 275 € à Zikahi MAMBO (136,13 € de salaire net et 138,88 € de charges sociales)
  - 275 € à Antonin GARNIER (136,13 € de salaire net et 138,88 € de charges sociales)
  - 225 € à Jérémie AUBERT (98,99 € de salaire net, 25,00 € de frais et 101,00 € de charges sociales)
  - 215 € à Anthony VELENZUELA (97,04 € de salaire, 15,00 € de frais et 102,95 € de charges sociales)

- ⊕ N° 92 du 25 juillet 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « PAROLES VAGABONDES » (BARBIERES – 26300) dans le cadre des « OLIVADES », pour une soirée contes « CONTES DANS L'OLIVERAIE » le vendredi 18 juillet 2025 à 19 h 00, à la Scourtinerie. Dépense : 300 € TTC.
- ⊕ N° 93 du 31 juillet 2025 relative à un contrat de bail avec M. Bertrand MEUNIER, Maître-Nageur Sauveteur, pour la location d'un appartement meublé à titre précaire, situé 27 Draye de Meyne (2<sup>e</sup> étage – chambre n° 2 et les parties communes). Durée : du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025.
- ⊕ N° 94 du 11 août 2025 relative à un contrat de cession avec l'association « PENDRILLON » (AVIGNON - 84000) dans le cadre de « FESTIV'ETE » et « RANDONNE EN FETE », pour un concert du groupe « BLACK AND CHEAP » le vendredi 15 août 2025 à 21 h 30, Place Buffaven. Dépense : 3 000 € TTC.
- ⊕ N° 95 du 18 août 2025 relative un avenant n° 1 au bail administratif du 07/09/2022 avec la « SAS CENT MILLE PATTES » pour la location d'un atelier (n° 5) au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 252 m<sup>2</sup>. Durée : 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup>/09/2025 jusqu'au 31/10/2025. Loyer mensuel : 1 100 € charges comprises.
- ⊕ N° 96 du 27 août 2025 relative à un contrat avec la société « 3D OUEST » (LANNION – 22300) pour la maintenance du logiciel de gestion du Cimetière « 3D OUEST ». Durée 12 mois à compter du 05/09/2025, renouvelable de manière tacite jusqu'au 05/09/2029 maximum. Dépense : 584,00 € HT par an, révisable annuellement selon la formule :  $P1 = P0 \times (S1/S0)$   
P1 = prix révisé

P0 = prix contractuel d'origine

S1 = indice SYNTÉC du mois de novembre de l'année N

S0 = indice SYNTÉC du mois de novembre de l'année N-1

- ⊕ N° 97 du 3 septembre 2025 relative à une convention avec le « SIVOS de la Vallée de l'Ennuyé » pour la mise à disposition d'un agent ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> Classe pour exercer des fonctions d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> Classe. Durée : du 26/08/2025 au 31/08/2026. La rémunération du personnel sera remboursée par la Mairie au « SIVOS de la Vallée de l'Ennuyé ».
- ⊕ N° 98 du 3 septembre 2025 relative à un marché de travaux avec l'entreprise « FERRAND LOREILLE TP » (CONDORCET – 26110) pour les travaux de sécurisation du cheminement piéton du Groupe Scolaire et de la rue de Sauve. Dépense : 56 567,00 € HT.
- ⊕ N° 99 du 8 septembre 2025 relative au contrat avec la société « ZAMAS » SAS (SAINT ANDRE DE SANGONIS – 34725) pour la mise en service et la maintenance du logiciel « WEB ZAMAS » pour la gestion des Services Techniques communaux. Durée : un an, soit du 01/10/2025 au 30/09/2025, renouvelable de manière automatique pour la même durée.

Dépense :

- Investissement ..... 6 000,00 € HT
- Fonctionnement ..... 2 500,00 € HT

- ⊕ N° 100 du 8 septembre 2025 relative à un contrat avec la société « SIMONSOSS TECHNOLOGIES » (NOISY LE GRAND – 93160) pour la maintenance et la mise à jour évolutive du logiciel « LSM » de gestion des systèmes de fermeture, de verrouillage dans les bâtiments communaux. Durée : 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup>/09/2025, renouvelable de manière expresse par période de 12 mois. Dépense : 750,00 € HT.
- ⊕ N° 101 du 8 septembre 2025 relative à un contrat de travail avec le groupe « THE PICKLES » (NIMES – 30000) par le biais du GUSO, dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe, le samedi 23 août 2025 à 21 h 30, Place du Docteur Bourdongle.

Dépense : 1 300,00 € HT répartis comme suit :

- 250 € à Coralie RAMOUSSE (122,08 € de salaire net et 127,92 € de charges sociales)
- 250 € à Marc JALLAIS (123,75 € de salaire net et 126,25 € de charges sociales)
- 250 € à Simon LLORCA (123,75 € de salaire net et 126,25 € de charges sociales)
- 250 € à Christian BREYSSE (122,72 € de salaire net et 127,28 € de charges sociales)
- 300 € de frais de déplacement sur facture

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2025

### RAPPORTEUR : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 17 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2025 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

*M. LANTHEAUME accueille M. Laurent PELOUX qui est venu accompagné de membres de l'association « « LES PANSEURS DE VELOS » pour recevoir les remerciements et les félicitations de la Ville. En effet, M. PELOUX est arrivé 2<sup>e</sup> dans une course en triporteur organisée le dimanche 21 septembre 2025 à Paris. Ce titre honore Nyons et notre territoire. Il rappelle le défi « L'Odyssée d'un triporteur au Ventoux » en 2024 (trois ascensions du mont Ventoux avec un triporteur dans la même journée) qui avait été relayé sur les réseaux sociaux et dans la presse. Il en profite pour annoncer la création cette semaine de l'association « Baronnies Handisport 26 » présidée par M. PELOUX. M. LANTHEAUME le félicite chaleureusement en son nom et celui de la municipalité, ainsi qu'au nom des Nyonsaises et Nyonsais.*

*Applaudissements.*

### **DELIBERATIONS**

*En préambule, M. le Maire fait rapidement l'historique du projet de stade qui résulte des rencontres associatives d'octobre 2021 et auxquelles 70 associations ont participé.*

*Le 16 mars 2022, une restitution des conclusions de ces échanges a été faite et des propositions d'un certain nombre de projets ont été présentées.*

*Pour le stade d'athlétisme, il a été créé un groupe de travail réunissant des élus, les services municipaux concernés, les écoles, la Gendarmerie et les Pompiers, ainsi que le représentant de la Fédération Française d'Athlétisme.*

*Le cabinet SEIRI a été choisi et a travaillé sur le projet de création du stade.*

*Après une phase administrative assez longue, toutes les autorisations ont été obtenues (Permis d'aménager, Loi sur l'eau).*

*Les demandes de subventions sont en cours. La participation départementale est de 400 K€ et la réponse de l'Etat reste en attente.*

*Le début des travaux est prévu au mois de novembre.*

## 2025 - 09 - 84 / MARCHES PUBLICS AMENAGEMENT DU STADE D'ATHLETISME DES TUILIERES Approbation des titulaires des lots 1 à 11

### RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

#### 1<sup>o</sup>) Objet du Marché

La Mairie de NYONS a la volonté de s'équiper d'un stade d'athlétisme répondant aux besoins de la pratique pour des publics variés : enfants, collégiens, lycéens, adultes mais également organismes institutionnels tels que gendarmes, pompiers, etc...

La création du stade est conforme aux prescriptions de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le projet est conçu pour prêter une attention à l'intégration paysagère de l'équipement et au respect de l'environnement.

Le marché concerne les travaux d'aménagement du Stade d'Athlétisme des Tuilières, comprenant :

#### L'aménagement de la piste d'athlétisme et les équipements nécessaires :

- Installations et travaux préparatoires
- Terrassement / Voirie
- Sols sportifs et équipements
- Réseaux humides (AEP, EU, EP)
- Réseaux Secs
- Espaces Verts
- Eclairage sportif

**Les locaux constructifs :**

- Vestiaires
- Sanitaires
- Douches
- Bureaux

Lieu(x) d'exécution :

**Chemin des Tuilières  
26110 NYONS**

Le marché est décomposé en 11 lots

LOTS	DESIGNATION
<b>01</b>	GROS-OEUVRE
<b>02</b>	ETANCHEITE
<b>03</b>	ENDUITS DE FACADE
<b>04</b>	CLOISONS - DOUBLAGES
<b>05</b>	CARRELAGE - FAIENCES
<b>06</b>	SERRURERIE - METALLERIE
<b>07</b>	MENUISERIES INTERIEURES & EXTERIEURES
<b>08</b>	PEINTURE - NETTOYAGE
<b>09</b>	ELECTRICITE CFO/CFA
<b>10</b>	PLOMBERIE- CVC
<b>11</b>	VRD

La procédure choisie est la procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article L 2123-1 du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché public ordinaire de travaux.

**La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :**

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 06 mai 2025  
(Édité dans le *Dauphiné libéré* du 09 mai 2025)
- 2° Date limite de réception des offres : 20 juin 2025 à 12h00
- 3° Ouverture des plis : 20 juin à 14h00
- 4° Analyse des candidatures et offres présentées le 26 juin 2025 par la Maîtrise d'œuvre
- 5° Engagement de négociations avec les candidats sélectionnés du 27 juin 2025 au 03 Juillet 2025 à 16h00
- 6° Commission d'Appel d'Offres le 09 juillet 2025 pour le choix des titulaires des lots 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et 10
- 7° Commission d'Appel d'Offres le 17 septembre 2025 pour le choix des titulaires des lots 5 et 11

La Commission d'Appel d'Offres du 09 juillet 2025 et celle du 17 septembre 2025 ont décidé de retenir à l'unanimité les entreprises suivantes :

**Lot 1 : GROS OEUVRE**

**Entreprise Charles RODARI et Fils**

Montant Lot 1 : ..... **118 000,00 € HT**

**Lot 2 : ETANCHEITE**

**ORIGINAL TRAVAUX**

Montant Lot 2 : ..... **25 315,00 € HT**

**Lot 3 : Enduits de Façades**

**Entreprise Pierre LAUGIER**

Montant Lot 3 : ..... **8 500,00 € HT**

**Lot 4 : CLOISONS-DOUBLAGES**

**DUFOUR PLÂTRERIE**

Montant Lot 4 : ..... **16 116,08 € HT**

**Lot 5 : CARRELAGE- FAIENCES**

SAS PALMEIRA – 26110 MIRABEL AUX BARONNIES

Montant Lot 5 : ..... 30 469,65 € HT

**Lot 6 : SERRURERIE- METALLERIE**

Offre déclarée inacceptable (L2152-3 du Code de la Commande Publique) lors de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juillet 2025.

Montant Lot 6 : ..... € HT

**Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES**

Entreprise SAME

Montant Lot 7 : ..... 17 906,56 € HT

**Lot 8 : PEINTURE – NETTOYAGE**

LOPEZ PEINTURE

Montant Lot 8 : ..... 4 121,18 € HT

**Lot 9 : ELECTRICITE CFO-CFA**

SARL JEUNET et Fils

Montant Lot 9 : ..... 29 316,52 € HT

**Lot 10 : PLOMBERIE – CVC**

SARL ANAYA CRUEIZE

Montant Lot 10 : ..... 43 417,92 € HT

**Lot 11 : VRD**

Groupement Entreprises COLAS (mandataire), CLIER TP, FERRAND LOREILLE et REVET SPORT

Pour un **montant de base** de ..... 1 195 776,50 € HT  
Avec option n° 1

Prestation supplémentaire éventuelle retenue pour le lot 11

**PSE 1 : ..... 19 430,00 € HT (Espaces Verts)**

Soit un **montant global** pour le lot 11 de ..... 1 215 206,50 € HT

**MONTANT TOTAL (Lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11) : ..... 1 508 369,41 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** les marchés des travaux d'aménagement du stade d'athlétisme, pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11.
- **D'AUTORISER** Monsieur. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

**2025 - 09 - 85 / MARCHES PUBLICS**  
**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU RESEAU COMMUNAL D'EAU POTABLE QUARTIER SAINT MARTIN**  
**Approbation du titulaire**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE**

**1°) Objet du Marché**

La commune de Nyons détient la compétence en matière de distribution d'eau potable. Le mode de gestion choisi est la délégation de service public. Le délégataire actuel est Véolia Eau (territoire Drome Ardèche).

Un collectif d'administrés du quartier Saint Martin au sens large a sollicité la commune pour envisager l'adduction des riverains au réseau d'eau potable de la ville. Cette demande est justifiée par une inquiétude grandissante des habitants du quartier sur les variations inhabituelles et grandissantes de leur ressource en eau individuelle et indépendante.

La mission générale confiée à la maîtrise d'œuvre a pour objectifs de vérifier et valider les choix techniques et réaliser les études nécessaires pour le projet d'extension du réseau d'adduction d'eau potable sur les quartiers Ouest de la commune (quartier Saint martin, Rochette, Saint Pierre, Combe Chauve, Monges).

Le montant total des travaux est estimé à 1 330 000,00 € HT.

La procédure choisie est la procédure adaptée conformément à l'article L 2123-1 du code de la commande publique. (MAPA). Le marché porte sur une prestation intellectuelle, il est décomposé en 3 tranches.

**La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :**

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 19 juin 2025  
(Édité dans le *Dauphiné libéré* du 09 mai 2025)
- 2° Date limite de réception des offres : 03 août 2025
- 3° Analyse des candidatures et offres réalisées par le bureau d'études de la ville de Nyons
- 4° Rapport de présentation des analyses en comité technique
- 5° Présentation du projet de marché à la Commission d'Appel d'Offres le 17 septembre 2025 pour le choix du titulaire.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2025 a décidé de retenir à l'unanimité le cabinet suivant :

**La Société d'Etudes et de Réalisations d'Ensemble Technique (SERET – route de Laragne – Quartier du Barlandier RIBIERS – 05 300 VAL BUECH – MEOUGE)**

Pour un montant total de : .....38 394,00 € HT  
(Selon la proposition de la Variante N°2).

**MONTANT TOTAL : 38 394,00 € HT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'adduction d'eau potable sur les quartiers Ouest de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

**2025 - 09 - 86 / MARCHES PUBLICS**  
**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DE MEYNE**  
**Approbation des avenants N° 1 des lots 2 et 4 et de l'avenant N° 2 du Lot 3**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

**ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE INITIAL**

Les marchés de travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de Meyne comprennent 4 lots.

Par délibération 2025-04-49, le Conseil Municipal du 9 avril 2025 a attribué les lots 1, 2 et 4.

Par délibération 2025-05-58, le Conseil Municipal du 21 avril 2025 a attribué le lot 3.

N° lot et désignation et Titulaire	Montant Initial HT	TVA 20%	Montant initial TTC
LOT 1 : Gros Œuvre – Construire en Provence	14 924,00	2 984,80	17 908,80
LOT 2 : Menuiseries – SAS Grosjean	33 760,96	6 752,19	40 513,15
LOT 3 : Doublage, cloisons, plinthes, peinture - SARL By-Peinture	34 916,00	6 983,20	41 899,20
LOT 4 : Electricité, SSI – D-Teck System	76 698,37	15 339,67	92 038,04

## ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

### **LOT 2 : Menuiseries – Menuiserie Grosjean**

L'avenant n°1 consiste en la pose de 5 portes dans la maçonnerie ainsi que la pose et la fourniture de 5 barres de tirage inox non initialement prévues au marché.

#### Montant de l'avenant N°1 :

- Montant HT : ..... 550,10 €
- Montant TVA 20% : ..... 110,02 €
- Montant TTC : ..... 660,12 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,63 %

#### Nouveau montant du marché :

- Montant HT : ..... 34 311,06 €
- Montant TVA 20 % ..... 6 862,21 €
- Montant TTC : ..... 41 173,27 €

### **LOT 3 : Doublage, cloisons, plinthes, peinture - SARL By-Peinture**

L'avenant N° 2 consiste en la suppression de certains travaux non nécessaires et l'application des quantités réellement effectuées.

#### Montant des précédentes modifications du marché :

- Montant Avenant n°1 HT : ..... 5 450,00 €
- Montant TVA 20 % : ..... 1 090,00 €
- Montant Avenant n°2 TTC : ..... 6 540,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant n°1 : 15,60 %

#### Montant de l'avenant N°2 :

- Montant HT : ..... - 4 146,00 €
- Montant TVA 20 % ..... - 829,20 €
- Montant TTC : ..... - 4 975,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 11,87 %

#### Nouveau montant du marché :

- Montant HT : ..... 36 220,00 €
- Montant TVA 20 % ..... 7 224,00 €
- Montant TTC : ..... 43 464,00
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 3,73 %

### **LOT 4 : Electricité, SSI - D-Teck System**

L'avenant N° 1 consiste en la suppression et l'ajout de certains travaux, notamment la pose de ventouse de portes pour les portes coupe-feu de la Maison des associations, non initialement prévues.

#### Montant de l'avenant N°1 :

- Montant HT : ..... 1 724,47 €
- Montant TVA 20% : ..... 344,89 €
- Montant TTC : ..... 2 069,36 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,25 %

#### Nouveau montant du marché :

- Montant HT : ..... 78 422,84 €
- Montant TVA 20 % ..... 15 684,57 €
- Montant TTC : ..... 94 107,41 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 septembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'avenant :

**Avenant N° 2 au lot 3 - titulaire : entreprise SARL By Peinture - Pour un montant de - 4 146,00 € HT**

Les avenants n° 1 des lots 2 et 4, conformément à l'article L1414-4 du code des collectivités territoriales, n'ont pas été présentés en Commission d'Appel d'Offres car la modification est inférieure à 5 % du montant des marchés d'origine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,**

**DECIDE**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**2025 - 09 - 87 / MARCHES PUBLICS**  
**TRAVAUX DE DESHUMIDIFICATION DE L'EGLISE Saint VINCENT**  
**Choix des titulaires des lots 1 et 2**

**RAPPORTEUSE : Mme Monique BOTTINI**

**1°) Objet du Marché**

La Ville de Nyons a réalisé en 2023 une étude patrimoniale et un diagnostic général de l'Eglise Saint Vincent à la suite de remontées capillaires et d'infiltrations d'eau constatées sur le mur nord de l'édifice. Celles-ci entraînent des dégradations et une mise en danger de différentes œuvres classées Monuments Historiques qui sont exposées et conservées à l'intérieur de l'Eglise.

Cette étude a été menée à bien par le Cabinet **Architecture & Héritage** de Villeurbanne et a débouché sur un programme général de révision et de restauration de l'édifice.

A ce jour, la commune de Nyons a décidé d'engager les travaux dits « urgents » afin d'assainir les murs de l'Eglise Saint Vincent et ainsi garantir une meilleure conservation des objets et meubles classés.

Le cabinet **Philippe Donjerkovic** de Marseille a été embauché pour une mission de maîtrise d'œuvre, allant de la consultation des entreprises au suivi effectif des travaux qui devraient démarrer autour du 10 novembre 2025.

Ceux-ci se décomposent en 2 lots :

- Lot 1 - Maçonnerie-gros œuvre-vrd- toiture : petits travaux de maçonnerie avec une partie « drainage » des eaux pluviales (création d'un caniveau, curage et vérification des drains, des solins et géotextiles...), révision, nettoyage de la toiture et révision des vitraux...
- Lot 2 - Traitement de l'humidité : pour la mise en place d'un dispositif « humi-stop » tout autour de l'édifice. Il s'agit d'un procédé d'électro-osmose visant à neutraliser une partie des remontées humides dans les murs.

La procédure choisie est la procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article L 2123-1 du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché public ordinaire de travaux.

La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- 1°) Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 13 juin 2025
- 2°) Visite sur site obligatoire : vendredi 27 juin 2025
- 3°) Date limite de réception des offres : 15 juillet 2025
- 4°) Le nombre d'offres retenues : 4 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2
- 5°) Commission d'Appel d'Offres le 17 septembre 2025 pour le choix des titulaires des lots 1 et 2

La Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2025 a décidé de retenir à l'unanimité l'entreprise suivante :

- **Entreprise MARIANI (AVIGNON – 84000)** pour les deux lots.

**Lot 1 - Maçonnerie-gros œuvre-vrd- toiture**  
pour un montant de ..... 38 839.49 € HT

**Lot 2 Traitement de l'humidité**  
pour un montant de ..... 38 767.96 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,**  
**DECIDE**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**- D'APPROUVER** les marchés des travaux de déshumidification de l'Eglise Saint Vincent pour les lots 1 et 2.

**- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

**2025 - 09 - 88 / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE  
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024  
RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE**

Conformément à l'article D. 2224-1 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport d'activités 2024, accompagné d'un rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et d'un rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, sont à leur disposition sur le site de l'intercommunalité : [www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr).

Ces rapports retracent l'ensemble des multiples actions conduites collectivement au sein de l'intercommunalité pour l'année 2024.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024**

Depuis 2017, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale exerce des compétences qui ont été transférées par les 67 communes de son territoire (1 095 km<sup>2</sup> - 21 332 habitants – 19 habitants / km<sup>2</sup>).

Les instances de gouvernance 2020-2026 sont les suivantes :

- Le Conseil de Communauté (97 titulaires)
- Le Bureau
- Le Comité Exécutif
- La Commission Permanente
- Les 4 Comités Territoriaux
- Les 12 Commissions Thématisques
- La Conférence des Maires

La CCBDP exerce des compétences obligatoires (aménagement du territoire, développement économique, gestion des milieux aquatiques, aires d'accueil des gens du voyage, déchets ménagers), optionnelles (logement, voirie, actions sociales) et facultatives (SPANC, culture, sport de pleine nature, gymnase de Buis les Baronnies, politiques publiques, valorisation du terroir, gestion du bassin de l'Ouvèze et de la Méouge).

Des actions partenariales avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et l'association Destination Drôme Provençale sont conduites dans différents domaines.

**COMMISSION PERMANENTE**

**FONCTIONNEMENT INTERNE – Ressources Humaines**

La CCBDP comptait fin 2024, 124 agents, 65 % de femmes, 35 % d'hommes, 53 % de titulaires, 47 % de contractuels, 115,11 ETP pour un budget de 5 225 314,28 €.

**FINANCES**

**Principes généraux de l'exercice budgétaire 2024**

L'exercice budgétaire de la CCBDP se décline en 7 budgets distincts : Budget Général (Section de fonctionnement : Dépenses : 13 042 936,94 € / Recettes : 17 488 564,59 € - Section d'investissement : Dépenses : 6 805 190,17 € / Recettes : 7 298 873,34 €) et 6 budgets annexes (OM, SPANC, Zone d'Activités, Portage des Repas, Transports de Personnes, GEMAPI).

**COMMUNICATION**

En 2024, il y a eu la diffusion de 13 000 exemplaires du magazine intercommunal ; 1 671 abonnés à la page Facebook de la CCBDP et 92 publications ; 8 800 visiteurs sur le site web ; 38 communiqués de presse ; 57 parutions presse ; la publication du rapport d'activités 2023 ; la création des programmes Petite Enfance / Enfance Jeunesse....

**MAINTENANCE PATRIMOINE ET ARCHIVES**

**Service maintenance patrimoine**

Ce service gère et entretient le patrimoine de la CCBDP (patrimoine bâti, Aire des Gens du Voyage et parc automobiles), il assure aussi le suivi des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments et le suivi du déploiement de la fibre optique.

**Classement des archives contemporaines**

Deux archivistes qui interviennent auprès de 34 communes du territoire et de la CCBDP ont trié 42,94 mètres linéaires d'archives et ont éliminé 62,06 mètres linéaires.

**Les actions par commissions**

## AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

### **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Rhône Provence Baronnies**

Ce document de planification et d'urbanisme fixe les grandes orientations du développement durable pour une durée d'environ 20 ans. Il s'appuie sur une vision prospective du territoire. Dans le prolongement du diagnostic territorial et du partage des enjeux prioritaires, la 2<sup>e</sup> phase, commencée en 2024, concerne la construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) avec un fil rouge : « la Santé ».

### **PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial**

Il s'agit d'une obligation réglementaire en vue de coordonner et d'animer la dynamique territoriale pour la transition écologique et énergétique avec deux leviers complémentaires : l'adaptation et l'atténuation. Ce plan a été adopté en 2024.

### **Mobilités**

Cette année, la compétence mobilités partagées et solidaires ainsi qu'un test du transport à la demande (+ nouvelle ligne ZOU 985) ont été lancés. Poursuites des actions en faveur d'une mobilité décarbonée et moins énergivore, renouvellement du prêt découverte de vélos à assistance électrique et de la location longue durée. Une aide à l'achat de VAE sans condition de revenus pour les habitants du territoire a été mise en place. 400 élèves ont bénéficié de la première édition de la formation « Savoir rouler à vélo » dispensée dans 10 écoles.

### **Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat)**

En 2024, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), organisé à l'échelle de 5 intercommunalités est devenu le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Dans ce cadre, le CEDER accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat (1 085 accompagnements, 66,6 % des ménages conseillés ont engagé des actions de rénovation énergétique).

### **Architecte conseiller**

Sa mission s'est poursuivie avec des permanences au public et auprès des entreprises pour les certificats de conformité des projets de la ZA du Grand Tilleul. 10 fiches conseils ont été éditées. On note une baisse de la fréquentation.

### **Habitat logement**

En matière de « Politique du logement et cadre de vie », cette année la CCBDP, aux côtés des communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons, lauréates "Petites Villes de Demain" (PVD), ont mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale (OPAH) Rénov+ (372 dossiers maximum pourront être subventionnés).

11 communes du territoire se sont engagées dans l'OPAH, déployée dans des secteurs dits « renforcés » des centres-bourgs intermédiaires (Rémuzat, Sahune, Montbrun-les-Bains, Les Pilles, Venterol, Vinsobres, Séderon, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint Auban-sur-l'Ouvèze) et dans des secteurs de « renouvellement urbain » pour les centres anciens de Buis-les-Baronnies et Nyons.

### **Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes**

La convention partenariale validée entre la CCBDP et SoliHA sur fonds propres de la CCBDP s'est terminée le 30 juin 2024, l'OPAH Rénov+ remplace cet accompagnement qui a un impact notable pour l'économie du territoire : 197 190 € de travaux générés, 134 542 € d'aides sollicitées.

### **Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols**

Pour aider les communes qui le souhaitent et qui disposent d'un document d'urbanisme en vigueur, la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents qui cette année ont instruit 457 dossiers transmis par les 18 communes adhérentes. Une légère baisse du nombre de dossiers est constatée.

### **Service mutualisé d'instruction des autorisations de publicité, d'enseigne et de préenseigne**

Créé en milieu d'année, ce service a traité 5 dossiers (4 pour Buis les Baronnies et 1 pour Rémuzat).

### **Activités de Pleine Nature**

En 2024, la structuration de l'Espace Trail, la requalification des itinéraires VTT du Val d'Eygues ont été réalisées ainsi que la restructuration de l'itinéraire VVV "Au fil de l'Eygues". Les associations partenaires ont bénéficié d'une formation au balisage. Des itinéraires Véloroutes Voies Vertes ont été inaugurés. La CCBDP a pris la nouvelle compétence « Gestion des sites naturels d'escalade ». Cette année, 1 001 km de chemins de randonnées ont été entretenus et balisés, soit 54 % du réseau total (384 km de chemins pour le VTT sur 711 km ; 618 km de chemins pour la randonnée pédestre sur 1 149 km).

La CCBDP a accordé 8000 € de subvention au Bike Park 4 Seasons de Nyons.

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### **Territoire Educatif Rural**

La Convention cadre relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural des Baronnies en Drôme Provençale a été signée avec l'État pour 3 ans. Après un bilan de la situation éducative du territoire établi l'année précédente, un diagnostic partagé des territoires a été réalisé et un plan d'actions défini en 2024.

### **Projet de Territoire**

Il s'agit de l'établissement d'un document cadre définissant l'avenir du territoire pour répondre aux enjeux exprimés par l'État. Un nouvel agent a été recruté pour la rédaction du « Projet de Territoire » qui a été présenté en Conférence des Maires à la fin de l'année 2024.

## **Mutualisation**

Le service Mutualisation travaille en dehors du champ de compétences de la CCBDP.

Celle-ci comprend 3 axes d'intervention : la gestion et l'animation d'un pôle secrétariat mutualisé (3 secrétaires), l'action ponctuelle de co-production (groupement de commande) et la formation aux agents et aux élus (28 agents formés).

## **Conseillers numériques**

La CCBDP a recruté et mis à disposition des associations 3 conseillers numériques en 2022 et 2023, cofinancés par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Toujours soutenus par l'ANCT en 2024, 2 postes de conseillers numériques sont à présent directement employés par les associations numériques du territoire : ASOFT et AVENTIC.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

### **Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale**

La CCBDP et Initiative ont signé une nouvelle convention de partenariat couvrant la période 2024-2026.

Poursuite des actions en faveur du commerce et de l'artisanat : aides aux conseils, aides à l'investissement, exonérations, déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL). Cette année, 16 entreprises ont été soutenues et 37 emplois créés ou maintenus. La Savonnerie de Nyons a bénéficié d'aide à l'investissement pour son installation sur la ZA du Grand Tilleul (9 emplois prévus).

### **Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE**

Depuis 2018, la CCBDP gère et commercialise les terrains de la ZAE de Séderon et de Nyons. Fin 2024, les lots de la ZA du Grand Tilleul sont quasi tous commercialisés (35 lots couvrant 5,6 hectares). Poursuite des études pour la création de nouvelles zones d'activités en partenariat avec les communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons.

## **Agriculture**

Accompagnement de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) dans la procédure des biens vacants et sans maître. L'enquête menée a permis de valider 61 parcelles présumées vacantes et sans maître représentant 47 hectares et 9 comptes de propriété à Cornillon-sur-l'Oule.

Soutien à l'association "Solidarité Paysans". En 2024, l'association a accompagné 17 agriculteurs dans les Baronnies impactés par la crise de la vigne et du lavandin ou par le manque de froid l'hiver qui a fortement réduit la production d'abricots.

## **L'office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale**

La fréquentation est en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. Les retombées économiques directes sont estimées à 103 millions d'euros. Les séjours se raccourcissent (2,8 jours en moyenne). 113 000 visiteurs se sont rendus dans les 5 bureaux d'accueil de l'OT. Les contacts numériques ont augmenté de 18 % depuis 2022.

La CCBDP a versé 600 000 € de subvention à L'OT dont le budget annuel 2024 est de 846 000 €. La taxe de séjour a généré 510 000 € de recette.

## **TECHNIQUE**

### **Déploiement de la fibre optique**

Il est porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), la CCBDP en assure le financement à hauteur de 5 226 000 € et le suivi. D'ici 2025, 17 870 lignes seront installées sur l'ensemble de la CCBDP.

A Nyons et à Aubres, la commercialisation est ouverte.

### **Voirie**

L'intercommunalité intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire. Le montant total affecté aux travaux est de 1 916 557,03 € HT dont 608 149,93 € HT d'abondement de la CCBDP et de 806 664,000 € HT de dotation départementale.

50 communes sur 67 (74,6 %) ont fait réaliser des travaux en 2024, soit 993 km entretenus au total.

### **GEMAPI – Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières**

La CCBDP doit coordonner la gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les 4 bassins versants (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale - Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez - Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buech et de ses Affluents). Les syndicats sont actuellement en phase d'études. La CCBDP devra assumer financièrement les actions liées à son territoire et participera à l'ensemble d'entre elles.

### **Zone de Revitalisation Rurale**

Il s'agit d'un contrat signé entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau pour améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, en partenariat avec le Conseil Départemental et le bureau d'études CEREG. Les communes ont jusqu'à la fin 2024 pour mener à bien 58 opérations de travaux d'eau et d'assainissement (coût global : 5 078 899 € HT).

## **SOCIAL**

### **Service Portage de Repas**

En 2024, ce dispositif qui permet le maintien à domicile des personnes âgées de l'arrière-pays, a effectué 2 814 livraisons de 5 676 repas à 32 usagers. Ce service représente 27 809,79 € de dépenses et 3 095,40 € de recettes.

## Transport

Des lignes de transports sont contractualisées avec la Région Auvergne Rhône Alpes (transport scolaire vers le Vaucluse pour des élèves du secondaire – service de transport de proximité Mévouillon – Laragne). Ce service représente 33 661,00 € de dépenses et 36 936,00 € de recettes (34 848,00 € de subvention régionale).

## Convention Territoriale Globale (CTG)

En étroite collaboration avec la CAF dans le cadre de la CTG, la collectivité vise à mailler le territoire dans une démarche de cohérence et d'équité territoriale dans les domaines de la Petite-Enfance, de la Parentalité, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Animation de la vie sociale, de l'Habitat – logement – et du cadre de vie, de l'Accès aux droits et inclusion numérique.

Un bilan de la CTG 2019/2024 a été réalisé et une mise en perspective de celle de 2025/2029 validée.

## Petite Enfance

Cette compétence est assurée par la CCBDP en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

Le bilan de 2024 présente un bon taux de remplissage dans les crèches mais un temps d'accueil plus court, une organisation mutualisée entre les crèches pour une continuité de service lors des fermetures pour congés, un accompagnement et une prise en charge des micro-crèches de Montbrun les Bains et des Pilles.

## Service Enfance - Jeunesse - Animation territoriale

Il regroupe les ALSH enfance pour les 3 -12 ans et les ALSH jeunesse pour les 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.), le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASÉ) pour les 12-25 ans, et la coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal. La CCBDP a contractualisé avec différents partenaires pour mener à bien sa politique.

## La Coordination Enfance-Jeunesse

En 2024, un coordonnateur du Pôle Enfance / Jeunesse a été recruté et le Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ) mis en place.

## Compétence enfance

Elle concerne exclusivement les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal (3-12 ans).

## Compétence Jeunesse

Elle regroupe le Service d'Accompagnement Socio-éducatif, les ALSH des communes de moins de 3500 habitants (hors Nyons), et la coordination Enfance – Jeunesse.

## SASÉ : Service d'accompagnement socio-éducatif

C'est un service pilote dans la Drôme qui a accompagné 23 jeunes cette année (dont 6 suivis éducatifs).

## Les ALSH d'intérêt communautaire

Pas d'activité estivale en 2024 et recrutement du nouveau directeur-animateur en septembre.

Le SASÉ a participé au maintien d'une activité jeunesse estivale. Ouverture d'un local jeunesse à Buis les Baronnies ainsi qu'à Séderon.

## CTEAC 2022-2025

Poursuite des actions menées dans le cadre de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle : constitution d'un comité de pilotage du Projet Culturel de Territoire (PCT) ; accompagnement par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) ; Le Très Grand Film (4 tournages de février à juin) ; partenariat avec des structures culturelles ; accompagnement des dynamiques culturelles locales.

## Contrat Local de Santé

Le recrutement d'une chargée de mission a permis de reprendre l'animation de dynamiques territoriales et pluri partenariales autour du CLS des Baronnies en Drôme Provençale.

Les axes stratégiques validés en 2023 (l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins, des parcours de santé, de la santé mentale, des déterminants environnementaux de la santé) ont pu être déclinés en différentes fiches actions concrètes qui seront proposées dès mars 2025 pour établir différents partenariats.

## BILAN ET PERSPECTIVES - Thierry DAYRE – Président de la CCBDP

L'intercommunalité a poursuivi ses engagements pour l'aménagement territorial (SCOT, PCAET, Transition écologique, transport, l'amélioration de l'habitat, les activités de pleine nature), le développement territorial, économique et touristique, la gestion des déchets, le programme ZRR (assainissement), la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance et celle du Contrat Local Santé...sur l'année 2024 avec un budget d'un peu plus de 25 millions d'euros.

\*\*\*

## RAPPORT ANNUEL 2024 SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est obligatoire depuis 2006. Il contrôle les installations d'assainissement non collectif, conseille et accompagne les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel. Un règlement de ce service a été validé par l'intercommunalité en 2022.

Le service est exploité en Régie à autonomie financière. Il se compose de 2 agents à temps plein accompagnés d'un agent administratif à mi-temps.

#### **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur permet d'évaluer la protection du milieu naturel des pollutions domestiques. Cette mesure correspond au ratio entre les installations conformes ou jugées conformes depuis la création du SPANC jusqu'au 31/12/2024 et le nombres de contrôles réalisés sur la même période.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 758	1 758
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 685	3 703
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 275	1 285
Taux de conformité en %	82,3	82,17

En 2024, 120 immeubles contrôlés n'avaient pas d'installation, 551 installations étaient non conformes et 157 installations n'avaient jamais été contrôlées.

\*\*\*

### **RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

#### **LES PARTENAIRES**

#### **LE SYPP ET LA VALORISATION DES DÉCHETS**

Depuis 2017, la CCBDP adhère au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) qui est responsable du traitement des déchets issus des quais de transfert et des déchèteries intercommunales. Il regroupe 8 EPCI (177 communes - 235 342 habitants du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse).

156 674 tonnes traitées par le SYPP en 2024, soit 662 kg par habitant (58 151 tonnes d'ordures ménagère, soit 246 kg / hab - 18 808 tonnes de déchets issues du tri sélectif, soit 79 kg / hab - 79 637 tonnes de déchets issues des déchèteries, soit 336 kg / hab dont 2 485 tonnes issues des plateformes végétaux - 32 tonnes de biodéchets issues de la collecte de Montélimar Agglomération - 46 tonnes d'amiante collectées).

#### **ÉVOLUTION DES TONNAGES DE 2022 à 2024**

	2022	2023	2024
Ordures ménagères (en kg par hab.)	216 kg	252 kg	246 kg
Collecte sélective (en kg par hab.)	81 kg	79 kg	79 kg
Déchets non recyclables déchèteries (en kg par hab.)	72,97 kg	69,96 kg	68 kg
Végétaux de déchèteries (en kg par hab.)	79,52 kg	94,49 kg	98 kg

#### **INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS**

##### **Les indicateurs relatifs au personnel**

Les effectifs se composent de 22 agents techniques (collecte, déchèteries et ateliers) et un poste supplémentaire pour l'entretien des véhicules a été créé cette année.

Les agents du pôle administratif de la DST assurent les missions de secrétariat.

##### **Parc de véhicules du service de collecte**

Il est composé de 7 camions bennes, 1 grue (carton), 2 polybennes, 1 fourgon (biodéchets), 1 tractopelle, 1 rouleau compacteur qui ont parcouru 187 827 km en 2024.

##### **Parc de conteneurs**

Il comprend : 1 962 conteneurs OM – 185 colonnes pour le verre – 1 221 bacs de tri sélectif.

#### **BILAN DES TONNAGES**

5 390 tonnes d'ordures ménagères, 1 292 tonnes de tri sélectif, 1 054 tonnes de verres ont été collectées sur le territoire en 2024.

DÉCHÈTERIES NYONS-BUIS-SÉDERON	TOTAL ANNÉE 2022 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2023 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2024 (tonne)
D.E.E.E	248,59	277,2	245,03
Chimirec	44,52	125,1	75,32
D.D.S	26,14	25,8	31,31
Encombrants	1 649,26	1 521,6	1 491,18
Piles	0,524	1,9	2,65
Néons - Ampoules	0,914	1,1	1,01
Huiles minérales	21,24	13,3	14,35
Ferraille	376,78	373,5	391,73
Polystyrène	439	420	373
Pneu	14,026	29,8	28,45
Végétaux	1 226,85	1 223,4	1 340,44
Carton	302,424	283,3	269,84
Gravats	1 907,62	1 823,5	1 963,72
Eco mobiliers	498,52	535,2	614,84
Bois	644,54	655,7	680,56
<b>Total</b>	<b>7 400,948</b>	<b>7 310,4</b>	<b>7 523,43</b>

#### LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCBDP EN 2024

Un service spécifique biodéchets a été créé, 53 sites de compostage ont été installés sur 22 communes, la quantité de biodéchets détournée est approximativement de 23 750 kg cette année.

Il a été également réalisé la distribution gratuite de compost, la commande de 333 composteurs, l'organisation de collectes des encombrants, des investissements divers de modernisation des équipements....

#### INDICATEURS FINANCIERS TTC 2024 :

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 4 406 887,23 € (2 376 228,73 € / traitement, 221 047,85 € / déchèterie, 1809 610,65 € / collecte) et les dépenses d'investissement représentent 1 556 125,01 €.

#### BILAN DE LA RESSOURCERIE 3R LA TRIADE

Cette année, on constate une augmentation des volumes recyclés sauf pour les textiles, conséquence de l'absence de réglementation de la « Fast Fashion », ainsi qu'une progression du chiffre d'affaires du magasin.

L'accompagnement vers l'emploi durable a permis à 32 personnes d'être en activité en 2024.

\*\*\*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**- DE PRENDRE ACTE** de la présentation de ce Rapport conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

*M. DAYRE adresse ses remerciements au Directeur Général des Services et au Directeur des Services Techniques pour la conduite des services selon les valeurs de la CCBDP.*

*Depuis la fusion de 2017 et malgré les deux années de COVID, de très nombreux investissements ont pu être réalisés. Néanmoins, le territoire des Baronnies en Drôme Provençale doit être préservé afin de protéger ce qui en fait la richesse et son attrait. Il est aussi crucial et indispensable pour sa survie qu'il puisse se développer et accroître sa population dans les années à venir.*

*Telle est l'ambition portée par l'intercommunalité pour son territoire.*

*M. le Maire adresse ses remerciements à M. DAYRE et son équipe, il salue son engagement et celui des vice-présidents. Il rappelle que la Communauté de Communes s'occupe du quotidien des habitants et du futur du territoire avec notamment : les Zones d'Activités, la fibre optique, le traitement des déchets...*

*Il adresse aussi ses remerciements aux délégués de la commune à la CCBDP : Mme MACIPÉ et M. MONPEYSSEN pour tout le travail accompli.*

**2025 - 09 - 89 / AFFAIRES FINANCIERES**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**Remplacement des menuiseries en simple vitrage du Musée Archéologique**

**RAPPORTEUSE : Mme Monique BOTTINI**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 19 Décembre 2022, la commune de NYONS a adhéré à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE), Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune projette des travaux de remplacement des menuiseries simples vitrages au premier étage du Musée pour un montant estimatif de : 22 607,00 € HT.

Le taux d'aides pour ces travaux se monte à 20 % de la part de territoire d'énergie Drôme - SDED, soit un montant de 4 521,40 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la demande de subventions auprès de territoire d'énergie Drôme - SDED,
- **DE CÉDER** les certificats d'économies d'énergie générés par ces travaux à territoire d'énergie SDED.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**2025 - 09 - 90 / AFFAIRES FINANCIERES  
FIXATION DES TARIFS « NYONS EN SCENE » - SAISON 2025-2026**

**RAPPORTEUSE : Mme Odile PILOZ**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Nyons propose d'octobre à mai une programmation de spectacles vivants « Nyons en Scène ».

Comme les saisons précédentes, les spectacles 2025-2026 choisis sont variés afin de satisfaire une fois de plus tous les publics, petits et grands, fidèles ou néophytes, et permettent un accès à la culture pour tous.

Compte tenu des prix pratiqués par les compagnies artistiques, les lieux culturels voisins, et en fonction de la Salle Colline Serreau de la Maison de Pays, la Commission Culturelle municipale propose les tarifs suivants :

✓ SPECTACLES	Date	Tarif normal	Tarif réduit /groupe/ moins de 25 ans	Tarif Scolaire
« Les guêpes aiment l'andouillette »	24 octobre 2025	15 €	10 €	5 €
« Qui me rapportera ces paroles »	9 novembre 2025		10 €	5 €
« Eva et Viktor »	19 décembre 2025	10 €		5 €
« Jules et Marcel »	31 janvier 2026	15 €	10 €	5 €
« Les Impromptus de Molière »	6 février 2026	15 €	10 €	5 €
« Situ » INO Collectiv	8 mars 2026	15 €	10 €	5 €
« Double A » Quatuor Caliente	10 avril 2026 *	15 €	10 €	5 €
« Joga Bonito »	24 avril 2026	15 €	10 €	5 €
<b>Spectacle JMF</b>	12 mai 2026	10 €		5 €

- *Date sous réserve de modification*

✓ **Spectacles gratuits** : le spectacle de nouveau cirque du 27 décembre 2025, le concert du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et le spectacle musical du 12 mai 2026 pour les élèves des écoles élémentaires de Nyons,

✓ **Spectacles billetterie autre que mairie de Nyons** : « Chaudun, la montagne blessée » le 15 novembre 2025 par Contes et Rencontres, « Une ombre vorace », le 13 janvier 2026 par la Comédie de Valence qui encaisse la totalité des recettes et « Chevaleresses » le 27 mars 2026 par le Centre Dramatique Des Villages dont les recettes seront encaissées par le CDDV puis partagées à 50 % entre la Mairie de Nyons et le CDDV.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

**- D'APPROUVER la fixation des tarifs des spectacles pour la saison Nyons en Scène 2025-2026 comme indiqué ci-dessus,**

**2025 - 09 - 91 / AFFAIRES FINANCIERES  
CESSION DE LA NACELLE NISSAN IMMATRICULEE 2433-XD-26**

**RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE**

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicule, la Ville de NYONS procède régulièrement à la réforme de véhicules et matériels, dont il convient de se séparer en raison de leur vétusté ou de leur caractère hors d'usage.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'entreprise UNICK Communication, sise 129 ZA du Grand Devès - 26790 TULETTE, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 80118422700016, serait intéressée par le rachat du véhicule communal suivant :

Nacelle NISSAN  
Immatriculation : 2433-XD26,  
Date de première mise en service : 27/08/2008.

Monsieur le Maire propose un prix de vente à 3 000 €.

Considérant l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de l'opération, qu'il autorise par délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

**- D'APPROUVER la cession et d'accepter l'offre de prix de l'entreprise UNYCK COMMUNICATION,  
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents en résultant et tout acte y afférent,  
- DE SORTIR le véhicule vendu de l'inventaire de la Ville**

**2025 - 09 - 92 / AFFAIRES D'URBANISME  
PLAN LOCAL D'URBANISME - Modification n° 2 : motivation de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi**

**RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU**

La Zone 2AUi, d'une surface de 6 ha environ, est la zone à urbaniser fermée, réservée aux activités économiques, située à l'Ouest de la ZA du Grand Tilleul ;

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drome Provençale, qui a la compétence en matière de zones d'activités économiques a délibéré le 8 octobre 2024 pour solliciter auprès de la Commune l'engagement d'une procédure de modification du PLU visant à l'ouverture à l'urbanisation de cette zone 2AUi ;

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de modification n° 2 du PLU en vue de permettre l'ouverture à l'urbanisation de cette zone par délibération en date du 6 novembre 2024 ;

Les dispositions du Code de l'Urbanisme imposent que « *Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.* »

Il est précisé que cette ouverture à l'urbanisation sera par ailleurs soumise aux dispositions de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme. Par conséquent, l'accord du Préfet, obtenu après avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDPENAF) et du SCOT Rhône Provence Baronnies, sera nécessaire pour pouvoir ouvrir cette zone à l'urbanisation.

L'utilité de cette ouverture à l'urbanisation est justifiée au regard des dernières disponibilités foncières dans les ZA du territoire qui ne permettent pas de répondre aux besoins d'implantation d'activités économiques, ni à l'échelle de la Commune, ni à celle de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la loi Climat & Résilience, la Communauté de Communes a procédé en 2023 à l'inventaire du foncier bâti disponible sur l'ensemble des zones d'activités des Baronnies. Cet inventaire a fait ressortir le très faible nombre de locaux vacants sur le territoire des Baronnies : seulement 3 599 m<sup>2</sup> de locaux soit 3,1% de la surface bâtie totale sont vacants, ce qui a conforté la Communauté de Communes dans la nécessité d'aménager de nouvelles zones d'activités.

Le territoire sera en effet confronté, d'ici deux ou trois ans, à une absence de foncier économique disponible, avec le risque de voir des entreprises dans l'incapacité de se développer ou contraintes de quitter le territoire.

Les zones d'activités économiques sur la Commune de NYONS ne présenteront plus de disponibilités d'ici 2 à 3 ans puisque

- La ZAC des Laurons (Tranches 1 et 2) est déjà entièrement occupée ;
- La ZAE du Grand Tilleul (aménagée en 2014) comporte 35 lots, dont 33 sont commercialisés à ce jour.

A l'échelle intercommunale, seules 2 zones d'activités présentent encore de rares disponibilités :

- Séderon : 2 lots disponibles, dans cette zone située dans un autre bassin de vie à l'est du territoire intercommunal ;
- St-Maurice sur Eygues : 1 lot disponible.

L'aménagement de la future ZAE dite « Grand Tilleul 2 » est inscrit dans le projet de territoire 2025 de la Communauté de Communes. Cette future ZAE sera la seule nouvelle zone d'activités sur le bassin de NYONS. L'autre nouvelle zone inscrite au projet de territoire est située à Buis-les-Baronnies.

L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU<sub>i</sub> est donc nécessaire afin que la Communauté de Communes dispose de terrains réservés à l'implantation d'activités économiques.

L'étude préliminaire réalisée en 2022-2023 par la communauté de communes a permis de montrer et préfigurer la faisabilité opérationnelle de cette future zone d'activités. La desserte de la zone sera assurée à partir de la voie et des réseaux en attente sur la zone du Grand Tilleul 1.

La faisabilité opérationnelle du projet d'aménagement de cette Zone 2AU<sub>i</sub> est donc avérée et environ 80 % de la surface des terrains a déjà été acquise par l'EPORA pour la Communauté de Communes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AU<sub>i</sub> en vue de l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques du Grand Tilleul 2, au regard des capacités insuffisantes dans les zones à vocation économique déjà urbanisées sur la Commune et de la faisabilité opérationnelle de ce projet.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-36 et suivants,

Vu le P.L.U. approuvé le 9 octobre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale en date du 8 octobre 2024, sollicitant l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AU<sub>i</sub>,

Vu la délibération en date du 6 novembre 2024 autorisant Monsieur le Maire à engager une procédure de modification du P.L.U. afin d'ouvrir à l'urbanisation la Zone 2AU<sub>i</sub>,

Vu l'arrêté en date du 15/09/2025 engageant la procédure de modification n° 2 du P.L.U. en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AU<sub>i</sub>,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

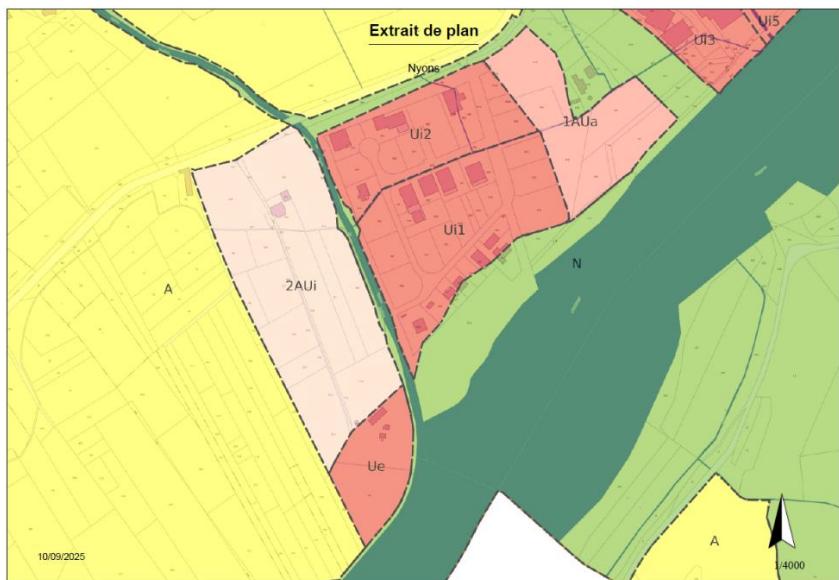
**- DE MOTIVER** l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AU<sub>i</sub> par les justifications suivantes :

- Les zones constructibles réservées aux activités économiques du P.L.U. actuel ne disposent plus de surfaces disponibles et mobilisables à court et moyen terme :

- ✓ L'urbanisation de la ZAE du Grand Tilleul 1 est en voie d'achèvement,
- ✓ Aucune disponibilité ne subsiste dans la ZAC des Laurons.

- La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) a inscrit l'aménagement de la Zone 2AU<sub>i</sub> dans son projet de territoire, car elle est nécessaire pour permettre l'implantation d'activités économiques sur le territoire intercommunal ;

- La Zone 2AU<sub>i</sub> est desservie à proximité par l'ensemble des réseaux, la majorité des terrains ont été acquis par l'EPORA pour la CCBDP et elle est prête à être aménagée.



2025 - 09 - 93 / SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DROME  
APPROBATION DE LA REVISION STATUTAIRE N° 1 PORTANT SUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR  
VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

**RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE**

PAR COURRIER EN Mairie le 20 août 2025, la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a notifié à la Commune la délibération du Comité Syndical n° CS-2025-22-01 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et diverses modifications.

Cette révision doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises, notamment en matière de développement des IRVE, ainsi qu'en matière d'accompagnement des projets d'autoconsommation collective.

Les principales modifications des Statuts de Territoire d'Energie Drôme-SDED sont les suivantes :

1. Il s'agit d'adapter la compétence optionnelle « Création et entretien d'infrastructures de charge » de l'article 2-II-3) des statuts.

Afin de permettre aux collectivités membres d'installer des bornes de recharge de faible puissance, inférieure ou égale à 22 kVA, dites « prises résidentielles publiques », le Syndicat procède à une restitution partielle de la compétence.

En outre, le Syndicat n'envisage pas de déployer des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène, et restitue également à ses membres la possibilité de déployer de telles infrastructures.

Le Syndicat demeure compétent pour l'installation d'infrastructures composées de bornes de recharge excédant une puissance de 22 kVA et qu'il déploie actuellement dans le cadre du réseau « eborn ».

2. Il s'agit également de compléter les activités connexes de Territoire d'énergie Drôme-SDED, visées au III de l'article 2 de ses statuts, qui n'impliquent aucun transfert de compétence.

- a) Extension de ses activités à l'« Autoconsommation » (article 2-III-9) des statuts)

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de l'Electricité et du gaz (AODE), le Syndicat a vocation à prendre part à des opérations d'autoconsommation.

Il est notamment susceptible d'être une personne morale organisatrice (PMO) qui assure la liaison technique et administrative entre le gestionnaire du réseau public de distribution (GRD) et les participants à une opération d'autoconsommation collective.

- b) Extension de ses activités aux « Actions de sensibilisation, information et formation » (article 2-III-10) des statuts)

Il s'agit de répondre aux besoins d'information, de sensibilisation et de formation s'inscrivant dans le cadre des missions du Syndicat ou dans le prolongement de ses compétences.

\*\*\*

Conformément aux articles L.5211-17-1 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée défavorable.

Après compilation des délibérations des collectivités membres du Syndicat, si la condition de majorité qualifiée est réunie, un arrêté interpréfectoral clôturera cette procédure en fixant les nouveaux statuts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

**- D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme dont le texte, issu de la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-01 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'IRVE et diverses modifications, est joint à la présente délibération ;

**- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**2025 - 09 - 94 / SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DROME  
APPROBATION DE LA REVISION STATUTAIRE N° 2 POUR LA RESTITUTION DE LA COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID »**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE**

Par courrier reçu en Mairie le 20 août 2025, la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a notifié à la commune la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ».

Cette révision doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2026. Elle permettra au Syndicat de tirer les conséquences du changement de mode d'exploitation du seul réseau de chaleur du territoire.

Les principales modifications des statuts de Territoire d'énergie Drôme-SDED sont les suivantes :

1. Il s'agit de supprimer la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid » prévue à l'article 2-II-1) des statuts.

Cette restitution ne concerne qu'une seule commune. Elle a été préconisée par la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes dans un rapport du 4 juillet 2023, à la suite duquel le Syndicat a fait réaliser un schéma directeur qui a conclu à la poursuite du service sous la forme d'une délégation de service public (DSP), en lieu et place d'une gestion directe par le Syndicat.

La commune de Vassieux-en-Vercors a approuvé la reprise de cette compétence optionnelle à la signature du contrat de DSP, qui interviendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Par suite, du fait de la restitution de cette compétence, le Syndicat n'assumera plus aucune mission d'Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

2. Il convient également de supprimer les activités connexes se rapportant à cette compétence optionnelle (article 2-III-4) et 5).

Dans la mesure où ces activités ne s'inscrivent plus dans le prolongement de ses compétences, le Syndicat est tenu de les supprimer.

\*\*\*

Conformément aux articles L.5211-17-1 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée défavorable.

Après compilation des délibérations des collectivités membres du Syndicat, si la condition de majorité qualifiée est réunie, un arrêté interpréfectoral clôturera cette procédure en fixant les nouveaux statuts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme dont le texte, issu de la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid », est joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**2025 - 09 - 95 / SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES  
APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES**

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

La Commune de NYONS est membre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Le 8 juillet 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales s'est prononcé favorablement sur une modification statutaire permettant notamment de :

- A la demande des Régions, modifier le nombre de représentants des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence Alpes-Côte d'Azur au Comité Syndical, sans toutefois changer l'équilibre des voix (article 12)
- Préciser et sécuriser le statut de commune associée (article 12) ;
- Revoir la désignation des membres du collège des communes classées au Bureau syndical : le Bureau Syndical conserve toujours 12 élus issus de ce collège mais les 8 représentants des communes drômoises seront désignés par celles-ci uniquement. De la même manière, les 4 représentants des communes haut-alpines seront désignés par celles-ci uniquement (article 15) ;
- Modifier la périodicité de l'élection de la Présidence (article 18) ;
- Acter les augmentations statutaires consenties par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme et le Département des Hautes-Alpes (article 22) ;
- Préciser que les cotisations statutaires tendront chaque année vers une répartition à 80% pour le bloc Régions-Départements et 20% pour le bloc local (article 22) ;

Conformément au CGCT, aux statuts du Syndicat Mixte (article 9), et sur délibération du Comité Syndical en date du 8 juillet 2025, un délai de quatre mois a été fixé au terme duquel, l'absence de délibération d'un membre vaudra acceptation de la modification statutaire proposée. La modification des statuts sera validée dès que deux-tiers des assemblées délibérantes des membres se seront prononcés favorablement.

Après lecture des statuts modifiés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 compte tenu des promotions internes pour l'année 2025, de la façon suivante :

Service	Emploi	Temps travail du poste	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression de poste (cadre d'emploi)	Création de poste (cadre d'emploi)
CTM	Chef de service GEP	Temps complet	OUI	1 poste d'adjoint technique	1 poste d'Agent de maîtrise
	Adjoint au chef de service GEP	Temps complet	OUI	1 poste d'adjoint technique	1 poste d'Agent de maîtrise

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

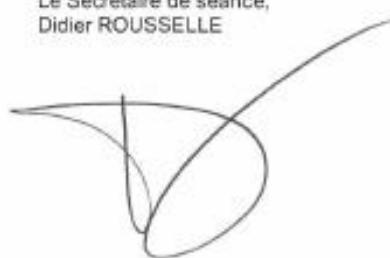
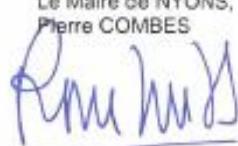
POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs de la collectivité (conformément à l'annexe jointe), ci-joint, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- DE PRÉCISER que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Secrétaire de séance,  
Didier ROUSSELLE

Le Maire de NYONS,  
Pierre COMBES




Présentation synthétique - Consultable dans son intégralité sur le site de la CCBDP

2024

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

Une Année Charnière et Cruciale





## 2024, Une Année Charnière et Cruciale.

En effet, en 2021, il y a eu une évolution des taux qui n'était qu'un ajustement minimum, qui faisait suite implicitement :

d'une part aux travaux de fusion menés par le cabinet conseil ; et d'autre part, au collage et ajustement réaliste après les deux/trois premières années de la mise en place de notre squelette organisationnel et fonctionnel de cette fusion imposée.

De plus, souvenons-nous que les années qui ont suivi ont été traversées, malheureusement et lourdement, par la crise sanitaire liée à la pandémie covid-19.

Puis 2022, d'Espérance en Résilience, fut une année intense et structurante, suivie en 2023, par une année fondamentale et déterminante...

Le budget 2024-2025 permettra de porter ce qui se doit de donner corps et d'objectiver la fin de notre mandature jusqu'en mars 2026, et en ce sens c'est une **Année Charnière et Cruciale**.

Depuis..., **le squelette des premières années**, notre communauté, de fait, a pris du corps, elle s'est épaisse et a grandi de façon réaliste et pragmatique.

Ce budget 2024 traduit et concrétise les diverses et multiples délibérations votées et imposées, soit des différentes compétences déléguées par l'Etat et la Loi, soit par le nécessaire souhait et la volonté pragmatique des communes...

Notre vérité Territoriale inspire et impacte des réalités opérationnelles de gestion et de concrétisation technique, administrative et budgétaire.

Sur un certain nombre de thèmes, après la première mise en place, et impulsion, en fonction de la nouveauté des enjeux et des perspectives, il nous faudra tendre rapidement vers une période de maturité, sérénité et pérennité.

En effet, sur des Thèmes Nouveaux imposés ou choisis, les accompagnements extérieurs, subventions ou autres, qui sont au rendez-vous de l'INITIATIVE, mais qui s'estompent malheureusement et très vite... c'est pourquoi, nous veillons unanimement, avec sagesse lucidité et réactivité car ces interruptions d'aides peuvent, par contre coup radical, étouffer et mettre à mal subitement nos orientations et équilibres budgétaires.

Ce budget 2024, se doit également d'assurer et d'inspirer profondément celui de 2025. Sur chaque thèmes, compétences et services, nous avons, pour ces deux années qui se présentent à nous, tous les éléments pour finaliser ce qui sera et fera l'étape 1 de notre EPCI des Baronnies en Drôme Provençale.

Avec Raison, nous oeuvrons collectivement pour gérer, assurer, assumer et mener à bien, de façon rationnelle, l'ensemble des compétences dont nous avons la charge et la responsabilité, tant juridique, qu'administrative, technique, opérationnelle et sécuritaire.



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Nyons

Pour faire face aux perspectives et aux réalités de concrétisation des enjeux de ce projet raisonnable et raisonnable d'animation et de gestion de notre EPCI, cela impose et nécessite un **minimum d'ajustement budgétaire pour en assurer sa pérennité...**

Nous devons et en avons conscience, que cela nous impose donc inéluctablement et collectivement, une attitude, des devoirs et des engagements à tenir...

Notre Communauté de Communes, au terme de ce mandat, aura donné corps aux réalités statutaires de naissance, comme à celles qui se sont agrégées au fil du temps d'une manière ou d'une autre, pour être ce qu'elle est, et représente à ce jour, au coeur et à la vie de ce Territoire des Baronnies en Drôme Provençale, ses 67 Communes, avec ses plus de 21 000 Habitants, qui demeure en soi et se doit de **perpétuer un ensemble cohérent, dynamique, solidaire, uni et soudé**.

Pour ce faire, cela doit être empreint du plus grand respect qui soit, vis-à-vis de notre Collectivité, des missions et services, qu'elle s'engage à assumer et à remplir, vis-à-vis des citoyens habitants de ce Territoire, comme vis-à-vis des Institutions et Administrations.

Cet EPCI dont on a la Responsabilité Collective, il faut le soutenir, il faut se soutenir, se solidariser, pour entreprendre ensemble avec raison, pragmatisme et détermination, ce dont on nous a délégué et confié, la responsabilité de gestion et de mise en oeuvre, pour ce Territoire, ses Communes et ses Habitants Citoyens de nos Baronnies en Drôme Provençale.

Nous avons présenté en toute sincérité aux élus du territoire au cours de différentes réunions, la genèse globale de la Construction Budgétaire de ces Budgets 2024 de notre Communauté qui ont été **votés en avril dernier...**

Notre CCBDP est un des deux ventricules du Coeur de Vie du Bloc Communal de notre Territoire. De ce bloc fait de ses 67 communes, entre autres, des Hautes Baronnies au Val d'Eygues, du Pays de Rémuat au Pays de Buis, de Montbrun-les-Bains, Séderon à Saint-Maurice-sur-Eygues, Nyons, Mirabel-aux-Baronnies, de Rémuat, Villeperdrix à Propiac, Buis-les-Baronnies, Mérindol-les-Oliviers, et toutes les autres qui engendrent et vivifient les destinées de ce Territoire de plus de 21 000 habitants....

*Edito du magazine interco N°13*

- **Création au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**  
Encouragée et imposée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015).
- **Statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017.**  
Compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes.
- **67 communes.**
- **21 332 habitants** - INSEE 2023.
- **1 095 km<sup>2</sup>.**





## • LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 97 élus communautaires

issus des conseils municipaux de nos 67 communes

## LA GOUVERNANCE

11 conseils  
communautaires

### COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH) - Finances - Communication



**Thierry DAYRE**  
Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale  
Chargé des questions de « thermalisme et de bien-être »  
1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Nyons



**Eric RICHARD**  
4<sup>e</sup> Vice-Président Territorial du Val d'Eygues  
Président de la commission Enfance Jeunesse  
Maire d'Aubres



**Michel GREGOIRE**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Président délégué Conférence des maires  
Maire de La Roche-sur-le-Buis



**Sébastien BERNARD**  
5<sup>e</sup> Vice-Président Territorial du Pays de Buis  
Président de la Commission Tourisme  
Maire de Buis-les-Baronnies



**Claude BAS**  
2<sup>e</sup> Vice-Président Territorial du Pays de Rémuzat  
En charge du projet Natura 2000  
Maire de Verclause



**Nadia MACIPE**  
15<sup>e</sup> Vice-Présidente, Rapportrice de la Commission Permanente  
Présidente de la Commission Mutualisation  
Conseillère Municipale de la Mairie de Nyons



**Alain NICOLAS**  
3<sup>e</sup> Vice-Président Territorial des Hautes Baronnies  
Président de la Commission G (À partir du 01/09/2024)  
Maire de Vers-sur-Méouge

19 commissions permanentes

### BUREAU

Président

### COMITÉ EXÉCUTIF

15 Vice-Présidents  
En charge des compétences déléguées et des commissions thématiques

14 comités exécutifs

+ 18 membres complémentaires issus du conseil communautaire

### COMITÉS TERRITORIAUX

4 comités d'élus représentant les 4 territoires des ex-Communautés de Communes des Baronnies

### COMMISSIONS THÉMATIQUES

12 commissions thématiques : Vice-Présidents, élus communautaires et municipaux.



5 225 314,28 €  
Budget du personnel



124 agents



65% femmes  
35% hommes



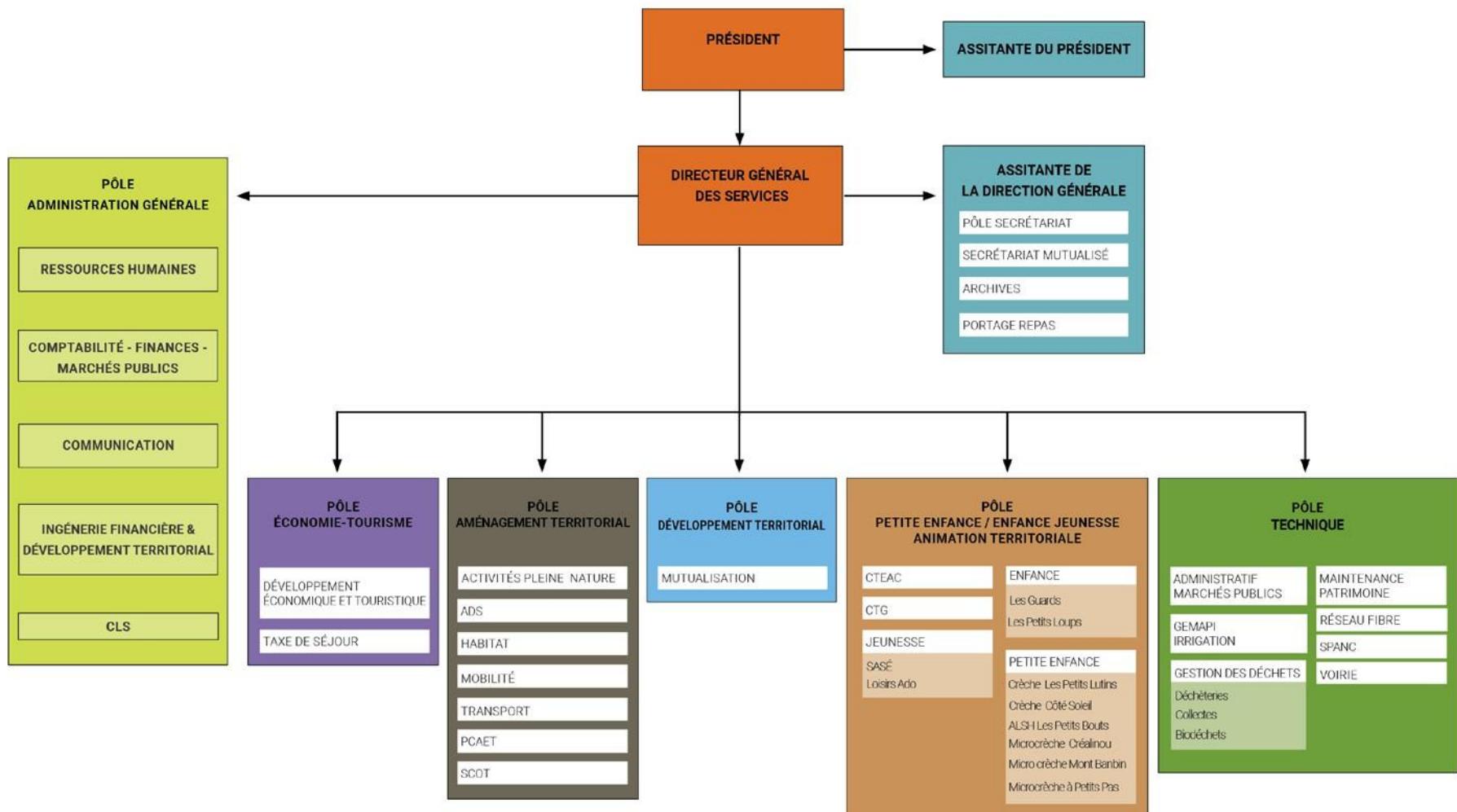
53% titulaires  
47% contractuels



115,11 ETP  
en moyenne sur l'année

## ORGANISATION DES SERVICES

ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2026 - Année 2024

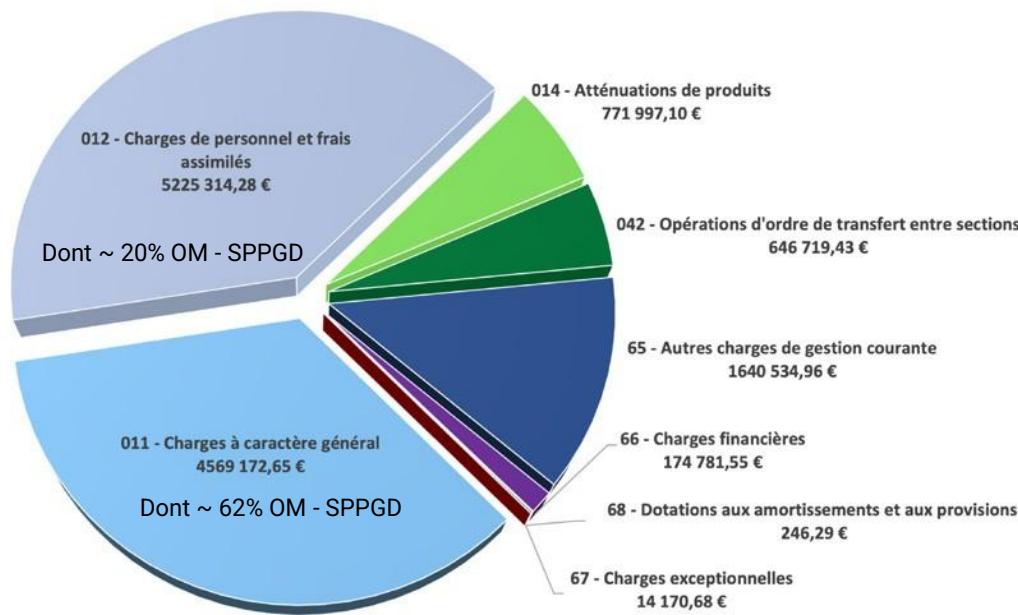


# Budget principal – Compte administratif 2024 -**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture de fonctionnement : 4 445 627,65 €

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 13 042 936,94 €**

→ Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

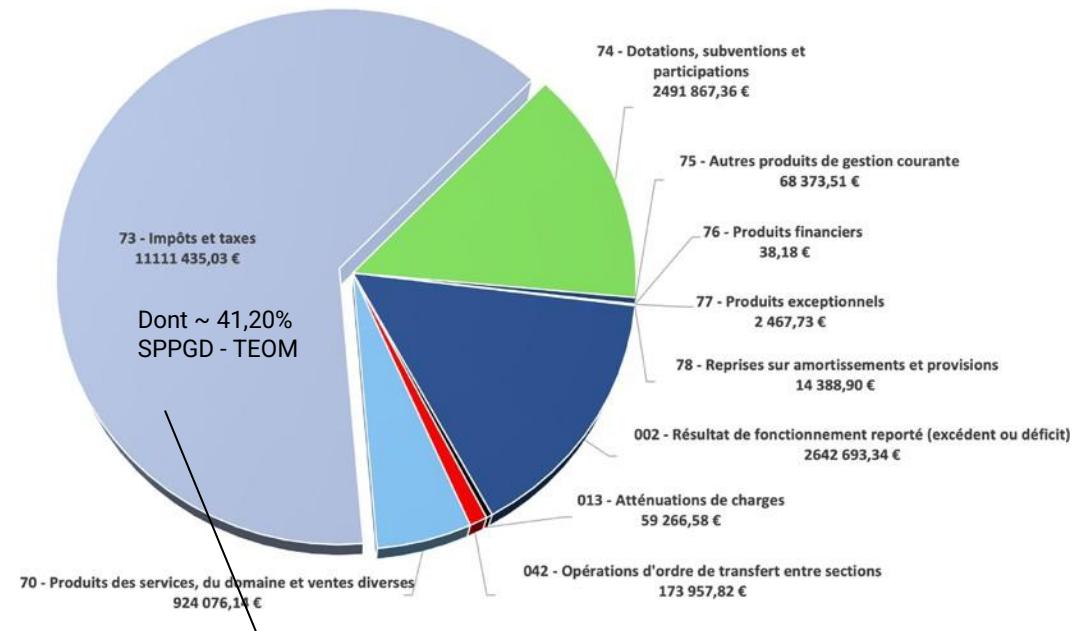


**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 17 488 564,59 €**

Recettes 2024 : 14 845 871,25 €

Reprise de l'excédent 2023 : 2 642 693,34 €

→ Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable



	Taux d'imposition 2024
T. d'habitation additionnelle	5,08 %
T. foncière bâtie	8,59 %
T. foncière non bâtie	21,37 %
CFE additionnelle	7,45 %
FPZ	27,53 %

voir p16-19  
RA 2024

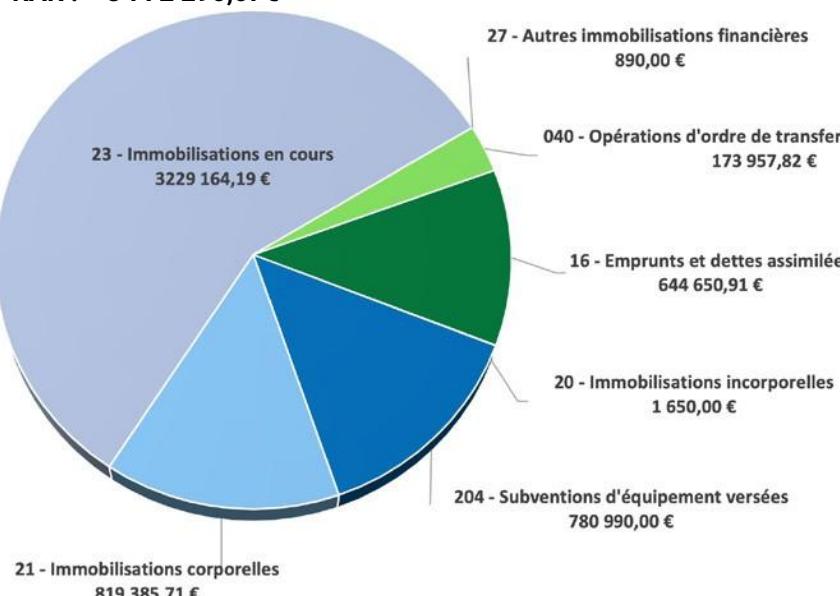
# Budget principal – Compte administratif 2024 -INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 6 805 190,17 €

report de résultat d'exercice de 2023 : 1 154 501,54 €

→ Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable

RAR : + 3 772 290,67€



**Résultat de clôture :  
- 894 382,88 €  
Après R.A.R.**

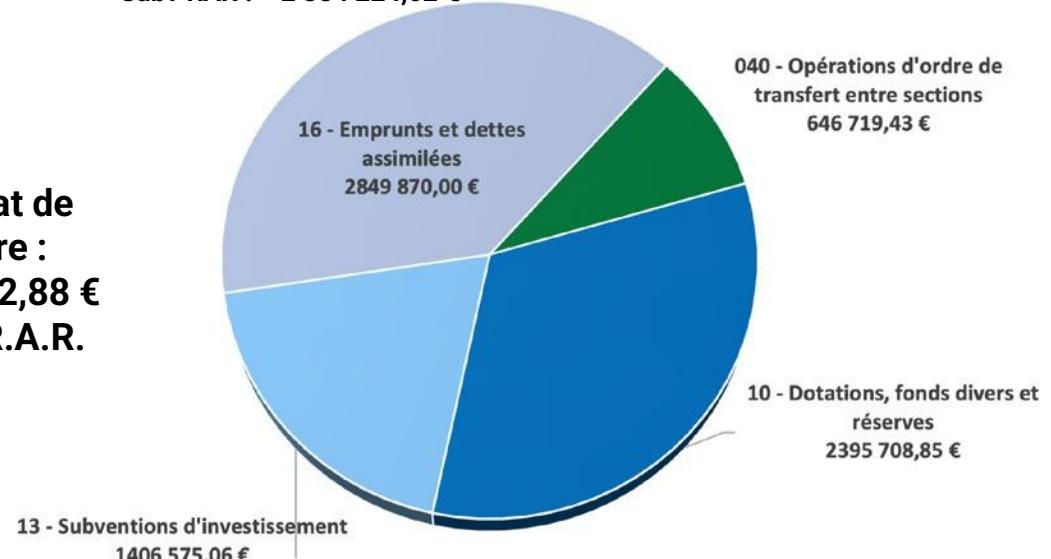
**Résultat Net 2024 reportable : + 3 551 244,77€**

- Travaux de réhabilitation de l'antenne de Buis-les-Baronnies,
- Travaux sur les voiries d'intérêt communautaire, la participation au syndicat ADN pour le déploiement de la fibre,
- Fourniture et pose de Signalétique d'Information Locale sur le territoire (SIL) + étude SIL sur Pays de Buis et Hautes Baronnies,

## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 298 873,34 €

→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable

Subv RAR : + 2 384 224,62 €



- Diverses études, aménagements et acquisitions d'équipements,
- Travaux d'aménagement des véloroutes voies douces,
- Encaissement d'un emprunt destiné au financement de divers équipements.

voir p20  
RA 2024

## Budgets annexes



### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
111 123,23 €	113 241,29 €	0 €	3 513,99 €



### GEMAPI

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
295 643,19 €	272 820,00 €	0 €	0 €



### ZONES ARTISANALES (ZA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 092 098,43 €	1 092 098,43 €	0 €	0 €



### TRANSPORT DE PERSONNES

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
33 661,40 €	36 936,61 €	866,67 €	3 649,97 €



### PORTAGE DE REPAS

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
27 809,79 €	26 991,00 €	0 €	0 €



**13 000** exemplaires

du Magazine Intercommunal  
distribués en boîte aux lettres



Page Facebook  
CCBDP

**1671** abonnés

**92** publications



**8 800**

Nouveaux visiteurs  
sur [www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr)



**38** Communiqués de presse  
destinés aux médias locaux

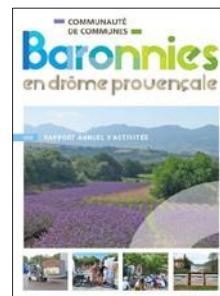
**57** parutions presse

## Communication

Magazine Intercommunal 13 et 14



Rapports d'Activités 2023



Différents documents selon les besoins des services



Les programmes Petite Enfance / Enfance Jeunesse



voir p22  
RA 2024



## Service Maintenance Patrimoine



**>10 000 m<sup>2</sup>**

Surface de bâtiments utilisés

### MISSIONS

- Gestion du patrimoine bâti.
- Gestion de la flotte véhicules.
- Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Déploiement de la fibre optique.



Catégorie des bâtiments



Tourisme 3



Déchets 10



Action Sociale 12



Services Généraux 14

Répartition des sites de la CCBDP sur le territoire



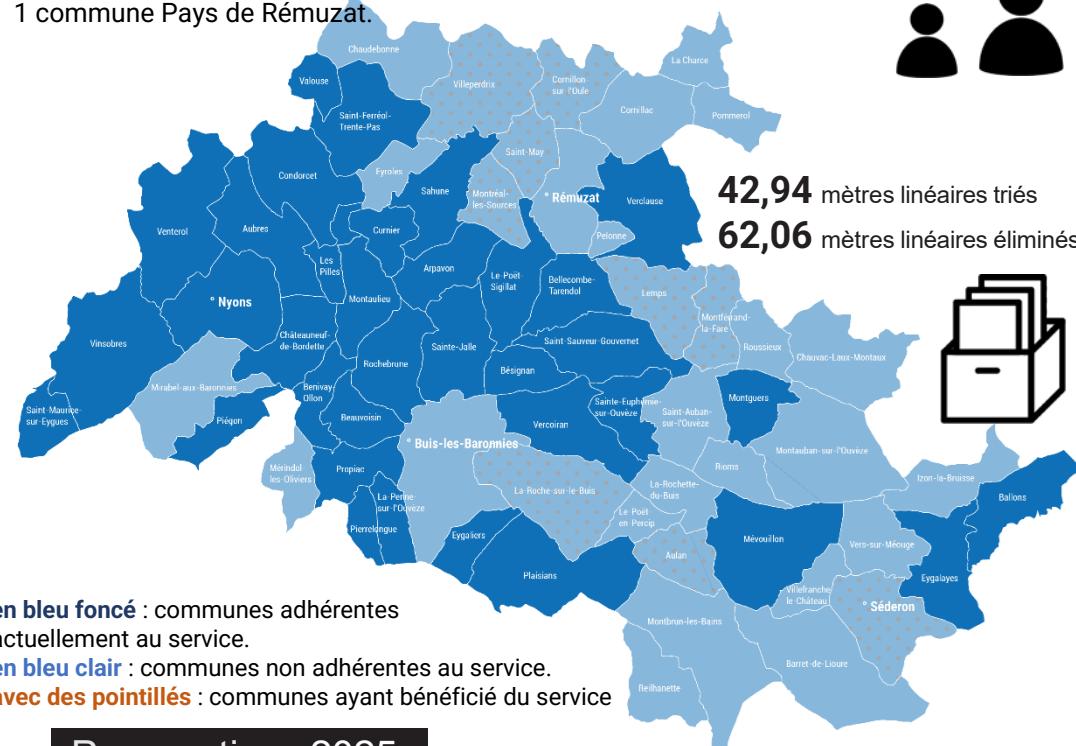
## Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP leur propose un service



### LE SERVICE ARCHIVES

- ❖ 17 communes Val d'Eygues ;
- ❖ 13 communes Pays de Buis ;
- ❖ 3 communes des Hautes-Baronnies;
- ❖ 1 commune Pays de Rémuazat.



### Perspectives 2025

- Élaboration d'une enquête de satisfaction auprès des communes bénéficiaires du service

- Poursuivre le tri des archives des anciennes Communautés de communes en vue de leur élimination

voir p26-27  
RA 2024



BUREAU  
Christelle RUYSSCHAERT  
(1<sup>ère</sup> Vice-Présidente)  
Pierre COMBES

**COMITÉ SYNDICAL**  
(5 représentants) :

Thierry DAYRE  
Sébastien BERNARD  
Jean-Michel LAGET  
Roland PEYRON  
Olivier SALIN



3 184 km<sup>2</sup>

2 régions - 3 départements  
8 intercommunalités  
177 communes



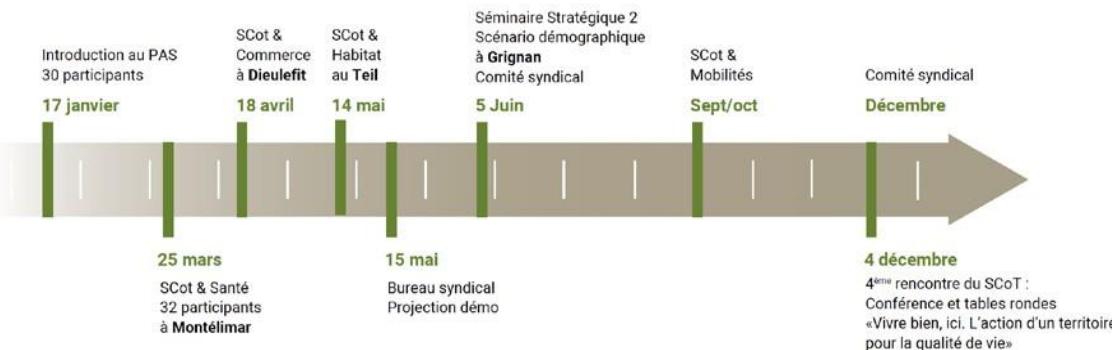
234 329 habitants



Cotisation des EPCI :  
1,12€/habitant

# Syndicat SCoT (Schéma de cohérence territoriale) Rhône Provence Baronnies

## Les grandes dates du SCoT en 2024



Christelle RUYSSCHAERT  
Vice-Présidente déléguée à  
SCoT – PLUi – Plan Climat  
Air Energie Territorial –  
Transition Ecologique –  
Transport  
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet

## Depuis 2017, le SCoT est obligatoire.

- ❖ Le P.A.S., Projet d'Aménagement Stratégiques exprime la politique d'Aménagement et de Développement que les Elus souhaitent voir se réaliser.
- ❖ Le D.O.O., Document d'Orientation et d'Objectif les traduits en règle d'urbanisme opposable.

## 4 phases sur 6 ans

**PHASE 1** : En 2023, constitution du diagnostic et partage des enjeux prioritaires.

**PHASE 2 – EN COURS** : Construction du projet d'aménagement stratégique (PAS), socle du projet politique.

**PHASE 3** : Traduction réglementaire du projet D00 (Document d'Orientation et d'Objectifs et du document d'aménagement commercial).

**PHASE 4** : Consultation légale et réglementaire et enquête publique avant approbation.

## Perspectives 2025

- Définition de la trajectoire démographique et armature territoriale ;
- Réunions de coordination/technique et ateliers par thématique :
- objectifs de production de logements (projections démographiques, lien avec les PLH) ;
- grandes orientations relatives aux fonciers économiques ;
- trajectoire ZAN et renaturation ;
- stratégie de développement de la multimobilité et du chrono-urbanisme ;

- grand cadre du Projet d'Aménagement Stratégique – transversal sur l'ensemble des thématiques ;
- atelier urbanisme favorable à la santé «Concevoir demain, l'habitat et le quartier favorable à la santé». Quelles réponses concrètes pour prendre en compte l'urbanisme favorable à la santé dans les opérations d'aménagement et de logement ?
- vote du PAS en Comité syndical en juin 2025

voir p26-27  
RA 2024

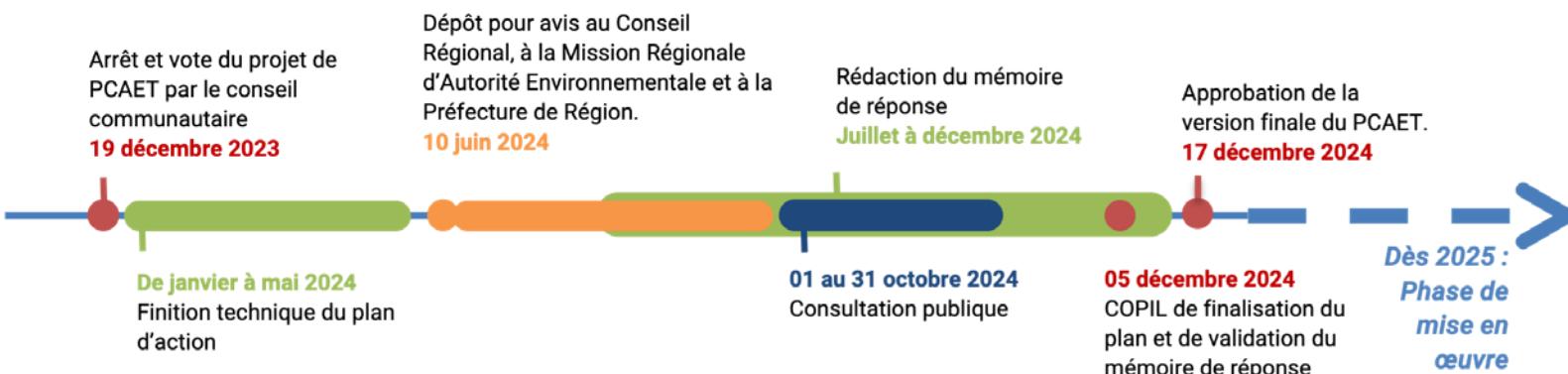
## PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015, ont l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.



Christelle RUYSSCHAERT  
Vice-Présidente déléguée à  
SCoT - PLUi - Plan Climat  
Air Energie Territorial –  
Transition Ecologique –  
Transport  
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet

### Les grandes dates du PCAET en 2024



### Perspectives 2025

- Fête de lancement de la phase de mise en oeuvre du PCAET 2024-2030 et lancement de la démarche Climat Baronnies avec une déclaration d'engagement signée par les communes, entreprises, partenaires institutionnels, associations et citoyens/citoyennes.
- Edition et diffusion d'un livret de synthèse du Plan Climat-Air-Energie Territorial auprès du grand public ainsi que d'une exposition publique.
- Animation de ClimaSTORY® des Baronnies auprès des habitants et entreprises du territoire.
- Animation du premier COPIL et COTECH de la phase de mise en oeuvre du plan d'actions du PCAET.
- Convention d'objectif territorial dans le cadre du programme « *Territoire engagé pour la Transition écologique* » avec l'ADEME, mettant ainsi un coup d'accélérateur dans la mise en oeuvre des actions du PCAET.

## Mobilités

La Communauté de Communes a achevé l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Ce plan vise principalement à maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur des transports, fortement émetteur de GES et consommateur d'énergie, constitue un levier d'action prioritaire. C'est pourquoi la CCBDP s'engage à favoriser le développement de mobilités décarbonées.

Par délibération du 30 mars 2021,

nous n'avons pas pris en compétence la Mobilité qui est facultative et qui est donc resté au profit de la Région en devenant au 01/07/2021, l'Autorité organisatrice des Mobilités Locales.

Par contre, une convention de délégation pour l'organisation des Mobilités Active avec la Région sur le Territoire de la CCBDP a été signée le 21/10/2021 avec le Président Vauquier. C'est dans ce cadre que :

- nous développons le Vélo dans la Mobilité Active avec entre autres, le programme VELO et Territoire, financé par l'ADEME et délibéré à l'unanimité le 01/04/2023 pour une durée de 4 ans.
- nous conventionnons avec la Région sur la Mobilités Partagé pour le covoituring (MOV'ICI) ou l'autoportage (DROMOLIB).

## Perspectives 2025

### Vélo et mobilités actives

- **VELO POUR TOUS !** : Nouveau partenariat avec l'association Clochette (Montauban-sur-Ouvèze) et équipements de transport d'enfant ;
- Participation à « Mai à vélo », programme national ;
- Installation de box de stationnement sécurisé de VAE\* pour les habitants ;
- Reconduction du Bonus Vélo ;
- 2ème édition du **SAVOIR ROULER À VÉLO** dans les écoles ;
- 5ème édition du service de Prêt découverte gratuit de VAE\* durant 1 mois

## Bilan 2024



**SAVOIR ROULER À VÉLO**  
10 écoles -400 élèves formés



**VELO POUR TOUS - SERVICE DE PRÊT VÉLO LONGUE DURÉE**



**PRÊT DÉCOUVERTE DE VÉLOS  
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**



Christelle RUYSSCHAERT

Vice-Présidente déléguée à  
SCoT – PLUi – Plan Climat  
Air Energie Territorial –  
Transition Ecologique –  
Transport

Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



**BONUS VÉLO**

### Entreprises et plan de mobilité interne

- Renouvellement du forfait Mobilités Durables auprès des agents de la CCBDP ;
- Participation au Challenge mobilité du 5 juin 2025.

### Mobilités partagées et solidaires

- Etude pour une ligne de covoituring réalisée par Mobicoop ;
- Installation de la Caravane des mobilités et lancement de la plateforme mobilité réalisée par DROMOLIB.

\*Vélo à assistance électrique

voir p30-31  
RA 2024



**1 085 accompagnements**  
réalisés par le CEDER en 2024



**65,6%** des ménages conseillés  
ont engagé des actions de  
rénovation énergétique



**10** fiches conseils éditées

## Politique publique pour l'amélioration de l'habitat : le SPRH

(Service Public de la Rénovation de l'Habitat)

En 2024, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH, créé en 2020), organisé à l'échelle de 5 intercommunalités est devenu le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Dans ce cadre, le CEDER accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat.

- ▶ Les dates des permanences au public (Nyons, Buis-les-Baronnies) sont mises à jour sur le site internet de la CCBDP. Ces permanences sont gratuites et sur rendez-vous.
- ▶ 18 et 19 mai 2024 : Foire bio (Nyons).



Jean-Michel LAGET  
Vice-Président délégué à  
Politique du logement et  
du cadre de vie – PLH –  
Architecture Conseil  
Maire de Chaudébonne

### Perspectives 2025

Le SPRH monte en puissance et vient renforcer l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) intercommunale **Rénov+** mise en place en juillet 2024 :

- Information de 1er niveau : 599 contacts réalisés ;
- 455 conseils personnalisés aux ménages ;
- Accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux : 31 projets.
- **Coût total du service : 24 000€/an.**

## Architecte conseiller

La mission consiste principalement à apporter gratuitement une aide soit aux communes soit aux particuliers qui en font la demande, depuis 2017 dans le cadre de la convention délibérée annuellement avec le CAUE.

- ▶ Les permanences ont lieu les 4<sup>èmes</sup> vendredis du mois à la CCBDP Nyons. 6 fiches-conseils pour 5 rendez-vous (8 en 2023). 4 fiches-conseils dématérialisées (5 en 2022).
- ▶ 10 fiches concernent des habitations : 4 fiches concernent des constructions neuves. 6 fiches concernent des réhabilitations.

On constate une nette baisse de la fréquentation.

### Perspectives 2025

- Communication sur le dispositif auprès des mairies et des habitants avec des supports visuels ;
- Montée en puissance d'une opération façade sur 9 communes dans le cadre de l'OPAH.
- Renouvellement de la convention partenariale cadre avec le CAUE.

voir p32-33  
RA 2024



### 372 dossiers

Nombre de dossiers maximum qui pourront être subventionnés dans le cadre de l'OPAH Rénov +



## Habitat Logement

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de « Politique du logement et cadre de vie », la CCBDP, aux côtés des communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons, lauréates "Petites Villes de Demain" (PVD), ont mis en place en 2024 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale (OPAH) Rénov+.



Jean-Michel LAGET

Vice-Président délégué à Politique du logement et du cadre de vie – PLH – Architecture Conseil  
Maire de Chaudébonne

► Selon la délibération prise à l'unanimité, **11 communes** du territoire se sont engagées dans l'OPAH signée le 01/07/2024 et déployée à différentes échelles d'intervention :

- à l'échelle intercommunale ;
- dans des secteurs dits « renforcés » des centres-bourgs intermédiaires de Rémuzat, Sahune, Montbrun-les-Bains, Les Pilles, Venterol, Vinsobres, Séderon, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint Auban-sur-l'Ouvèze ;
- dans des secteurs de « renouvellement urbain » pour les centres anciens de **Buis-les-Baronnies et Nyons**.

Pour la CCBDP, le coût net est de 200 000 €/an.

**Il est indispensable de veiller collectivement et Territorialement à la dynamique et au suivi de cette opération avec pragmatisme et détermination.**

## Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

### 60 contacts

dont 55 propriétaires occupants et 5 propriétaires bailleurs

### 13 visites

pour des propriétaires occupants



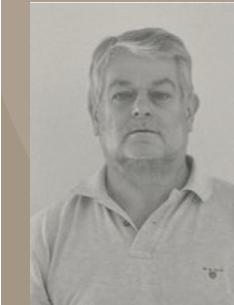
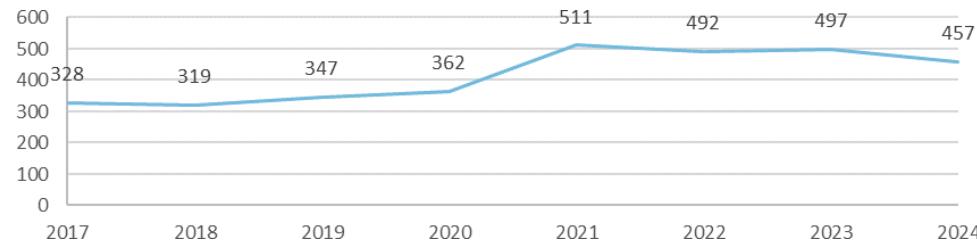
**457 dossiers**  
transmis à la CCBDP  
pour instruction



**18 communes  
adhérentes**

## Service mutualisé d'instruction des autorisations des droits des sols

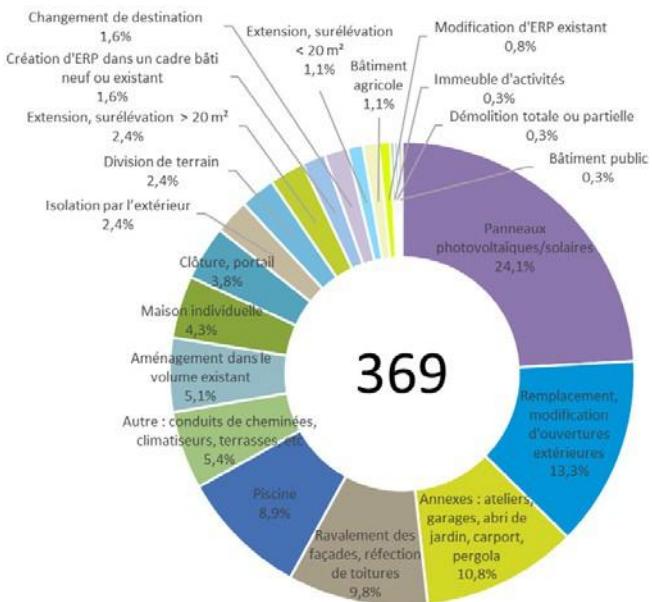
► Nombre de dossiers traités par an :



Jean-Michel LAGET  
Vice-Président délégué à  
Politique du logement et  
du cadre de vie – PLH –  
Architecture Conseil  
Maire de Chaudébonne

BARRET DE LIOURE, BUIS LES BARONNIES, CONDORCET, CORNILLON SUR L'OULE, LA PENNE SUR OUVEZE, MERINDOL LES OLIVIERS, MONTBRUN LES BAINS, MONTFERRAND LA FARE, PIERRELONGUE, REILHANETTE, SAHUNE, SAINT SAUVEUR GOUVERNÉ, SAINTE JALLE, SEDERON, VENTEROL, VERCORIAN, VILLEPERDRIX, VINSOBRES

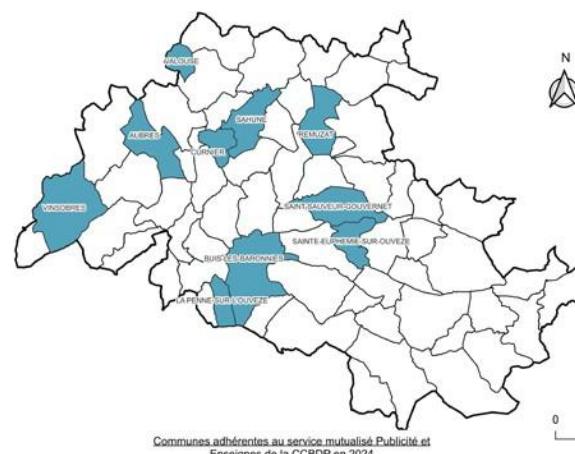
► Répartition des dossiers ayant obtenu une décision favorable par type de projet :



5 principaux travaux demandés :

- Panneaux photovoltaïques
- Remplacement/modification d'ouvertures extérieures
- Annexes : ateliers, garages, abris de jardin, carports, pergolas
- Ravalement des façades, réfection des toitures
- Piscines

## Service mutualisé d'instruction des autorisations de publicité, d'enseigne et de préenseigne



Service créé en milieu d'année 2024.

Nombre de dossiers traités en 2024 :

- Buis-les-Baronnies : 4
- Rémuazat : 1

voir p40-45  
RA 2024



**Montant des travaux VVV**

**650 000 €**

**410 000 €** d'Aides de l'Etat, la Région et le CD26

**300 000 €** du CD26 pour la RD5



**20**

itinéraires

**5** ateliers d'entraînement  
Espace Trail

## Activités de pleine nature

### AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE APN

- Structuration de l'**Espace Trail**.
- Requalification des **itinéraires VTT** du Val d'Eygues.
- **Inauguration des itinéraires Véloroutes Voies Vertes et de la passerelle Himalayenne** le 13 juin à La Penne-sur-l'Ouvèze et Restructuration de l'itinéraire VVV "**Au fil de l'Eygues**".
- Implantation de **poteaux directionnels** sur le Pays de Buis.
- Prise de la compétence "**Gestion des sites naturels d'escalade**" en automne 2024.



**Roland PEYRON**

Vice-Président délégué aux Activités et aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce

2<sup>e</sup> adjoint de la Mairie de Montauban-sur-Ouvèze

Un nouveau schéma organisationnel a été validé avec un transfert de la Compétence «Escalade» à la Communauté de Communes qui devient donc, en 2024, l'autorité compétente. Un accompagnement administratif et financier du Département ainsi qu'un accompagnement technique de la Fédération Française des Clubs Alps de Montagne (FFCAM) sont actés. La collectivité prend à sa charge le conventionnement avec les propriétaires fonciers et le suivi des sites, aidée par les associations partenaires (les clubs locaux Silex et Club d'Escalade de Buis-les-Baronnies - CEBB). La FFCAM\* apporte son expertise technique avec l'appui d'un salarié compétent dans cette discipline sportive.

### AXE 2 : ENTRETIEN ET ANIMATION DES RÉSEAUX ASSOCIATIFS (1 900 KM D'ITINÉRAIRES)

- En 2024, **1 001 km de chemins de randonnées ont été entretenus et balisés**, soit 54 % du réseau total : 384 km de chemins pour le VTT ; 618 km de chemins pour la randonnée pédestre.
- Organisation d'une **formation au balisage** pour les associations partenaires.



### AXE 3 : PROMOTION / COMMUNICATION

- Impression de **flyers sur l'Espace Trail**.
- Soutien au **Bike Park 4 Seasons** de Nyons.
- **Soutien aux manifestations sportives** du territoire.
- Présence sur les **événements sportifs** du territoire

### Perspectives 2025

- Conventionnement avec les différents propriétaires.
- Réouverture des sites d'escalade.
- Programmation de travaux de purge sur le site d'escalade du Saint-Julien.

voir p40-45  
RA 2024

## Territoire Éducatif Rural

### Signature de la Convention cadre relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural des Baronnies en Drôme Provençale.

Par cette convention, l'État, l'Éducation nationale et la CCBDP s'engagent à favoriser la démarche de coopération définie dans le plan d'actions et à s'assurer de la bonne articulation du projet avec les autres dispositifs et l'ensemble des acteurs du territoire. Cette convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions du Territoire Éducatif Rural des Baronnies sur 3 ans. Son périmètre comprend les 19 communes qui accueillent 25 établissements scolaires du territoire (école, collège, lycée, MFR).

En 2023, le bilan de la **Convention Ruralité** avait permis de faire un état des lieux de la situation éducative du territoire. En 2024, un **diagnostic partagé des territoires a été réalisé** qui met en lumière que l'éloignement des villages rend complexe la vie des administrés, les limitant dans leur accès aux services et freinant la promotion de l'ambition scolaire.

À l'issue de ce diagnostic, un **plan d'actions** est défini autour de 3 axes :

- Accompagner le parcours des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur ;
- Impliquer les familles dans une réussite éducative partagée ;
- Favoriser le bien-être, l'autonomie et l'engagement culturel et sportif des élèves et des jeunes.



Eric RICHARD

Vice-Président en charge de la coordination avec l'Éducation Nationale

Maire d'Aubres

## CONFERENCE DES MAIRES

### Projet de Territoire, rendu obligatoire par l'article L5211-11-3 du CGCT

Cette démarche permet de bâtir un document cadre visant à définir l'avenir du territoire tout en répliant aux enjeux exprimés par l'État.

- ▶ En 2024, le recrutement d'un nouvel agent expert en programmation et financement des politiques publiques, a permis d'engager les travaux de consolidation des informations recueillies précédemment pour concrétiser la rédaction du **Projet de Territoire**.
- ▶ Le **Projet de Territoire a été présenté en Conférence des Maires le 3 décembre 2024**. L'approbation du contenu rédactionnel en Conseil Communautaire consacre la fin d'une étape importante liée à ces travaux d'envergure.

### Perspectives 2025

- Mise en page afin de permettre sa diffusion sur le site internet de la CCBDP.
- Révisions en fonction de l'évolution des besoins qui seront identifiés au fil du temps.



Michel GRÉGOIRE

1<sup>er</sup> Vice-Président -  
Président délégué à la  
Conférence des maires  
Maire de La Roche-sur-le-Buis

voir p48-49  
RA 2024



3 Secrétaires  
mutualisées



28 agents formés  
dans des formations  
mutualisées

## Mutualisation

Le service Mutualisation travaille en dehors du champ de compétences de la CCBDP pour coordonner des actions pouvant être mutualisées à l'échelle des communes, sivos et communautés de communes. La commission travaille sur 3 axes majeurs :



Nadia MACIPE  
Vice-Présidente  
déléguée à Mutualisation  
Conseillère Municipale  
de la Mairie de Nyons

### AXE 1 : GESTION ET ANIMATION D'UN PÔLE SECRÉTARIAT MUTUALISÉ

- **Secrétariat mutualisé** : 3 secrétaires pour 9 communes à l'année. Service de remplacement ponctuel : en 2024, 2 communes en ont bénéficié.
- **Réseau des secrétaires de mairie** : 2 sessions organisées.
- **Promouvoir le métier de secrétaire de mairie**.

### AXE 2 : ACTIONS PONCTUELLES DE CO-PRODUCTION (GROUPEMENT DE COMMANDE)

- Achat groupé de **défibrillateurs** pour 6 communes.

### AXE 3 : FORMATIONS AUX AGENTS ET ÉLUS

- **Ciblage des besoins en formation** pour organiser des séances communes sur le territoire.
- Organisation de **4 formations** : élaboration de la paie ; l'accueil en urbanisme ; anticiper et préparer des crises complexes ; subventions et relations aux associations.

### Perspectives 2025

- Structurer l'offre de solutions de remplacement ponctuel à destination des communes.
- Travailler sur la promotion du métier de secrétaire de mairie.
- Élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) obligatoire pour les EPCI.
- Organisation de formations administratives et techniques à destination des agents des collectivités.

voir p50  
RA 2024

## Conseillers numériques

### Animation inclusion numérique - Accès aux droits - CTG\*

La CCBDP a recruté et mis à disposition des associations 3 conseillers numériques en 2022 et 2023, cofinancés par l'ANCT\*. Toujours soutenus par l'ANCT en 2024, 2 postes de conseillers numériques sont à présent directement employés par les associations numériques du territoire : ASOFT et AVENTIC, avec un soutien financier de la part de la CCBDP qui s'élève à 25 000€/an pour ces 2 postes.

- ▶ Bilan 2024 positif quant aux **services numériques déployés sur le territoire en direction des personnes éloignées des pratiques numériques**. Ces conseillers ont assuré une permanence notamment sur les communes éloignées telles que Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Séderon.
- ▶ Poursuite de **deux contrats de conseillers numériques sur le territoire**, soutien aux 2 associations locales (ASOFT et Aventic).
- ▶ La collectivité a également approuvé l'accompagnement de la mission d'**animation territoriale dédiée à l'inclusion numérique et l'accès aux droits** comme définie dans la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette mission confiée à **l'association ASOFT en lien avec tous les acteurs numériques du territoire** vise à répondre au mieux aux besoins et à mailler l'ensemble du territoire dans une démarche cohérente et concertée.



\* CTG : Convention Territoriale Globale

\* ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



Pascale ROCHAS

Vice-Présidente déléguée à Pilotage et coordination Maisons France Services -Convention Territoriale Globale - Contrat Local de Santé

Conseillère Départementale  
Conseillère Municipale de la Mairie de Buis-les-Baronnies

### Perspectives 2025

- Apporter une réponse aux communes du territoire qui souhaiteraient bénéficier d'une permanence d'un conseiller numérique.
- Actualiser la cartographie pour mieux repérer ces services et vérifier le maillage du territoire.
- Renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire : interconnaissance organisée dans le réseau territorial CTG « Accès aux droits – inclusion numérique ».
- Mobiliser du réseau territorial CTG « Accès aux droits -inclusion numérique », comme outil de réflexion locale concernant la feuille de route France numérique ensemble (FNE).
- Contribuer à la mise en place de programmes d'ateliers et d'événements numériques pour en favoriser l'accès et l'orientation des publics.



16 entreprises  
soutenues

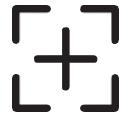


37 emplois  
crées ou maintenus

## Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

La CCBDP et Initiative ont signé une nouvelle convention de partenariat couvrant la période 2024-2026.

- Attribution de **deux aides à l'investissement des entreprises** : pour le développement de la Savonnerie de Nyons et son installation sur la ZA du Grand Tilleul (9 emplois prévus) ; pour l'aménagement d'un local à vélo pour "Les gîtes d'Adrien" à Rémuzat.
- Actions en faveur du **commerce et de l'artisanat** : aides aux conseils, aides à l'investissement, exonérations, déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL).



6 entreprises  
accompagnées par la CMA

et

9 entreprises  
accompagnées par la CCI



Jean-Jacques  
MONPEYSSEN

Vice-Président délégué à  
Economie – Agriculture –  
Artisanat – Commerce - ZAE  
– Contrats et programmes  
de développement

Conseiller Municipal de la Mairie de  
Nyons

## Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

- **ZA du Plan d'Oriol à Séderon** à fin 2024 : 9 152 m<sup>2</sup> ont été vendus, 8 375 m<sup>2</sup> restent à commercialiser.
- **ZA du Grand Tilleul à Nyons à fin 2024** : 43 149 m<sup>2</sup> ont été vendus ; 4 596 m<sup>2</sup> sont sous compromis de vente ; 4 445 m<sup>2</sup> font l'objet d'une option ; 4 125 m<sup>2</sup> sont à commercialiser.
- Lancement d'**études préliminaires pour la création de nouvelles zones d'activités** (Buis-les-Baronnies, extension de la ZA du Grand Tilleul).
- **Partenariat avec l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA)** pour envisager une recomposition de la ZA de la Palun.

## Agriculture

- Accompagnement de la **SAFER** (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) dans la **procédure des biens vacants et sans maître**. L'enquête menée a permis de valider 61 parcelles présumées vacantes et sans maître représentant 47 hectares et 9 comptes de propriété à Cornillon-sur-l'Oule.
- Soutien à l'association "**Solidarité Paysans**". En 2024, l'association a accompagné **17 agriculteurs dans les Baronnies** impactés par la crise de la vigne et du lavandin ou par le manque de froid l'hiver qui a fortement réduit la production d'abricots.

voir p54-59  
RA 2024



664  
adhérents



113 000  
visiteurs  
dans les 5 bureaux  
d'accueils



846 000 €  
Budget annuel



600 000 €  
Subvention  
de la  
CCBDP

## L'Office du Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

### Bilan 2024

- En 2024, les Baronnies ont totalisé **1 748 000 nuitées touristiques dont 595 000 nuitées de la clientèle étrangère** soit une hausse de fréquentation de 10 % par rapport à l'année 2023.
- Les retombées économiques directes sont estimées à **103 millions d'euros**.
- **Les séjours se raccorcent** (2,8 jours en moyenne) mais les touristes partent plusieurs fois dans l'année.
- **Les ailes de saisons (printemps et automne) progressent** alors que la fréquentation de juillet et août semble ne plus augmenter dans les mêmes proportions qu'auparavant.
- La fréquentation physique des bureaux d'information **baisse**, passant de 179 000 visiteurs en 2018 à 112 000 en 2024. Le nombre de contacts numériques a augmenté de 18 % entre 2022 et 2024.



**Sébastien BERNARD**  
Vice-Président délégué à  
Développement touristique  
– Drôme Provençale  
– Equipement touristique  
et sportif d'intérêt  
communautaire  
Maire de Buis-les-Baronnies

### LES SORTIES THÉMATIQUES



**4 162 participants**  
aux « Baladez et bougez curieux »

#### ► Top 3 des activités les plus demandés (hors visites de villages) :

- Les sorties canyoning : 945 participants.
- Les sorties Vautours : 554 participants.
- Les sorties Lavande dans la peau d'un lavandier : 263 participants.

### LES ÉDITIONS

L'Office de Tourisme propose de nombreuses éditions dont :

- le Carnet de séjour ;
- le Guide des hébergements ;
- le Guide des restaurants ;
- les Plans touristiques (Nyons, Montbrun-les-Bains et Buis-les-Baronnies) ;
- le Guide thermal de Montbrun-les-Bains ;
- le Baladez Bougez Curieux ;
- l'Agenda des festivités estivales ;
- la brochure idées séjours ;
- la brochure groupes.

voir p54-59  
RA 2024

#### LES LABELS

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale travaille sur la valorisation des labels qui lui sont propres, ou propres à certaines villes/destinations.



Sébastien BERNARD

Vice-Président délégué à  
Développement touristique  
– Drôme Provençale  
– Equipement touristique  
et sportif d'intérêt  
communautaire

Maire de Buis-les-Baronnies

## Taxe de séjour

Une collecte de la taxe de séjour en progression



Plus de 1003 hébergements  
collectent la taxe de séjour  
= 12 859 lits touristiques



510 000 €  
collectés au titre de  
la taxe de séjour

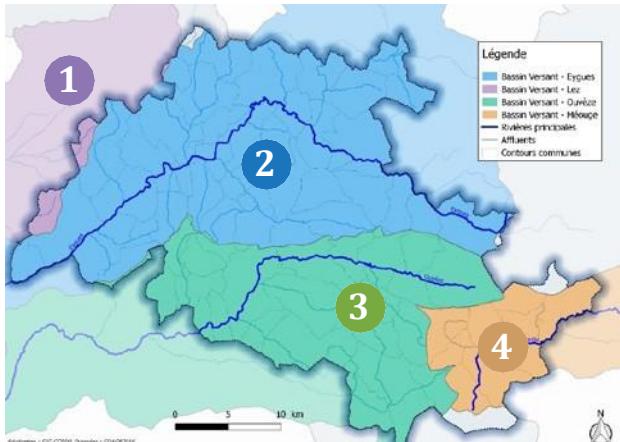
Un outil de télédéclaration permettant de simplifier  
la collecte pour les hébergeurs :  
<https://baronnies.taxesejour.fr>

voir p62-63  
RA 2024





**4 syndicats**  
de bassins versants  
sont concernés par la  
compétence GEMAPI  
sur le territoire



- 1 Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**) pour le bassin versant du Lez (2 communes)
- 2 Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**) pour le bassin versant de l'Eygues (38 communes)
- 3 Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**) pour le bassin de l'Ouvèze (23 communes)
- 4 Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) pour le bassin de la Méouge (8 communes)

## GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI), confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. La CCBDP a transféré cette compétence aux syndicats de rivière.



Olivier SALIN  
Vice-Président délégué à  
Coordination et gestion  
GEMAPI - Irrigation  
Maire de Rémuzat



**Montant de la taxe GEMAPI 2024**  
**258 617,69 €**

	Appel à cotisation des syndicats 2024
Bassin Eygues - SMEA	182 965,71 €
Bassin Ouvèze - SMOP	48 983,26 €
Bassin Lez - SMBVL	12 600,00 €
Büech/Méouge SMIGIBA	14 068,72 €
Coût de fonctionnement GEMAPI	30 000 €
<b>Totaux</b>	<b>+ 288 617,69 €</b>
Produit taxe GEMAPI voté	- 272 820,00 €

- ▶ La CCBDP a instauré la **taxe GEMAPI** pour plus de transparence budgétaire. Elle équilibre le budget annexe spécifique à la compétence.
- ▶ **Le montant de la taxe est voté chaque année** pour recouvrement la même année. Il est fixé en fonction du budget prévisionnel GEMAPI des syndicats.
- ▶ La CCBDP doit **coordonner la gestion de la compétence** sur les 4 bassins versants.
- ▶ **Les syndicats sont actuellement en phase d'études**, qui aboutiront à la définition des travaux nécessaires pour la prévention des inondations et la protection des populations.
- ▶ La CCBDP devra assumer financièrement les **actions** liées à son territoire et participera à l'ensemble d'entre elles.
- ▶ Une **priorisation** devra être faite au niveau des syndicats mais également à l'échelle intercommunautaire.

**Le montant de la taxe GEMAPI/hab est de 10 €**

voir p69-70  
RA 2024



Un travail collaboratif entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, les communes, la CCBDP et le bureau d'études CEREG

# Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

## Objectifs

- Renforcer la résilience de l'alimentation en eau face aux risques de sécheresse
- Lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration
- Renforcer, en partenariat avec les Conseils départementaux, le soutien aux collectivités situées en Zone de Revitalisation Rurale

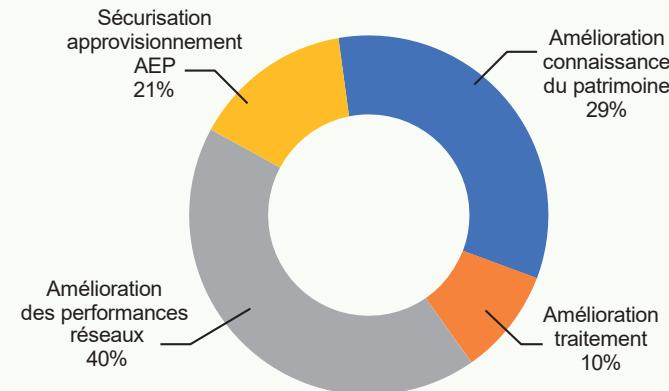


Jean GARCIA

Vice-Président délégué à SPANC - Assainissement Pluvial - Eau - Contrat ZRR Agence de l'eau  
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

**30 communes** sur 67 et **1 syndicat** d'eau potable se sont portés volontaires pour établir avec la CCBDP un **programme de travaux éligibles**. Le plan d'actions du contrat a été établi et comprend **58 opérations**.

► Répartition des 58 opérations par nature des travaux :



Coût global des travaux retenus  
5 078 899€ HT

► Montant des subventions prévisionnelles par compétence et par financeur :

Financeur	Eau	Assainissement	Total
Agence de l'eau	1 006 468 €	1 023 103 €	2 029 571 €
Département	917 436 €	856 875 €	1 774 311 €
<b>Total</b>	<b>1 923 904 €</b>	<b>1 879 978 €</b>	<b>3 803 881 €</b>

## Et après ?

- L'ensemble des opérations devra être mené par les communes **d'ici le 31/12/2024**.
- Ces projets permettront d'amorcer le rattrapage structurel des collectivités dans l'optique du futur **transfert des compétences « Eau et assainissement » à la Communauté de Communes en 2026**.

voir p71-72  
RA 2024



2 814 livraisons

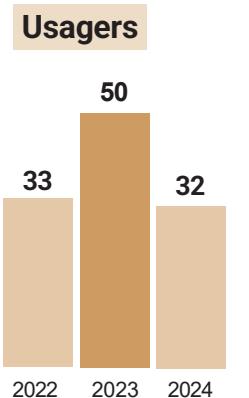

 5 676 repas livrés  
sur le territoire

 33 661 €  
Dépenses

 36 936 €  
Recettes

## Portage de repas (compétence exercée avant la fusion)

Destiné à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, ce service est rattaché aux territoires des Hautes Baronnies et de la Haute Ouvèze, mais aussi aux usagers des communes limitrophes, en partenariat et en accord avec les communes concernées.



### Finances 2024



- Dépenses
- 27 809,79 €
- Recettes
- 26 991,00 €



Alain NICOLAS

 Vice-Président Territorial  
des Hautes Baronnies

Maire de Vers-sur-Méouge

### Actions, engagements et projets

- ➡ Engagement de la CCBDP dans une démarche environnementale afin de réduire les déchets des contenants des repas.
- ➡ Lancement d'une étude afin d'étendre le Service portage repas à l'ensemble du territoire de la CCBDP.
- ➡ Cadeaux de fin d'année (produits locaux).

## Transport

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le territoire des Hautes Baronnies, une convention est signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période 2018 – 2025.

### TRANSPORT DE PROXIMITÉ

**Mévouillon – Laragne** : pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou plus en possibilité de conduire (rendez-vous médicaux, courses etc...).

### TRANSPORT SCOLAIRE

Pour **5 élèves du secondaire**, résidant à Montbrun-les-Bains, et fréquentant des **lycées du Vaucluse** en internat. Le retour des étudiants, les vendredis, est organisé par un prestataire local.


 34 848 €  
Subvention

 Région  
Auvergne Rhône  
Alpes

 voir p71-72  
RA 2024

# Convention Territoriale Globale (CTG)

En étroite collaboration avec la CAF dans le cadre de la CTG, la collectivité vise à mailler le territoire dans une démarche de cohérence et d'équité territoriale.

## TEMPS FORTS DE L'ANIMATION CTG 2024

- ▶ **Comité de pilotage** : élus, direction CCBDP, CAF. Instance de décision et de validation. 2 réunions en 2024.
- ▶ **Comité technique** : services de la CCBDP. Composé des référents intercommunaux (Petite enfance, Enfance jeunesse, habitat et coopération). Il s'est réuni 3 fois en 2024. Il prépare les différents temps d'animation (plénière, animation) et fait des propositions au comité de pilotage.
- ▶ **Comités thématiques** : coanimés par les services CCBDP et CAF, avec sollicitation des experts (associations, PMI, fédération des centres sociaux....).

- ▶ L'association ASOFT coanime le **réseau InAd**. Ce groupe s'est réuni 3 fois en 2024. Il travaille sur le déploiement des services numériques, la cartographie territoriale, l'organisation d'un événement à l'échelle de la CCBDP, de rencontres locales sur des thèmes d'actualités (IA, sécurité et arnaque...).
- ▶ On peut également évoquer le **réseau animation jeunes (RAJ)**, qui s'est réuni 3 fois en 2024, et qui a permis de **réunir pendant 2 journées 14 professionnels de l'animation jeunesse du territoire**. Cette formation assurée par la Formation Recherche-action Pédagogies populaires (FRAPP) a conduit les professionnels à questionner les pratiques et envisager les possibles, les perspectives, et à définir les enjeux jeunesse des Baronnies.

- ▶ **Réalisation de la monographie de territoire** dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG.
- ▶ **Plénière du 07/10/2024 regroupant l'ensemble des acteurs et partenaires**. Bilan de la CTG 2019/2024 et mise en perspective pour la CTG 2025/2029.
- ▶ Validation à l'unanimité en Conseil communautaire de décembre 2024 des **axes de la CTG 2025/2029**.



Pascale ROCHAS

Vice-Présidente déléguée à Politique territoriale - Petite Enfance - Social - CTG - CLS  
Conseillère Départementale  
Conseillère Municipale de la Mairie de Buis-les-Baronnies

## Perspectives 2025

- **Finalisation et formalisation du document CTG 2025/2029**
- **15 mai 2025 : Signature officielle** de la feuille de route de la CTG 2025/2029
- **Mise en oeuvre des actions** définies dans la feuille de route, en cours.


**VAL D'EYGUES :**

- Micro-crèche "Créalinou" Nyons
- Multi'accueil "Les Petits Lutins" Nyons
- Accueil de loisirs "Les P'tits Bouts" Nyons
- Multi'accueil "Côté Soleil" Mirabel-aux-Baronnies
- Micro-crèche "A Petits Pas" Les Pilles
- Relais Petite Enfance (RPE)
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

**HAUTES BARONNIES :**

- Micro-crèche "Mont'Bambin" Montbrun-les-Bains
- Micro-crèche à Séderon

**PAYS DE BUIS :**

- Multi'accueil "Les Souris vertes" Buis-les-Baronnies

**PAYS DE RÉMUZAT :**

- Multi'accueil "Les Frimousses" Rémuazat

# Petite Enfance

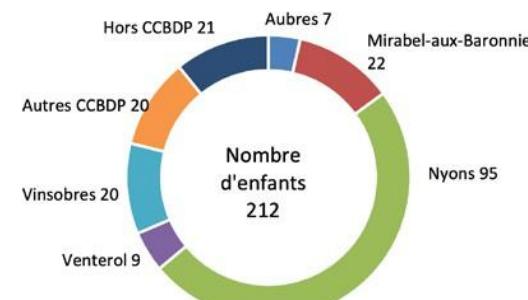
## Bilan 2024

- ➡ **Bon taux de remplissage dans les crèches** : augmentation du nombre d'enfants accueillis mais baisse des temps d'accueil qui sont plus courts
- ➡ Organisation mutualisée entre les crèches pour une **continuité de service** lors des fermetures pour congés
- ➡ **Travaux d'aménagement de la microcrèche de Séderon** pour une ouverture au printemps 2025
- ➡ **Projet de construction d'une crèche de Buis-les-Baronnies** : ateliers de fabrication de briques, démarrage de la construction prévue pour le 1er septembre 2025
- ➡ **Accompagnement et prise en charge des microcrèches de Montbrun-les-Bains et des Pilles** : mise à disposition de personnel pour maintenir un service d'accueil jusqu'à fin juin (départ d'AÉSIO en tant que gestionnaire). **Reprise en gestion directe** de la microcrèche des Pilles (ouverture en juillet) et Montbrun-les-Bains (ouverture en septembre).
- ➡ Accompagnement de la **crèche associative Les Frimousses à Rémuazat** afin d'agir sur le maintien de l'ouverture de cet accueil et l'accompagner dans sa gouvernance.

### Accueil en collectivité des 0-3 ans



### Accueil de loisirs 3-6 ans Les P'tits Bouts - Nyons


**Pascale ROCHAS**

Vice-Présidente déléguée à Politique territoriale - Petite Enfance - Social - CTG - CLS  
Conseillère Départementale  
Conseillère Municipale de la Mairie de Buis-les-Baronnies



## BILAN D'ACTIVITÉ 2024

- ▶ **LES PETITS LUTINS** : **39 555** heures facturées contre 37 085 en 2023.
- ▶ **CÔTÉ SOLEIL** : **35 763** heures facturées contre 38 171 en 2023.
- ▶ **LES SOURIS VERTES** : **38 800** heures facturées contre 38 430 en 2023.
- ▶ **LES FRIMOUSSES** : **28 069** heures facturées contre 23 578 en 2023.
- ▶ **À PETITS PAS** : **16 863** heures facturées contre 17 114 en 2023.
- ▶ **MONT'BAMBIN** : **15 737** heures facturées contre 15 739 en 2023.
- ▶ **CRÉALINOU** : **15 342** heures facturées contre 13 838 en 2023.



**Pascale ROCHAS**

Vice-Présidente déléguée à Politique territoriale - Petite Enfance - Social - CTG - CLS  
Conseillère Départementale  
Conseillère Municipale de la Mairie de Buis-les-Baronnies

## LES SERVICES DE LA MUTUELLE PETITE ENFANCE

### Relais Petite Enfance (RPE)

- ▶ Service aux assistantes maternelles du territoire
- ▶ Service administratif aux parents adhérents

### Fréquentation 2024 du RPE

- ▶ **NYONS ET HAUT NYONSAIS** : **96** rencontres
- ▶ **BUIS** : **39** rencontres.
- ▶ **HAUTES BARONNIES** : **21** rencontres.



Atelier participatif de fabrication des briques pour la construction du Pôle Petite Enfance de Buis-les-Baronnies

## Perspectives 2025

- Maintien des accueils dans les Hautes Baronnies et le Haut Nyonsais.
- Proposition d'un "**co-portage**" entre les parents, les assistantes maternelles et les animatrices (moments de rencontre à destination des tout-petits).
- **Développement de la participation des assistantes maternelles** aux formations et temps d'échange professionnels.
- Poursuite de l'**APP** (Analyse de la pratique professionnelle) pour les assistantes maternelles.
- **Partenariat avec France Travail** pour promouvoir le métier.
- **Semaine de l'écoparentalité**.



## Enfance - Jeunesse

- ▶ Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) **Enfance** qui accueillent des enfants de **3 à 12 ans**,
- ▶ Les **ALSH Jeunesse** qui accueillent des enfants de **12 à 17 ans** (communes de moins de 3500 hab),
- ▶ Le **Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé)** pour les **12 - 25 ans**,
- ▶ La **coordination Enfance-Jeunesse** sur le territoire intercommunal.



Eric RICHARD

Vice-Président délégué  
Enfance Jeunesse -  
Prévention Spécialisée -  
CLS  
Maire d'Aubres

### Pour mener à bien sa politique, la CCBDP a contractualisé avec :

- ▶ La **CAF** dans le cadre du Bonus Territoire (prestations versées pour les multi-accueils, ALSH et coordination Petite Enfance) et de la Prestation de service (PS) Jeunes pour l'Animation de Proximité.
- ▶ Le **Département de la Drôme** dans le cadre d'une double convention : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

#### Ces contractualisations permettent :

- de piloter une politique ambitieuse et innovante ;
- de faire co-financer environ 50 % des actions Enfance Jeunesse

## La coordination Enfance - Jeunesse

- ▶ Recrutement effectué sur le poste de coordinateur.
- ▶ Mise en place du **Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ)** soutenu par la CAF. 2 journées de formation à destination de 9 structures et de 14 professionnels.
- ▶ Temps fort de lancement du RAJ à Aubres en décembre : l'occasion de présenter la partie "jeunesse" de la monographie de territoire aux différents acteurs jeunesse participant au réseau. Les modélisations de nos **jeunesses des Baronnies** par le sociologue viennent nourrir les futures actions du réseau et de chaque acteur jeunesse du territoire.

## La compétence Enfance

Cette compétence concerne exclusivement les accueils de loisirs.

- ▶ L'encadrement est assuré par du personnel professionnel et des professionnels techniques selon l'activité
- ▶ L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'approprier leur **environnement quotidien** et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...
- ▶ Le centre de loisirs **accueille des enfants de manière régulière** les mercredis, parfois les samedis, et pendant les vacances scolaires.

voir p81-82  
RA 2024

## La compétence Jeunesse

Cette compétence regroupe le Service d'Accompagnement Socio-éducatif, les ALSH des communes de moins de 3500 habitants, et la coordination Enfance - Jeunesse.



### LES GUARDS - 6 à 12 ans

NYONS  
345 enfants inscrits  
120 enfants les mercredis  
214 pendant les petites vacances  
277 enfants l'été dont :  
• 85% du Val d'Eygues,  
• 1% du Pays de Buis,  
• 2% du Pays de Rémuzat,  
• 12% hors CCBDP.



### LES PETITS LOUPS - 3 à 12 ans

SÉDERON / MONTBRUN-LES-BAINS  
60 enfants inscrits  
8 enfants les mercredis  
19 pendant les petites vacances  
68 enfants l'été  
• 72% Hautes Baronnies,  
• 28% hors CCBDP.



Éric RICHARD

Vice-Président délégué  
Enfance Jeunesse -  
Prévention Spécialisée -  
CLS

Maire d'Aubres



### ALSH en gestion déléguée

#### LE CHAT BOTTÉ - 3 à 12 ans

BUIS-LES-BARONNIES  
Géré par l'Association Familiale des Baronnies  
142 enfants inscrits  
• 90% CCBDP

#### CENTRE DE LOISIRS - 6 à 12 ans

LA MOTTE-CHALANCON  
Géré par l'Espace Social et Culturel du Diois

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

Éducateurs et animateurs assurent :

- une présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse),
- des actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires/extrascolaires),
- un travail en réseau partenarial.

Objectifs : créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnement.



En 2024, le SASÉ a accompagné :  
23 jeunes dont 6 suivis éducatifs

## ALSH JEUNESSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- **Pas d'activité estivale en 2024.** Relance de l'activité dès septembre avec le recrutement d'un nouveau directeur-animateur.
- **Le SASÉ a participé au maintien d'une activité jeunesse estivale sur cette partie du territoire** : des temps d'accueil et d'animation réguliers sur le site des Tuves ainsi que des sorties les mercredis au lac de Cornillon.
- Ouverture du **local jeunesse au plateau des Tuves** à Buis-les-Baronnies et du **local jeunesse de Séderon**.
- **Partenariats** relancés avec le collège H. Barbusse, le Chat Botté et l'Espace Jeunesse de Nyons. Travail en transversalité et en complémentarité avec le SASÉ.
- **Relance des programmations** de vacances scolaires et des créneaux gymnase, et mise en place des inscriptions via le **Portail Familles**.



voir p83-84  
et p86  
RA 2024

# CTEAC 2022-2025

## CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

### BILAN 2024

#### Vers un Projet Culturel de Territoire (PCT) :

- ▶ Renforcement du portage politique de la démarche, présentation et validation en Conseil Communautaire ;
- ▶ Constitution d'un comité de pilotage du PCT, composé d'élus du territoire et d'acteurs culturels ;
- ▶ Poursuite de l'accompagnement par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC).

#### Le Très Grand Film - KompleX Kapharnaüm :

- ▶ 4 Très Grands Tournages organisés entre février et juin réunissant jusqu'à une centaine de personnes (Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains et Rémuzat) ;
- ▶ Poursuite des partenariats avec les structures culturelles locales dans le cadre de la résidence artistique : Noonsi Productions, Notes en Bulles, le CAIRe,...

#### Accompagnement des dynamiques culturelles locales :

- ▶ Co-animation des Comités Coopératifs (COCOOP) avec la coopérative La Baronne ;
- ▶ Soutien de projets artistiques et culturels dans le cadre de l'appel à projets "Cultures en Baronnies" : Cie En Vies, Les Lointaines, et les festivals Nuée et Contes et Rencontres.



Roland PEYRON

Vice-Président  
délégué à l'animation  
territoriale - CTEAC

2<sup>e</sup> adjoint de la Mairie  
de Montauban-sur-Ouvèze

**Rappel** : cette CTEAC a démarré sous l'égide de la DRAC dès 2015 et elle est accompagnée dans son financement de projet par la Région AURA, le département 26 et la CAF.

Nous lisons dans la presse, oh combien ces financeurs sont exigeants et rigoureux dans leur accompagnement et leur service par convention.

Nous les remercions pour leur confiance qu'il nous concède depuis tant d'année.

### Perspectives 2025

- Restitution du Très Grand Film, projet artistique de KompleX Kapharnaüm et des habitant.e.s des Baronnies – 26, 27 et 28 juin 2025 à Beauvoisin.
- Renouvellement du conventionnement CTEAC pour la période 2025-2028 – vers un Projet Culturel de Territoire, formalisé et restitué en 2026.
- Evolution du format de résidence artistique vers un Projet Artistique Local – co-construction et itinérance.

voir p87  
RA 2024

# Contrat Local de Santé (CLS)

## Bilan 2024

- ➡ Recrutement d'une chargée de mission Contrat Local de Santé.
- ➡ De septembre à décembre, l'**animation de dynamiques territoriales et pluri partenariales** autour du CLS des Baronnies en Drôme Provençale a pu reprendre.
- ➡ Les **axes stratégiques validés en 2023** (l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins, des parcours de santé, de la santé mentale, des déterminants environnementaux de la santé) ont pu se décliner en **différentes fiches actions concrètes** qui seront proposées dès mars 2025 aux **acteurs du territoire** pour établir différents partenariats.

## Perspectives 2025

- Finalisation des fiches actions avec les groupes de travail
- Écriture du Contrat Local de Santé
- Signature du Contrat Local de Santé



Eric RICHARD

Vice-Président délégué  
Enfance Jeunesse -  
Prévention Spécialisée -  
CLS

Maire d'Aubres



Pascale ROCHAS

Vice-Présidente déléguée à  
Politique territoriale - Petite  
Enfance - Social - CTG - CLS  
Conseillère Départementale  
Conseillère Municipale de la mairie  
de Buis-les-Baronnies

Ce dispositif est financé par :



voir p87  
RA 2024

# Bilan & Perspectives

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Nyons

### Un budget solidaire et responsable pour l'avenir de notre territoire aux 67 communes.

Notre Communauté de Communes, au terme de cette mandature, aura donné corps aux réalités statutaires d'origine et à celles qui se sont agrégées au fil du temps d'une manière ou d'une autre, pour être ce qu'elle représente aujourd'hui...

Forte de ses 67 communes, de ses plus de 21 000 habitantes et habitants, notre communauté se doit de perpétuer un ensemble cohérent, dynamique, solidaire, uni et soudé en exerçant une palette de compétences qui imprègne de plus en plus le quotidien de toutes et tous.

Notre EPCI se doit d'être respectée, pour les missions et services qu'elle s'engage à assumer et à remplir vis-à-vis des citoyens des Baronnies en Drôme Provençale, comme vis-à-vis des institutions et des administrations.

Comme nous avons pu l'exprimer lors des différentes réunions statutaires, le budget 2025, comme celui de 2024, sera FONDAMENTAL, car il concrétisera la fin de la **mandature 2020-2026**.

Il faut avoir un chiffre en tête, notre budget, chaque année, représente en section globale de fonctionnement et d'investissement, un peu plus de 25 millions d'euros qui sont engagés **conformément à nos statuts et aux réalités des compétences et de services exercés sur le territoire**, sur diverses compétences et divers investissements, soit 150 millions d'euros sur une mandature.

Entre autres, ils auront permis d'engager, de mettre en oeuvre et de réaliser, malgré presque 2 ans de COVID, mais aussi au regard du jeune âge de notre EPCI communautaire :

- ▶ **5 200 000 €** pour la fibre pour les foyers de notre territoire ;
- ▶ plus de **3 480 000 €** en voirie qui ont pu générer **11 760 000 €** de travaux de voirie sur le territoire ;
- ▶ la réhabilitation du siège annexe de Buis-les-Baronnies ;
- ▶ le **PCAET** et des actions qui en découlent.

Cependant, comme nous l'avons déjà exprimé, notre territoire des Baronnies en Drôme Provençale se doit certes de veiller, de préserver et de protéger

ce qui en fait sa richesse, ses particularités et ses attraits. Mais il est aussi crucial et indispensable pour sa survie qu'il puisse se développer et accroître sa population dans les années à venir. En effet, il en va de sa pérennité de vie et d'existence, des services publics et autres, indispensables à la population, et aux besoins réels dans un avenir proche, des citoyens et citoyennes au cœur de notre territoire rural auquel nous sommes foncièrement attachés. **Dans un climat serein mais responsable, sachons avec raison, assumer et assurer cette responsabilité pour ces habitants, citoyens et les générations futures...**

Par ailleurs, nous avons participé et sommes également engagés dans :

- ▶ le SCoT Rhône Provence Baronnies qui est un projet de territoire à 20 ans avec pour particularité le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique. En écho à cet enjeu, nous avons poursuivi notre propre Projet de Territoire piloté par le 1er Vice-Président, Michel GREGOIRE, Président de la Conférence des Maires ;
- ▶ la signature et la mise en oeuvre de l'OPAH avec notre participation financière de 480 000 € qui pourrait générer jusqu'à 4 500 000 € de travaux ;
- ▶ le tracé et le maillage de tout un réseau de sentiers, voie douce, vélo-route voie- verte, et sites naturels d'escalade ;
- ▶ la mise en oeuvre des études et des dossiers sur les zones d'activités, avec entre autres les 2 PVD, Nyons, Buis-les-Baronnies et Séderon, et ce, en partenariat serré avec EPORA ; ceci est un enjeu majeur pour les bourgs-centres mais il est aussi indispensable d'accompagner les communes qui dynamisent des Zones Communales pour les entreprises de leur territoire ;
- ▶ au niveau du tourisme, la poursuite d'accompagnement technique et financier d'investissement et de maillage sur le territoire à travers une convention de développement et d'attractivité avec les offices et les bureaux d'information territoriaux, et une dynamique majeure, le label Drôme Provençale ;
- ▶ le principe de mutualisation administrative et technique avec et pour les communes. Entreprendre un travail d'accompagnement pour faire face aux enjeux imposés tels que le PCS, le PCIS et autres... ;

► la structuration, l'organisation et la dynamisation du SPPGD pour répondre aux réalités et aux exigences réglementaires sur l'ensemble de la gestion des déchets, en collaboration et partenariat étroit et lié avec les communes, avec entre autres :

- la réhabilitation de la déchetterie de Buis-les-Baronnies ;
- la création de la nouvelle déchetterie de Séderon ;
- l'étude et la réalisation du bâtiment de traitement, de collecte et de transfert des déchets sur le territoire du Val d'Eygues ;
- la mise en place des placettes biodéchets, et des containers pour cartons bruns ;
- l'engagement et la participation aux investissements lourds et collectifs de tri et de traitements des déchets ultimes avec le SYPP, SYPROVAL & METRIPOLIS (poubelles jaunes) ;
- le financement de la compétence GEMAPI et tous ses enjeux à travers les délégations opérationnelles par les 4 syndicats SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL pour répondre aux enjeux futurs tracés dans leur PPI ;
- le programme ZRR avec l'Agence de l'eau, ce qui aura permis de générer environ **6 000 000 €** de travaux et d'assainissement ;
- le traçage et la structuration de notre engagement communautaire au coeur du 12e programme de l'Agence de l'Eau, 2025-2030 ;
- la structuration, le maillage technique et budgétaire de notre compétence Petite enfance, tout en accompagnant la mise en oeuvre du SPPE, Service Public de la Petite Enfance et la CTG, entre autres, la construction de la maison de l'enfance à Buis, les études pour celle de Montbrun-les-Bains et la microcrèche de Séderon, Créaline à Nyons, la reprise de la gestion directe des crèches derrière l'arrêt d'AESIO pour les crèches Mont'bambin et À Petits Pas ;
- la dynamisation, la structuration et le maillage de l'Enfance-Jeunesse, de la CTEAC et de la Prévention Spécialisée et l'animation sociale de proximité à travers le SASé ;

► la mise en oeuvre et la signature d'un Contrat Local de Santé ;  
... et bien d'autres engagements ou investissements.

Tout cela, nous nous devons de le faire de façon raisonnable, efficace, responsable, avec solidarité et pragmatisme.

Notre engagement collectif est de veiller à ce que cela fonctionne, de la façon la plus efficiente possible, d'une part, pour répondre aux besoins du Projet de Territoire, et, plus que tout, aux familles, aux femmes et hommes qui le composent, et d'autre part, face à cet horizon de vie, qui se complexifie, qui se ternit socialement, humainement et où la nature se rappelle à nous, les Hommes qui, depuis trop et tant d'années, l'avons maladroitement meurtrie, voire galvaudée au nom de notre existence générationnelle et des civilisations.

Cependant et inévitablement, il nous sera impératif de nous engager fermement et collectivement à faire croître notre population résidente sur notre territoire en nombre d'habitants pour consolider de façon raisonnable et réaliste notre Projet de Territoire, pour faire face aux enjeux d'avenir qui se profilent et au maintien des Services Publics et autres indispensables à la vraie vie de notre population au coeur de nos territoires ruraux.

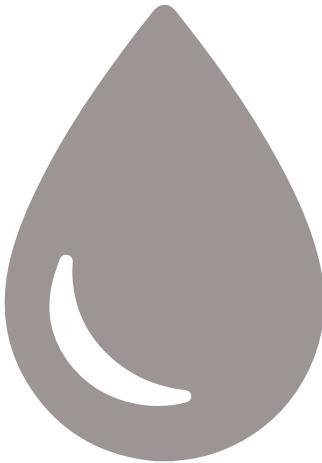
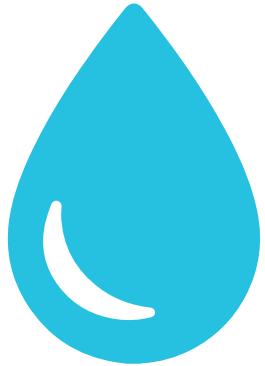
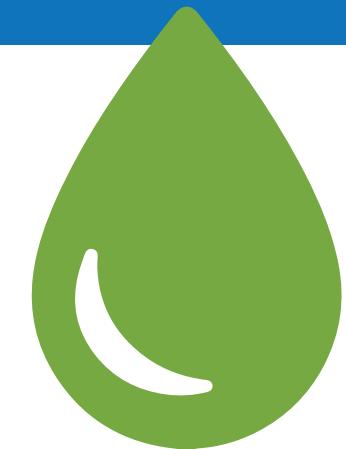
Le socle de tout cela réside dans la dynamique du bloc communal (alliage communes-communauté) et par sa force de proposition. Ce socle est porté par une vraie ambition pour le territoire et animé par un souci permanent d'écoute, d'échange, de respect et de dignité pour chacun.

Dans notre communauté, nous sommes toutes et tous engagé.e.s dans cette voie. Nous nous devons de travailler en confiance, ce qui nous permet d'avancer et de tracer un véritable chemin pour les générations d'aujourd'hui et celles à venir... au coeur de nos Baronnies en Drôme Provençale.





MERCI DE VOTRE ATTENTION



2024

## RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service Public  
de l'Assainissement Non Collectif

> SPANC

**Service Public  
d'Assainissement  
Non Collectif**



# SOMMAIRE

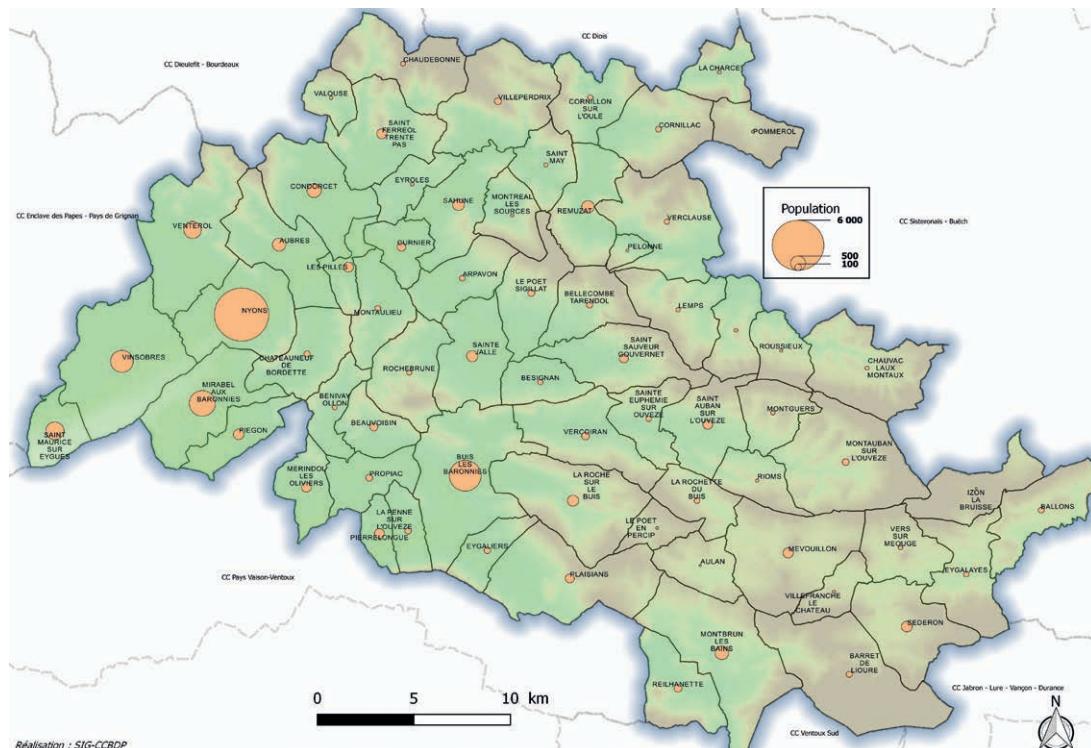


<b>&gt; LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE .... Page 3</b>
LE TERRITOIRE ..... Page 3
LA GOUVERNANCE ..... Page 3
<b>&gt; CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE ..... Page 4</b>
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI ..... Page 4
MODE DE GESTION DU SERVICE ..... Page 5
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ..... Page 5
INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... Page 5
<b>&gt; TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE ..... Page 7</b>
MODALITÉS DE TARIFICATION ..... Page 7
LES TARIFS APPLICABLES AUX 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024 ..... Page 7
RECETTES 2024 / 2023 ..... Page 8
<b>&gt; INDICATEURS DE PERFORMANCE ..... Page 9</b>
TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... PAGE 9
<b>&gt; FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ..... Page 10</b>
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE
À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ..... Page 10
<b>&gt; LISTE DES COMMUNES ..... Page 11</b>
LES MAIRES ET LES 67 COMMUNES DE LA CCBDP ..... PAGE 11



# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

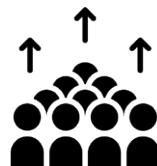
## > LE TERRITOIRE



67 communes  
1095 km<sup>2</sup>

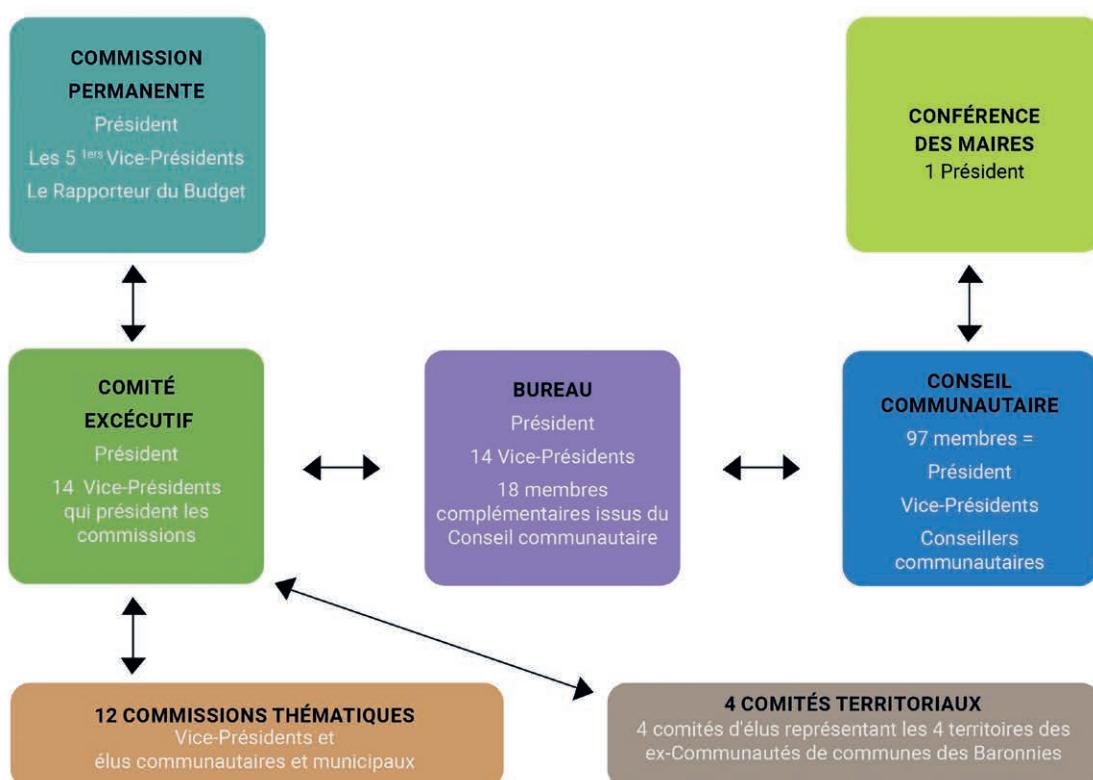


21 332  
habitants  
(population INSEE 2023)



Densité :  
19 hab/km<sup>2</sup>  
(Moyenne Drôme :  
46 hab/km<sup>2</sup>)

## > LA GOUVERNANCE



## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### > PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service public local obligatoire géré au niveau intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectifs mais également de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

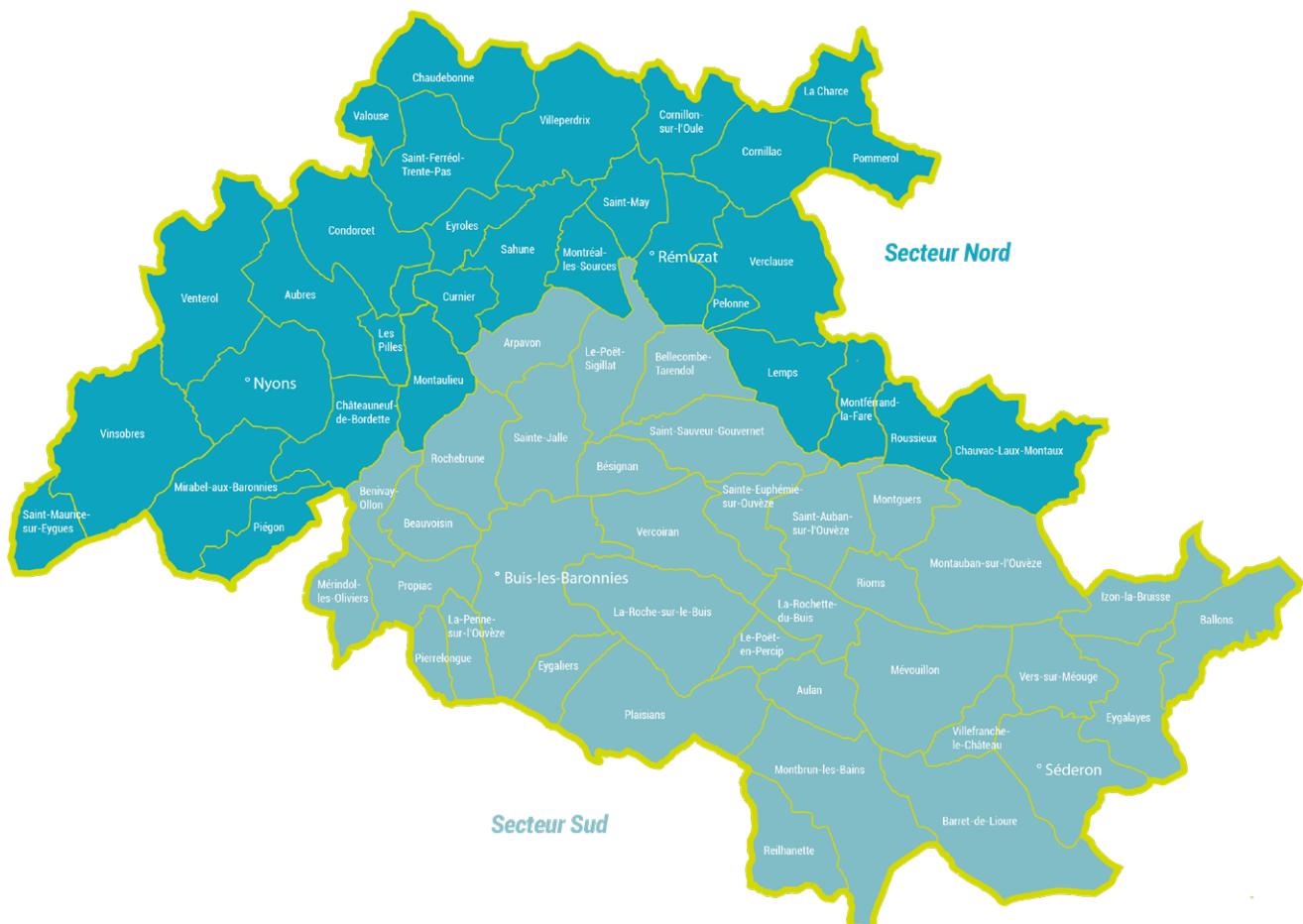
**Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)**

**Communes du secteur nord :**

Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Condorcet, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Curnier, Eyroles, La Charce, Lemps, Les Pilles, Mirabel-aux-Baronnies, Montaulieu, Montferrand-la-Fare, Montréal-les-Sources, Nyons, Pelonne, Piegon, Pommerol, Remuzat, Roussieux, Sahune, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-May, Valouse, Venterol, Verclause, Villeperdrix, Vinsobres.

**Communes du secteur sud :**

Arpavon, Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Benivay-Ollon, Bésignan, Buis-les-Baronnies, Egalayes, Egaliers, Izon-la-Bruisse, La-Penne-sur-l'Ouvèze, La-Roche-sur-le-Buis, La-Rochette-du-Buis, Le Poët-en-Percip, Le Poët-Sigillat, Mérindol-les-Oliviers, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montguers, Pierrelongue, Plaisians, Propiac, Reilhanette, Rioms, Rochebrune, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvenet, Sainte-Jalle, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Séderon, Vercoiran, Vers-sur-Méouge, Villefranche-le-Château.



## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le territoire n'est pas encore doté d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Certaines communes ne disposent pas encore d'un zonage d'assainissement, ou ce dernier n'est pas à jour.

Le service public d'assainissement non collectif intercommunal dispose d'un règlement de service approuvé en Conseil communautaire le 28 juin 2022.

### > MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie à autonomie financière.

Le service est composé de deux agents à temps plein, chargés des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations, du contrôle de conception et d'implantation des projets neufs ou de réhabilitation, ainsi que du suivi de la bonne exécution des travaux. Ils sont accompagnés d'un agent administratif à mi-temps. Les agents utilisent le logiciel métier YPRESSIA pour la gestion des données relatives aux installations d'assainissement non collectif. Une permanence hebdomadaire est assurée à Nyons et à Buis-les-Baronnies afin de conseiller les particuliers.

### > ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Est considérée comme un habitant desservi, toute personne (y compris les résidents saisonniers) qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le territoire de la Communauté de Commune des Baronnies en Drôme Provençale a répertorié un parc **de 3 860 installations d'assainissement non collectif**.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 5 616 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 332 (source INSEE 2023).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif **est de 26.32 % au 31 décembre 2024 (26.03 % au 31/12/2023) - Mode de calcul** : population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service soit  $(5616 / 21332) * 100$

### > INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80, comme en 2023.** Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans le tableau ci-dessous.

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

L'indice de performance est inférieur à 100 % car l'ensemble des communes du territoire n'est pas encore doté d'un zonage d'assainissement, rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales, à établir avant le 31 décembre 2005.

La collectivité ne prend pas en charge la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des installations des propriétaires.

Elle n'assure pas non plus le traitement des matières de vidange, le territoire étant suffisamment pourvu d'entreprises pour réaliser ces prestations.



## TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### > MODALITÉS DE TARIFICATION

**La redevance d'assainissement non collectif** correspond uniquement aux missions réglementaires obligatoires assurées par notre service.

Elle couvre :

- le contrôle de la conception et de l'implantation des installations,
- le contrôle de bonne exécution des travaux,
- et le contrôle périodique de bon fonctionnement.

### > LES TARIFS APPLICABLES AUX 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

**Tarif du contrôle des installations existantes :**

- Il a été mis en place une redevance de service annualisée pour services rendus d'une valeur de 25 € permettant de couvrir les contrôles de bon fonctionnement, les contrôles de conception et les contrôles d'exécution dans le cadre des réhabilitations. Cette disposition est conforme à la jurisprudence de la cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux du 23 avril 2013, qui valide le recouvrement de la redevance par prélèvement annuel de 1/10e. Cette redevance de service annualisée contribue également à financer les permanences du SPANC de Nyons et de Buis-les-Baronnies ainsi que les missions d'accompagnement et de conseil aux usagers.

Les contrôles dans le cadre d'une vente, ou les contrôles de conception et d'exécution des travaux neufs ne sont pas inclus dans cette redevance de service. Ainsi les contrôles dans le cadre d'une vente et les contrôles de bonne exécution des travaux neufs feront l'objet d'une facturation à l'acte.

**Tarif du contrôle des installations neuves :**

- Une redevance ponctuelle de 100 € a été définie pour le contrôle de conception dans le cadre d'un permis de construire.
- Une redevance ponctuelle de 100 € a été définie pour le contrôle d'exécution des travaux neufs.

**Autres prestations tarifées :**

- Une redevance ponctuelle de 150 € a été définie pour le diagnostic d'une installation lors d'une vente.
- Une redevance ponctuelle de 200 € a été définie pour le diagnostic d'une installation non répertorié lors d'une vente.

## TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > **Délibération du 28/06/2022** effective à compter du 01/07/2022 fixant la redevance pour le diagnostic d'une installation dans le cadre d'une vente et la redevance pour le contrôle de conception et d'exécution (travaux) d'une installation neuve.
- > **Délibération du 24/09/2019** effective à compter du 01/10/2019 fixant une mise en conformité du règlement de service. En effet, la redevance pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement devient une redevance de service annualisée. Cette disposition est conforme à la jurisprudence de la Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux du 23 avril 2013, qui valide le recouvrement de la redevance par prélèvement annuel par 1/10e. Cette redevance de service couvre désormais la réalisation des contrôles de bon fonctionnement, la conception et les contrôles d'exécution dans le cadre des projets de réhabilitations, mais aussi les permanences du SPANC de Nyons et de Buis-les-Baronnies ainsi que tout conseil aux usagers.

### > RECETTES 2024 / 2023

2024	REDEVANCE ANNUELLE 2024				FACTURATION VENTE		FACTURATION RÉALISATION		FACTURATION CONCEPTION	
	Nombre de factures	Montant du rôle/titre	Montant recouvré	Taux de recouvrement	Nombre de factures	Montant du rôle/titre	Nombre de factures	Montant du rôle/titre	Nombre de factures	Montant du rôle/titre
Pays de Rémuzat	290	7 250,00 €	6 945,18 €	96%	3	75,00 €	1	100,00 €	2	200,00 €
Hautes Baronnies	556	13 900,00 €	13 300,00 €	96%	8	200,00 €	1	100,00 €	1	100,00 €
Val d'Eygues	1 893	47 325,00 €	45 275,00 €	96%	23	625,00 €	11	1 100,00 €	9	900,00 €
Pays de Buis	1 077	26 925,00 €	25 813,35 €	96%	16	425,00 €	14	2 520,00 €	5	500,00 €
<b>Total 2024</b>	<b>3 816</b>	<b>95 400,00 €</b>	<b>91 334,16 €</b>	<b>96%</b>	<b>50</b>	<b>1 325,00 €</b>	<b>27</b>	<b>3 820,00 €</b>	<b>17</b>	<b>1 700,00 €</b>

Nombre de réclamations en 2024 : 75

2023	REDEVANCE ANNUELLE				FACTURATION VENTE		FACTURATION RÉALISATION		FACTURATION CONCEPTION	
	Nombre de factures	Montant du rôle/titre	Montant recouvré	Taux de recouvrement	Nombre de factures	Montant du rôle/titre	Nombre de factures	Montant du rôle/titre	Nombre de factures	Montant du rôle/titre
Pays de Rémuzat	291	7 275,00 €	7 050,00 €	97%	3	450,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Hautes Baronnies	557	13 925,00 €	13 302,03 €	97%	6	900,00 €	2	200,00 €	8	800,00 €
Val d'Eygues	1 904	47 600,00 €	46 174,48 €	97%	16	2 400,00 €	2	280,00 €	4	400,00 €
Pays de Buis	1 073	26 825,00 €	26 200,00 €	97%	18	2 850,00 €	8	800,00 €	7	700,00 €
<b>Total 2023</b>	<b>3 825</b>	<b>95 625,00 €</b>	<b>92 726,51 €</b>	<b>97%</b>	<b>43</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>12</b>	<b>1 280,00 €</b>	<b>19</b>	<b>1 900,00 €</b>

Nombre de réclamations en 2023 : 57

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### > TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre, d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2024**, et d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2024**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</b>	$= \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$
--	---

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 758	1 758
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 685	3 703
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 275	1 285
Taux de conformité en %	82,3	82,17



**120**

Immeubles contrôlés avec absence d'installation



**511**

Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle



**157**

Installations jamais contrôlées

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### > PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels
Achat de deux tablettes performantes	1 500 €
Reconduction du solde de l'enveloppe dédiée à l'aide financière à la réhabilitation	7 000 €



## LISTE DES COMMUNES

### > LES MAIRES ET LES 67 COMMUNES DE LA CCBDP

Année 2024

Marc HAMARD	ARPAVON	Didier GILLET	MONTBRUN LES BAINS
Eric RICHARD	AUBRES	Sylvie GARNERO	MONTFERRAND LA FARE
Annie FEUILLAS	AULAN	Géraud BONTOUX	MONTGUERS
Lionel FOUGERAS	BALLONS	Didier LAFFITE	MONTREAL LES SOURCES
Ginès ACHAT	BARRET DE LIOURE	Pierre COMBES	NYONS
Christian THIRIOT	BEAUVOISIN	Mireille QUARLIN	PELONNE
François GROSS	BELLECOMBE – TARENDOL	Serge ROUX	PIEGON
Daniel CHARRASSE	BENIVAY – OLLON	Gilles RAVOUX	PIERRELONGUE
José FERNANDES	BESIGNAN	Alain MONGE	PLAISIANS
Sébastien BERNARD	BUIS LES BARONNIES	Gilbert MORIN	POMMEROL
Philippe CAHN	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Alan PUSTOCH	PROPIAC
Jean-Michel LAGET	CHAUDEBONNE	Martial BONNEFOY	REILHANETTE
Sébastien ROUSTAN	CHAUVAC LAUX MONTAUX	Olivier SALIN	REMUZAT
Jean-Claude BRUS	CONDORCET	Annelise FAREL	RIOMS
Yoann GRONCHI	CORNILLAC	Jean-Louis NICOLAS	ROCHEBRUNE
Denis CONIL	CORNILLON SUR L'OULE	Didier GIREN	ROUSSIEUX
Patricia GIELLY	CURNIER	Marc BOMPARD	SAHUNE
Eric LYOBARD	EYGALAYES	Véronique CHAUVET	SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE
Gérard TRUPHEMUS	EYGALIERS	Fabienne BARBANSON	SAINT FERREOL TRENTÉ PAS
Sébastien DUPOUX	EYROLES	Jean GARCIA	SAINT MAURICE SUR EYGUES
André MATHIEU	IZON LA BRUISSÉ	Alain LABROT	SAINT MAY
Pascal CIRER-METHEL	LA CHARCE	Christelle RUYSSCHAERT	SAINT SAUVEUR GOUVERNET
Jérôme BOMPARD	LA PENNE SUR OUVEZE	Marie-Noëlle ARMAND	SAINTE JALLE
Michel GREGOIRE	LA ROCHE SUR LE BUIS	Alain FRACHINOUS	SÉDERON
Jean-Marc PELACUER	LA ROCHELLE DU BUIS	Muriel BREDY	STE EUPHEMIE SUR OUVEZE
Lionel ESTEVE	LE POET EN PERCIP	Janine AMAR	VALOUSE
Monique BALDUCHI	LE POET SIGILLAT	Alexandre PENIGAUT	VENTEROL
Brigitte DUC	LEMP'S	Claude BAS	VERCLAUSE
Philippe LEDESERT	LES PILLES	Gérard PEZ	VERCOIRAN
Augustin CLEMENT	MERINDOL LES OLIVIERS	Alain NICOLAS	VERS SUR MEOUGE
Odile TACUSSEL	MEVOUILLO	Eliane GAUTHIER	VILLEFRANCHE LE CHATEAU
Christian CORNILLAC	MIRABEL AUX BARONNIES	Jacques NIVON	VILLEPERDRIX
Gérard COUPON	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	Claude SOMAGLINO	VINSOBRES
Stéphane DECONINCK	MONTAULIEU		



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

[ccbdp@cc-bdp.fr](mailto:ccbdp@cc-bdp.fr)

[www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr)

### ACCUEIL DU PUBLIC

#### **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

Sur rendez-vous en dehors  
de ces horaires

#### **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

Permanences uniquement  
sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h

### SIÈGE SOCIAL

170 Rue Ferdinand Fert  
Les Laurons – CS 30005  
26110 NYONS

### ANTENNE DE BUIS-LES-BARONNIES

19 Boulevard Aristide Briand  
26170 BUIS-LES-BARONNIES

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

« Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »



2024

> RPQS  
> SPPGD

26110 Nyons – [www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr) —

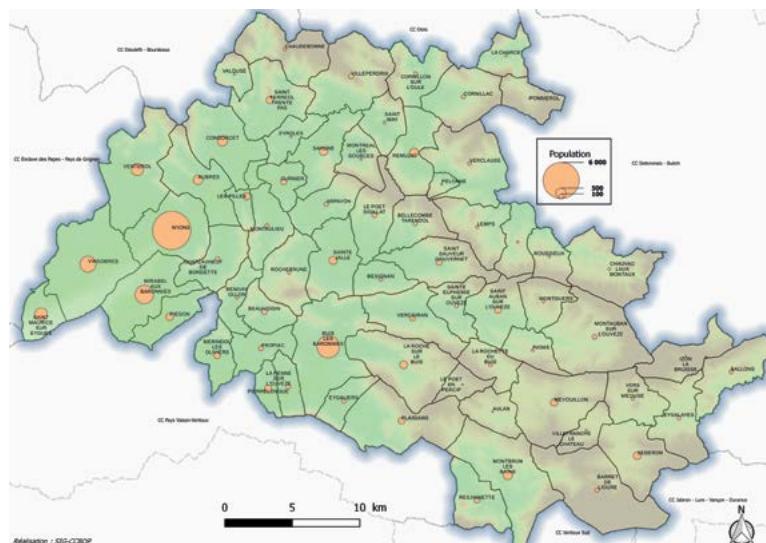
# RAPPORT ANNUEL

## sur le prix et la qualité du service

**Service Public de Prévention  
et de Gestion des Déchets  
ménagers et assimilés**



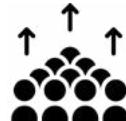
## > LE TERRITOIRE



67 communes  
1095 Km<sup>2</sup>



21 322 habitants  
INSEE 2023

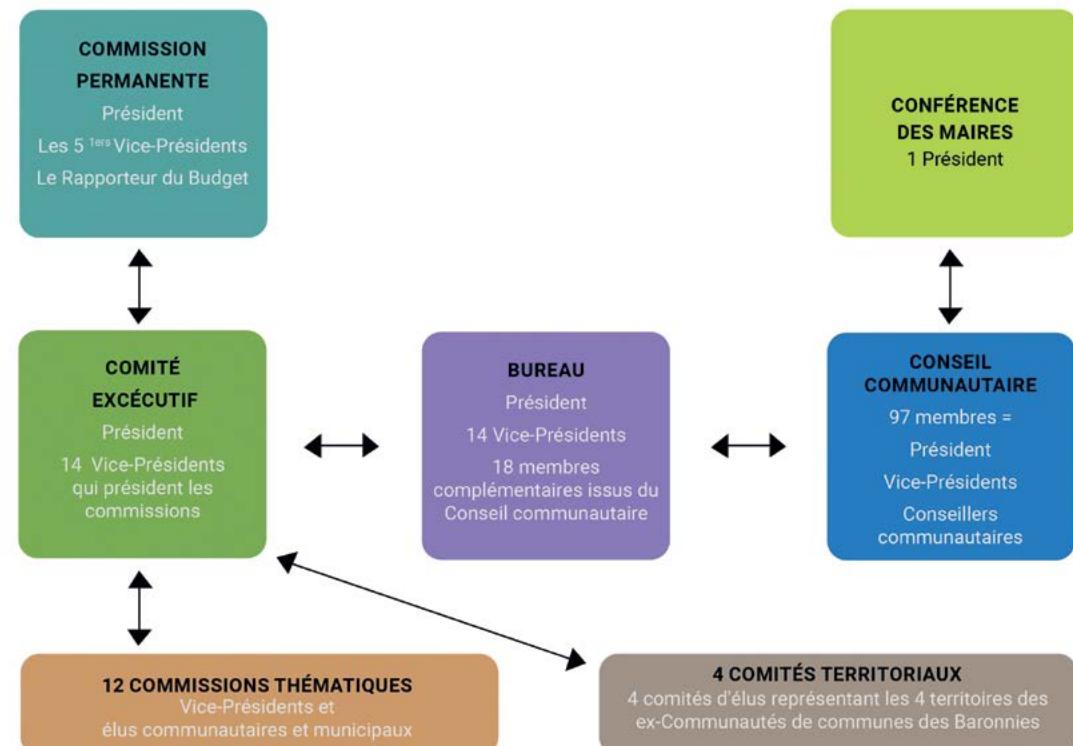


Densité :  
19 hab/km<sup>2</sup>  
Moyenne Drôme :  
46 hab/Km<sup>2</sup>



RAPPORT ANNUEL - SPPGD 2024

## > LA GOUVERNANCE

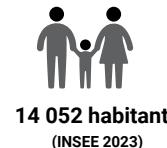
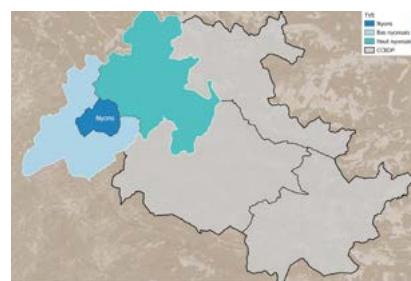


# • LE SERVICE DE COLLECTE

## > LE SERVICE DE COLLECTE PAR TERRITOIRE



### VAL D'EYGUES



**14 052 habitants**  
(INSEE 2023)



**8,7 ETP**  
(5,1 collecte OMr,  
1,6 collecte CS,  
2 déchèterie)  
(58% des moyens humains)



**20 communes**  
(30% des communes  
de la CCDBP)



**3 zones distinctes :**  
Nyons, Bas nyonsais  
et Haut nyonsais  
**Territoire touristique**



**3 véhicules de collecte**  
(50% flotte CCDBP)



**1 déchèterie et 1 Ressourcerie**

### PAYS DE BUIS



**4 835 habitants**  
(INSEE 2023)



**3,4 ETP**  
(1,6 collecte OMr,  
0,6 collecte CS,  
1,2 déchèterie)  
(22% des moyens humains)



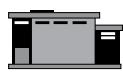
**21 communes**  
(31% des communes  
de la CCDBP)



**1 commune dense**  
(Buis-les-Baronnies)



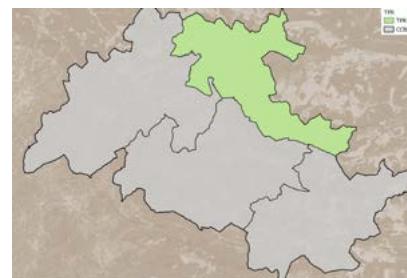
**1 véhicule de collecte**  
(17% flotte CCDBP)



**1 déchèterie**



### PAYS DE RÉMUZAT



**925 habitants (INSEE)**  
**1 492 habitants (DGF)**  
environ 4% population  
de la CCDBP



**0,6 ETP**  
(0,3 collecte OMr,  
0,3 collecte CS)  
(4% des moyens  
humains)



**14 communes**  
(21% des communes  
de la CCDBP)



**Territoire rural  
touristique**



**1 véhicule de collecte**  
(17% flotte CCDBP)



**Accès aux  
déchèteries**  
de la CCDBP  
ou à celles limitrophes  
(par convention)

### + 2 conventions d'utilisation des déchèteries voisines

- Avec la **Communauté de communes du Diois** :  
accès à la déchèterie de la Motte-Chalancon pour les habitants de Cornillon, Cornillac, Saint-May, La Charce et Pommerol.
- Avec la **Communauté de communes du Sisteronais-Buëch** :  
accès à la déchèterie de Rosans pour les habitants de Remuzat, Lempis, Verclause, Chauvac-Laux-Montaux, Roussieux, Montferrand-la-Fare et Pelonne.

### HAUTES BARONNIES



**1 508 habitants**  
(INSEE 2023)



**2,5 ETP**  
(1,5 collecte OMr,  
0,5 collecte CS,  
0,5 déchèterie)  
(16% des moyens humains)



**12 communes**  
(18% des communes  
de la CCDBP)



**Territoire  
touristique**



**1 véhicule de collecte**  
(17% flotte CCDBP)



**1 déchèterie**

# • LES PARTENAIRES DE LA CCBDP

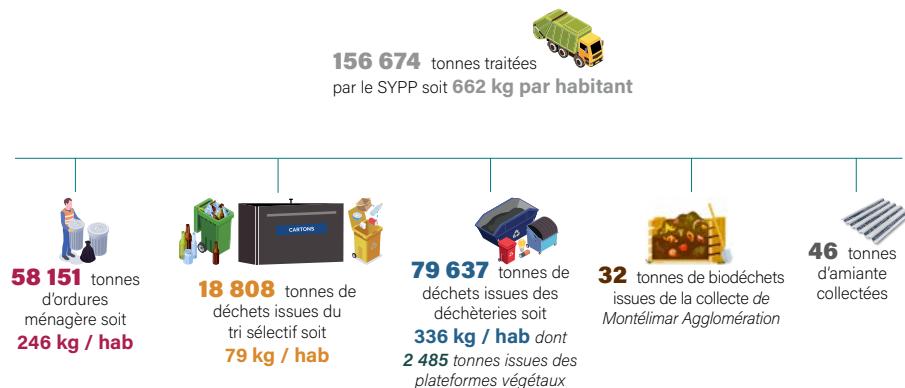


## > LE SYPP ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

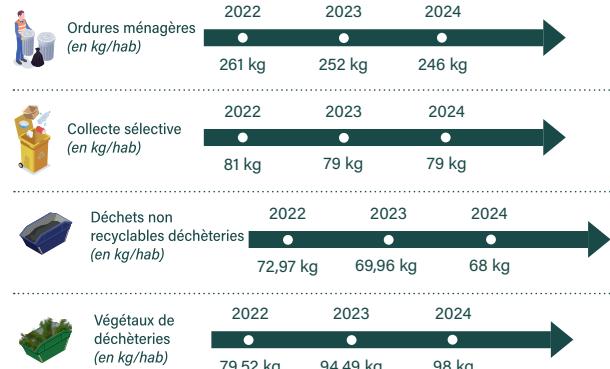


- La CCBDP est adhérente au **Syndicat des Portes de Provence** depuis 2017.
- Le SYPP est **responsable du traitement des déchets** issus des quais de transfert et des déchèteries intercommunales.

### ➤ Tonnages pris en charge par le SYPP



### ➤ ÉVOLUTION DES TONNAGES DE 2022 à 2024

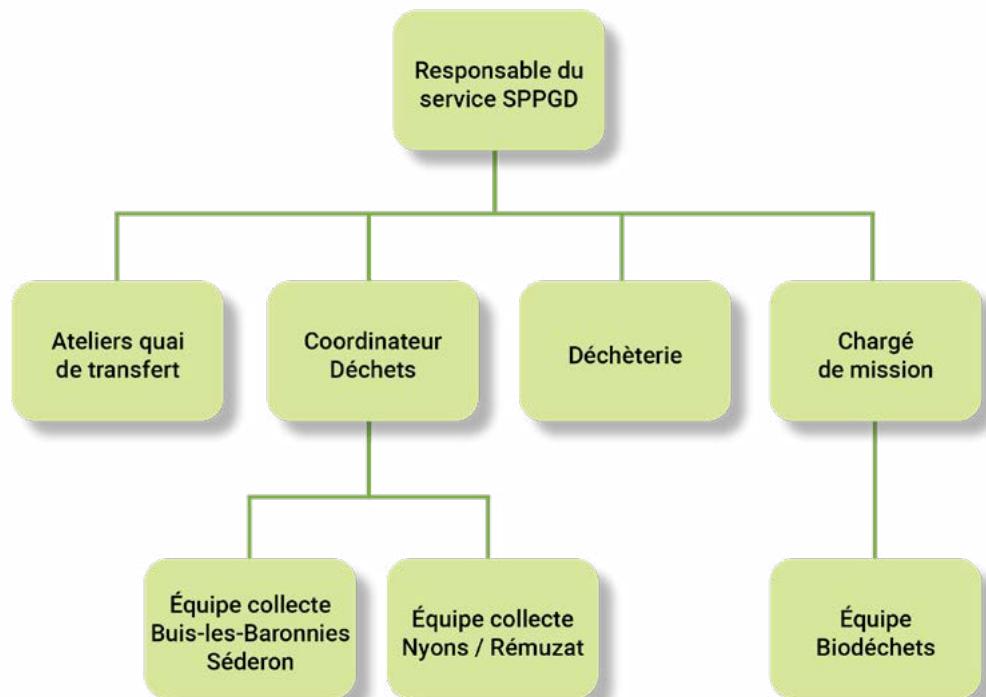




# RESSOURCES HUMAINES



## > LES INDICATEURS RELATIFS AU PERSONNEL



► **22 agents** techniques - collecte, déchèterie et ateliers,

► **13 agents** de collecte **titulaires**, **9 agents** en **CDD**.

► **Création d'un poste supplémentaire** - Atelier entretien des véhicules.

► **Les agents du pôle administratif de la DST** assurent les **missions de secrétariat**, le suivi de **remontées de terrain** via les groupes WhatsApp, le **suivi des réclamations**, la **diffusion des plannings** de collecte et des déchèteries, la **tenue des commissions**.





# LES INDICATEURS TECHNIQUES

Relatifs à la collecte des déchets



> PARC DE VÉHICULES DU SERVICE DE COLLECTE

Pour l'ensemble du territoire de la CCBDP



**7 BOM\***



**1 GRUE  
(cartons)**



**2 POLBENNES**



**1 FOURGON  
(Biodéchets)**



**1 TRACTOPELLE**



**1 COMPACTEUR  
A ROULEAU**



**187 827**

C'est le nombre total de Km réalisés en 2024 par nos véhicules de collecte, ce qui correspond à

+ de 4 fois le tour de la Terre pour 2024

\*Bennes à Ordures Ménagères



# • INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

## > PARC DE CONTENEURS À ROULETTES



OM : Ordures Ménagères  
CS : Collecte Sélective



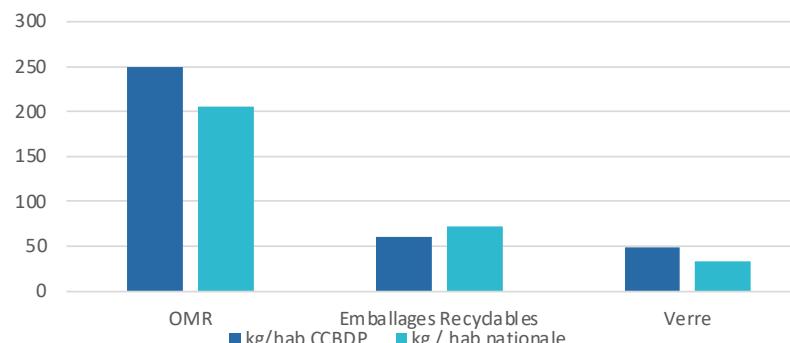
## > BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS 2021-2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBDP

COLLECTE	TOTAL ANNÉE 2021 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2022 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2023 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2024 (tonne)
OMR <sup>(1)</sup>	6 192	5 945	5 537	5 390
Verre	1 146	1 226	1 171	1 054
Multi <sup>(2)</sup>	1 092	1 153	1 197	1 292

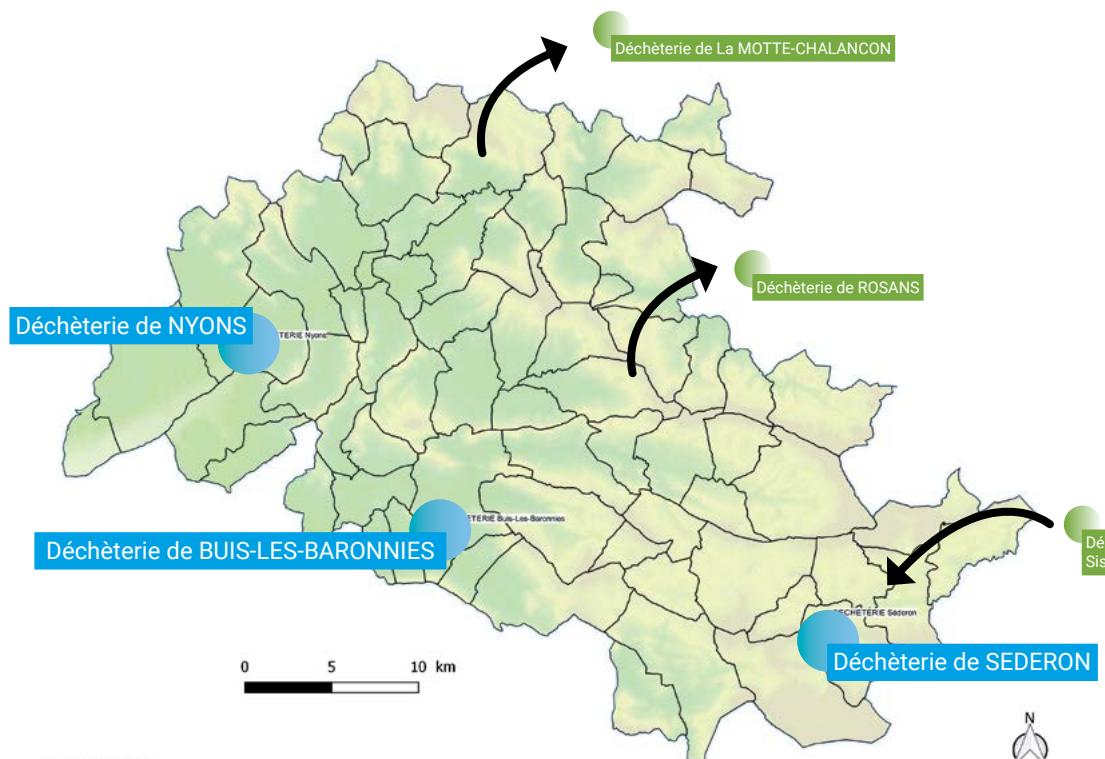
<sup>(1)</sup> OMR : Ordures Ménagères

<sup>(2)</sup> Multi : Emballages recyclables

Comparaison de la Communauté de Communes avec la moyenne nationale



> LES 3 DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES



BILAN DES TONNAGES

DÉCHÈTERIES NYONS-BUIS-SÉDERON	TOTAL ANNÉE 2022 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2023 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2024 (tonne)
D.E.E.E	248,59	277,2	245,03
Chimirec	44,52	125,1	75,32
D.D.S	26,14	25,8	31,31
Encombrants	1 649,26	1 521,6	1 491,18
Piles	0,524	1,9	2,65
Néons - Ampoules	0,914	1,1	1,01
Huiles minérales	21,24	13,3	14,35
Ferraille	376,78	373,5	391,73
Polystyrène	439	420	373
Pneu	14,026	29,8	28,45
Végétaux	1 226,85	1 223,4	1 340,44
Carton	302,424	283,3	269,84
Gravats	1 907,62	1 823,5	1 963,72
Eco mobiliers	498,52	535,2	614,84
Bois	644,54	655,7	680,56
<b>Total</b>	<b>7 400,948</b>	<b>7 310,4</b>	<b>7 523,43</b>



> SCHÉMAS DE TRAITEMENTS DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR SERVICE



ORDURES MÉNAGÈRES

Tonnes collectées :

**5390 t**



TRI SELECTIF

Tonnes collectées :

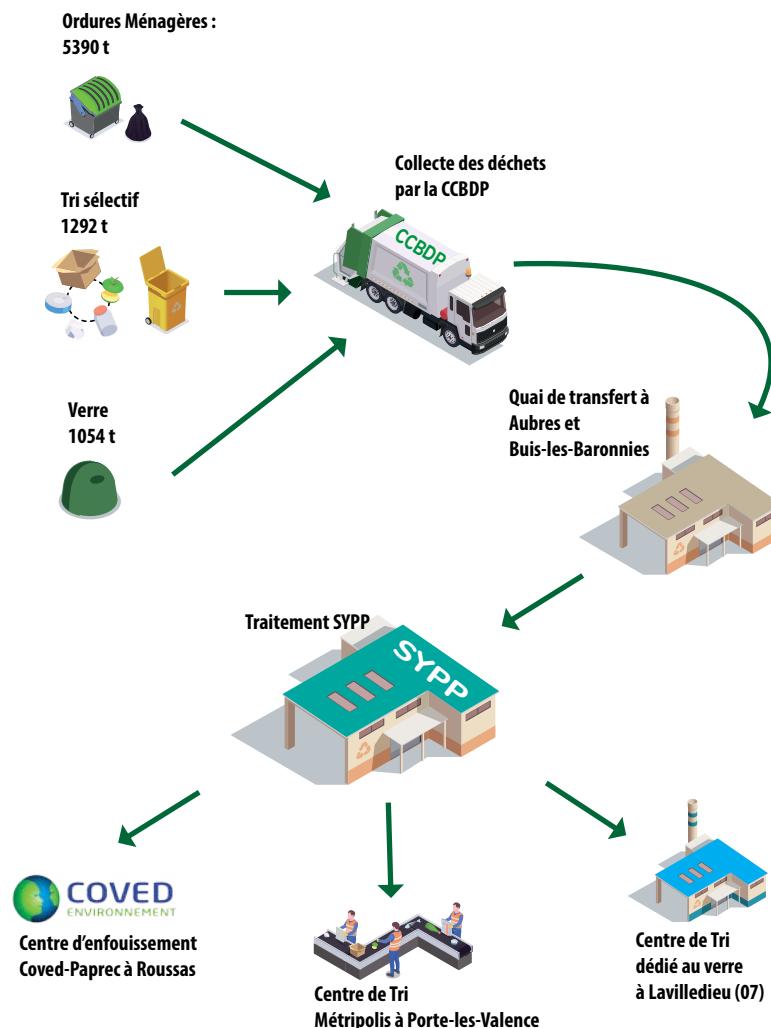
**1292 t**



VERRE

Tonnes collectées :

**1054 t**



## > LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCBDP EN 2024

### COMPOSTEURS COLLECTIFS

- **53 sites** installés sur **22 communes** du territoire
- **1 site** installé en décembre à **Venterol**
- Environ **23,750 Tones de biodéchets** détournés



### COMPOSTEURS INDIVIDUELS

- **333 composteurs individuels** commandés en **2024**
- **Participation de la CCBDP** sur l'achat des composteurs individuel. (Valeur composteur = 72€, prise en charge CCBDP = 42€, reste à charge pour les particuliers = 30€)



### DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

**Distribution gratuite de compost** pour les particuliers :



- **2 Campagnes de distribution** (une au printemps et une en Automne)
- **2 Points de distribution** : déchèteries de Nyons et Buis-les-Baronnies



## NOUVELLE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- ▶ Avril - Territoire de Rémuzat  
14 Rendez-vous
- ▶ Mai - Hautes Baronnies  
14 Rendez-vous
- ▶ Septembre - Pays de Buis  
22 Rendez-vous
- ▶ Octobre - Val d'Eygues  
56 Rendez-vous



## CRÉATION D'UNE ÉQUIPE BIODECHETS ET MÉDIATEUR DU TRI

Service spécifique Biodéchets pour :

- ▶ Accompagner la mise des placettes de compostage
- ▶ Sensibiliser les habitants et les visiteurs tout au long de l'année.



## INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

- ▶ 1 camion Grue
- ▶ 2 BOM 16m<sup>3</sup>
- ▶ 280 Conteneurs OM
- ▶ 69 Conteneurs CS
- ▶ 10 Colonnes à verre aériennes simple crochet

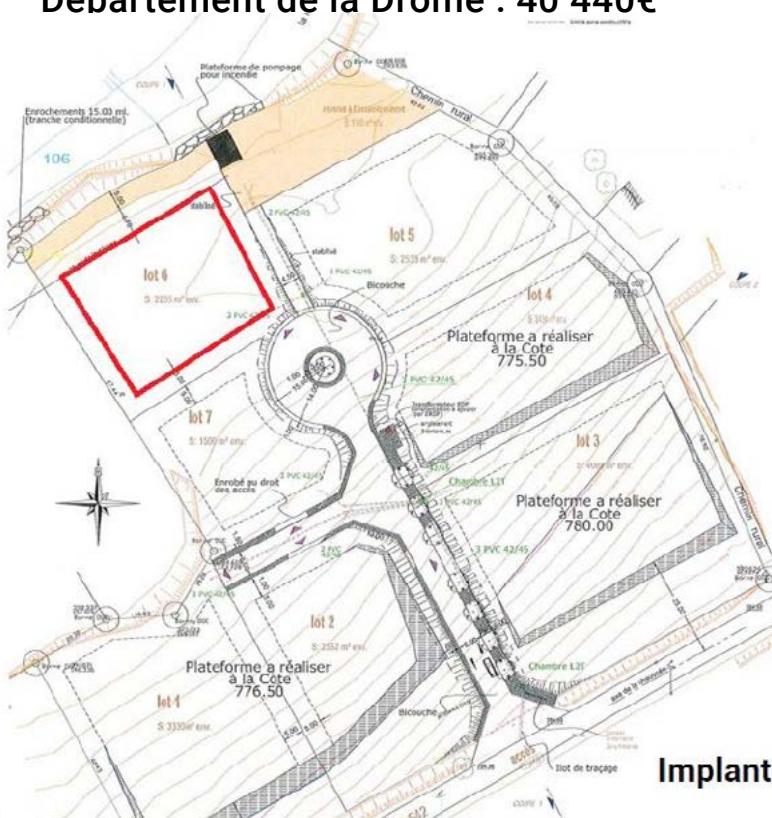
## DEMANDES DE SUBVENTIONS

- ▶ **Demande de subvention de 103 225 €** sur un appel à projet gestion des biodéchets (ADEME /Fonds Vert) montant total du projet = 236 678 € HT

*Fonds Vert : aides de l'Etat pour accélérer la transition écologique des territoires*

## ETUDE DE MODERNISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE SEDERON

- Montant global des travaux : 760 000€ HT
- Subventions sollicitées :
  - État = 55 049€
  - Département de la Drôme : 40 440€



Implantation future

## RÉHABILITATION DU CENTRE DE COLLECTE ET ET DE TRI DE BUIS-LES-BARONNIES

- Travaux financés par L'**Etat** et le **Département** de la Drôme (22% sur les dépenses engagées), et la **CCBDP**.
- A l'occasion de l'inauguration des travaux de réhabilitation, la déchèterie a été renommée Centre de tri et de collecte **Paul AUMAGE**.



17/10/2024 : inauguration des travaux de réhabilitation de la déchèterie de BUIS-LES-BARONNIES





## LES PERSPECTIVES 2025



## GESTION DE LA RESSOURCE DES BIODECHETS

- Installation de 48 placettes de compostage
- Distribution de 300 composteurs individuels  
Soit en plastique (450 litres), soit en bois (300 litres)



## ÉTUDE SUR LE MODE DE COLLECTE

- Etude pour la mise en place d'une collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) de **type colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées CS et OM** sur notre territoire, tout comme le verre et le carton.)



## PLACETTES VERTES

- La CCBDP va étudier la possibilité d'effectuer du **broyage pour les communes** dans le cadre de la mutualisation. L'objectif est de diminuer les apports en déchèterie et les volumes traiter.

## PRÉVENTION

- **Porte à porte** auprès des campings afin de sensibiliser les gérants au tri sélectif et à la diminution des Ordures Ménagères.
- Des outils de communication mis à disposition



Le guide et le magnet - *Le Tri, tous concernés !*

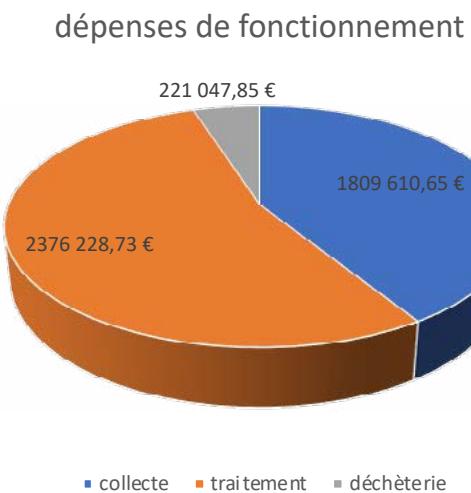


## LES INDICATEURS FINANCIERS

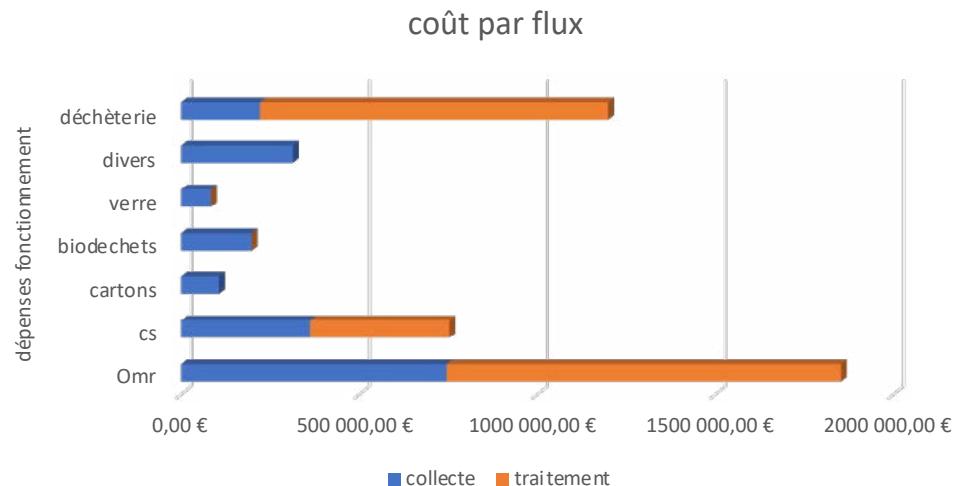


## > INDICATEURS FINANCIERS TTC 2024

### DÉPENSES GLOBALES



### DÉPENSES PAR FLUX



▶ Plus de détails en **pages 24 et 25** du RPQS SPPGD 2024





# BILAN DE LA RESSOURCERIE **3R LA TRIADE PAR ANCRE**

Structure de recyclage et de réemploi

Convention établie avec la CCBDP  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

## LES GRANDES LIGNES DE L'ANNÉE 2024

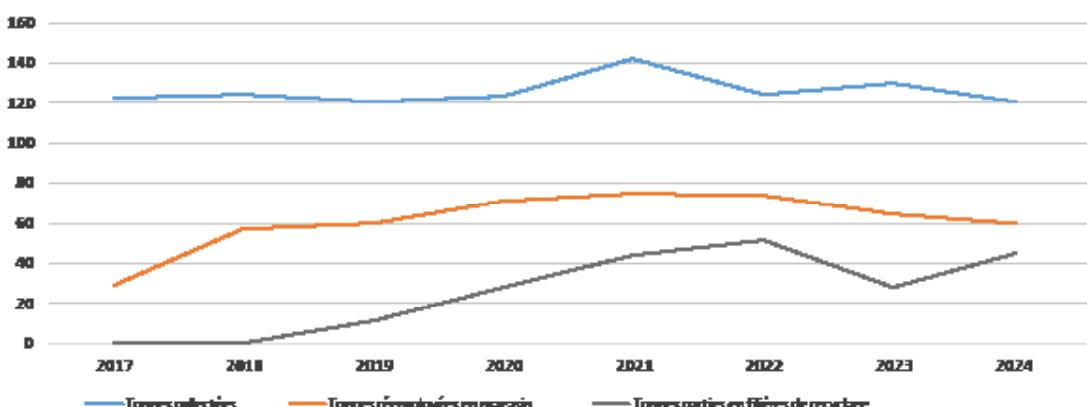
- **Augmentation des volumes recyclés** en partenariat avec les éco-organismes
- **Filière du textile en tension = conséquence de l'absence de réglementation de la Fast Fashion**
- **Fête de la Récup** en Avril 2024 = Grand succès
- Mise en place d'un point de vente d'**électroménagers reconditionnés**



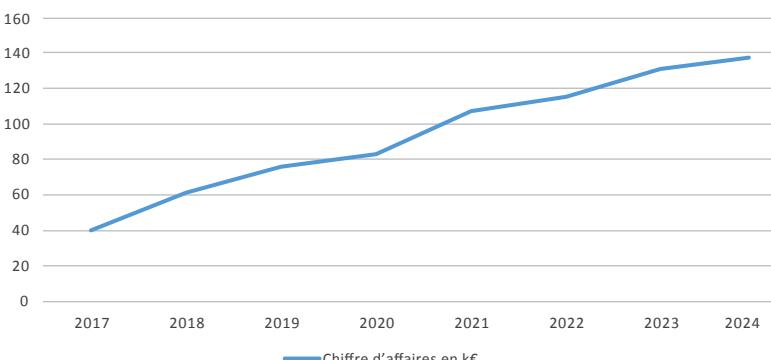
32 personnes  
demandeuses  
d'emploi ont pu être  
en activité grâce à  
la Ressourcerie

## BILAN DE LA RESSOURCERIE

### Activités de la Ressourcerie 3R La Triade



### Chiffre d'affaire du magasin



Plus de détails en **pages 27, 28, 29 et 30** du RPQS SPPGD 2024

# Merci pour votre attention

